

**TOTALENERGIES MARKETING
MAROC
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2023**

**COMPTES ANNUELS SOCIAUX
ET CONSOLIDES AU 31
DECEMBRE 2023**

Comptes sociaux au 31 décembre 2023

BILAN – ACTIF

| | A C T I F | Au 31.12.2023 | | | Au 31.12.2022 |
|---|---|--------------------------|------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Brut | Amortissements et Provisions | Net | Net |
| | Immobilisations en non valeurs [A] | 173 419 999,98 | 103 802 000,00 | 69 617 999,98 | 73 101 999,98 |
| | Frais préliminaires | | | | |
| | Charges à répartir sur plusieurs exercices | 173 419 999,98 | 103 802 000,00 | 69 617 999,98 | 73 101 999,98 |
| A | Primes de remboursement des obligations | | | | |
| C | Immobilisations incorporelles [B] | 125 397 949,58 | 34 254 306,92 | 91 143 642,66 | 90 669 004,70 |
| T | Immobilisations en Recherche et Dev. | | | | |
| I | Brevets, marques, droits et valeurs similaires | 39 243 112,23 | 34 254 306,92 | 4 988 805,31 | 4 514 167,35 |
| F | Fonds commercial | 86 154 837,35 | | 86 154 837,35 | 86 154 837,35 |
| | Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| | Immobilisations corporelles [C] | 5 069 067 267,48 | 2 776 093 930,03 | 2 292 973 337,45 | 2 202 039 234,84 |
| | Terrains | 114 821 746,60 | | 114 821 746,60 | 117 234 689,13 |
| | Constructions | 1 005 015 536,02 | 476 813 028,87 | 528 202 507,15 | 504 282 192,71 |
| | Installations techniques, matériel et outillage | 3 549 193 453,08 | 2 166 403 331,04 | 1 382 790 122,04 | 1 357 004 785,39 |
| | Matériel de transport | 25 818 285,26 | 24 350 279,71 | 1 468 005,55 | 2 355 391,01 |
| | Mobilier, Mat. de bureau, Aménagement divers | 140 637 794,40 | 108 527 290,41 | 32 110 503,99 | 25 938 003,91 |
| | Autres immobilisations corporelles | | | | |
| | Immobilisations corporelles en cours | 233 580 452,12 | | 233 580 452,12 | 195 224 172,69 |
| | Immobilisations financières [D] | 232 815 444,55 | 19 532 360,46 | 213 283 084,09 | 216 507 007,70 |
| | Prêts immobilisés | 9 450 243,00 | | 9 450 243,00 | 9 550 893,00 |
| | Autres créances financières | 1 233 708,48 | | 1 233 708,48 | 1 163 386,88 |
| | Titres de participation | 222 131 493,07 | 19 532 360,46 | 202 599 132,61 | 205 792 727,82 |
| | Autres titres immobilisés | | | | |
| E | Ecart de conversion actif [E] | | | | |
| | Diminution des créances immobilisées | | | | |
| | Augmentations des dettes financières | | | | |
| | TOTAL I (A+B+C+D+E) | 5 600 700 661,59 | 2 933 682 597,41 | 2 667 018 064,18 | 2 582 317 247,22 |
| | Stocks [F] | 1 996 995 739,01 | 2 501 010,68 | 1 994 494 728,33 | 2 208 861 156,36 |
| A | Marchandises | 1 823 023 349,67 | | 1 823 023 349,67 | 1 980 022 270,74 |
| C | Matières et fournitures consommables | 108 528 676,15 | | 108 528 676,15 | 150 161 667,84 |
| T | Produits en cours | | | | |
| I | Produits intermédiaires et produits résiduels | | | | |
| F | Produits finis | 65 443 713,19 | 2 501 010,68 | 62 942 702,51 | 78 677 217,78 |
| | Créances de l'actif circulant [G] | 3 086 089 525,92 | 255 641 721,86 | 2 830 447 804,06 | 3 045 671 301,18 |
| | Fournis, débiteurs, avances et acomptes | 292 000 000,00 | | 292 000 000,00 | 100 000 000,00 |
| | Clients et comptes rattachés | 2 182 554 748,29 | 255 641 721,86 | 1 926 913 026,43 | 2 139 329 636,46 |
| | Personnel | 5 127 984,58 | | 5 127 984,58 | 5 660 450,73 |
| | Etat | 569 511 662,58 | | 569 511 662,58 | 775 897 916,31 |
| | Comptes d'associés | | | | |
| | Autres débiteurs | 22 737 562,14 | | 22 737 562,14 | 14 490 637,01 |
| | Comptes de régularisation- Actif | 14 157 568,33 | | 14 157 568,33 | 10 292 660,67 |
| | Titres valeurs de placement [H] | | | | |
| | Ecart de conversion actif [I] | 8 328 932,09 | | 8 328 932,09 | 18 530 117,08 |
| | Eléments circulants | | | | |
| | TOTAL II (F+G+H+I) | 5 091 414 197,02 | 258 142 732,54 | 4 833 271 464,48 | 5 273 062 574,62 |
| | Trésorerie-Actif | 1 284 726 913,54 | | 1 284 726 913,54 | 1 678 058 953,36 |
| | Chèques et valeurs à encaisser | | | | |
| | Banques, T.G et C.C.P | 1 284 708 898,86 | | 1 284 708 898,86 | 1 678 029 514,18 |
| | Caisse, Régie d'avances et accreditifs | 18 014,68 | | 18 014,68 | 29 439,18 |
| | TOTAL III | 1 284 726 913,54 | | 1 284 726 913,54 | 1 678 058 953,36 |
| | TOTAL GENERAL I+II+III | 11 976 841 772,15 | 3 191 825 329,95 | 8 785 016 442,20 | 9 533 438 775,20 |

BILAN – PASSIF

(EN DIRHAMS)

| | P A S S I F | AU 31.12.2023 | AU 31.12.2022 |
|---|---|-------------------------|-------------------------|
| F I N A N C E M E N T | CAPITAUX PROPRES (A) | 2 253 065 440,82 | 2 696 079 061,11 |
| | Capital social ou personnel (1) | 448 000 000,00 | 448 000 000,00 |
| | Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé | | |
| | Capital appelé | 448 000 000,00 | 448 000 000,00 |
| | Dont versé | 448 000 000,00 | 448 000 000,00 |
| | Prime d'émission, de fusion, d'apport | | |
| | Ecart de réévaluation | | |
| | Réserve légale | 44 800 000,00 | 44 800 000,00 |
| | Autres réserves | 1 701 519 061,11 | 1 719 195 133,76 |
| | Report à nouveau (2) | | |
| | Résultat en instance d'affectation | | |
| | Résultat net de l'exercice (2) | 58 746 379,71 | 484 083 927,35 |
| | Total des capitaux propres (A) | 2 253 065 440,82 | 2 696 079 061,11 |
| | Capitaux propres assimilés (B) | | |
| | Subvention d'investissement | | |
| | Provisions réglementées | | |
| | Dettes de financement (C) | 737 390 238,56 | 796 449 850,49 |
| | Emprunts obligataires | | |
| | Autres dettes de financement | 737 390 238,56 | 796 449 850,49 |
| | Provisions durables pour risques et charges (D) | 98 072 141,78 | 93 265 436,70 |
| Provisions pour risques | 36 548 143,32 | 37 714 004,40 | |
| Provisions pour charges | 61 523 998,46 | 55 551 432,30 | |
| Ecart de conversion-passif (E) | | | |
| Augmentation des créances immobilisées | | | |
| Diminution des dettes de financement | | | |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 3 088 527 821,16 | 3 585 794 348,30 | |
| Dettes du passif circulant (F) | 5 684 689 612,61 | 5 665 346 443,07 | |
| P A S S I F | Fournisseurs et comptes rattachés | 3 803 464 107,98 | 3 628 292 146,27 |
| | Clients créditeurs, avances et acomptes | 802 031 366,49 | 1 564 416 105,93 |
| | Personnel | 41 941 875,94 | 39 395 433,95 |
| | Organismes sociaux | 22 270 626,67 | 21 120 818,84 |
| | Etat | 980 170 450,90 | 327 794 407,71 |
| | Comptes d'associés | | |
| | Autres créanciers | 27 280 162,57 | 63 355 134,16 |
| | Comptes de régularisation passif | 7 531 022,06 | 20 972 396,21 |
| | Autres provisions pour risques et charges (G) | 8 328 932,09 | 18 530 117,08 |
| | Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H) | 3 470 076,34 | 4 729 184,77 |
| TOTAL II (F+G+H) | 5 696 488 621,04 | 5 688 605 744,92 | |
| T R E S O | TRESORERIE PASSIF | | |
| | Crédits d'escompte | | |
| | Crédits de trésorerie | | |
| | Banques de régularisation | 0,00 | 259 038 681,98 |
| | TOTAL III | 0,00 | 259 038 681,98 |
| | TOTAL GENERAL I+II+III | 8 785 016 442,20 | 9 533 438 775,20 |

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES

(EN DIRHAMS)

| | DESIGNATION | OPERATIONS | | Au 31.12.2023 3 = 2 + 1 | Au 31.12.2022 4 |
|--|---|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| | | Propres à l'exercice | Concernant les exercices précédents | | |
| | | 1 | 2 | | |
| E X P L O I T A T I O N | I PRODUITS D'EXPLOITATION | 20 946 422 239,51 | | 20 946 422 239,51 | 24 253 493 950,85 |
| | Ventes de marchandises (en l'état) | 17 836 008 058,29 | | 17 836 008 058,29 | 20 061 247 880,45 |
| | Ventes de biens et services produits | 148 190 939,88 | | 148 190 939,88 | 146 145 315,42 |
| | Chiffres d'affaires | 17 984 198 998,17 | | 17 984 198 998,17 | 20 207 393 195,87 |
| | Variation de stocks de produits (1) | -15 149 001,64 | | -15 149 001,64 | 25 101 697,60 |
| | Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même | 24 122 767,09 | | 24 122 767,09 | 42 304 731,32 |
| | Subventions d'exploitation | 2 889 004 707,26 | | 2 889 004 707,26 | 3 863 558 823,64 |
| | Autres produits d'exploitation | 12 076 298,10 | | 12 076 298,10 | 11 784 736,35 |
| | Reprises d'exploitation : transferts de charges | 52 168 470,53 | | 52 168 470,53 | 103 350 766,07 |
| | Total I | 20 946 422 239,51 | | 20 946 422 239,51 | 24 253 493 950,85 |
| | II CHARGES D'EXPLOITATION | 20 016 613 502,84 | | 20 016 613 502,84 | 23 538 597 994,37 |
| | Achats revendus (2) de marchandises | 18 461 936 027,50 | | 18 461 936 027,50 | 22 072 155 173,54 |
| | Achats consommés (2) de matières et fournitures | 296 344 443,76 | | 296 344 443,76 | 176 027 072,93 |
| Autres charges externes | 644 746 188,73 | | 644 746 188,73 | 609 519 516,53 | |
| Impôts et taxes | 9 871 355,92 | | 9 871 355,92 | 11 818 585,80 | |
| Charges de personnel | 227 390 244,92 | | 227 390 244,92 | 235 331 197,62 | |
| Autres charges d'exploitation | 2 102 782,25 | | 2 102 782,25 | 1 062 850,00 | |
| Dotations d'exploitation | 374 222 459,76 | | 374 222 459,76 | 432 683 597,95 | |
| Total II | 20 016 613 502,84 | | 20 016 613 502,84 | 23 538 597 994,37 | |
| III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | 929 808 736,67 | | 929 808 736,67 | 714 895 956,48 | |
| F I N A N C I E R | IV PRODUITS FINANCIERS | 119 308 798,23 | | 119 308 798,23 | 135 898 030,58 |
| | Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés | 71 467 169,98 | | 71 467 169,98 | 80 498 691,63 |
| | Gains de change | 29 256 626,49 | | 29 256 626,49 | 40 121 071,71 |
| | Interêts et autres produits financiers | 54 884,68 | | 54 884,68 | 509 453,08 |
| | Reprises financières : transfert charges | 18 530 117,08 | | 18 530 117,08 | 14 768 814,16 |
| | Total IV | 119 308 798,23 | | 119 308 798,23 | 135 898 030,58 |
| | V CHARGES FINANCIERES | 131 978 439,24 | | 131 978 439,24 | 166 541 288,50 |
| | Charges d'interêts | 81 073 607,48 | | 81 073 607,48 | 74 823 649,11 |
| | Pertes de change | 39 382 304,46 | | 39 382 304,46 | 70 484 170,27 |
| | Autres charges financières | | | | |
| Dotations financières | 11 522 527,30 | | 11 522 527,30 | 21 233 469,12 | |
| Total V | 131 978 439,24 | | 131 978 439,24 | 166 541 288,50 | |
| RESULTAT FINANCIER (IV-V) | -12 669 641,01 | | -12 669 641,01 | -30 643 257,92 | |
| RESULTAT COURANT (III+VI) | 917 139 095,66 | | 917 139 095,66 | 684 252 698,56 | |
| N O N C O U R A N T | VIII PRODUITS NON COURANTS | 42 565 897,93 | | 42 565 897,93 | 47 039 861,51 |
| | Produits des cessions d'immobilisations | 31 192 190,36 | | 31 192 190,36 | 5 195 705,56 |
| | Subventions d'équilibre | | | | |
| | Reprises sur subventions d'investissement | | | | |
| | Autres produits non courants | 2 575 846,49 | | 2 575 846,49 | 952 843,10 |
| | Reprises non courantes ; transferts de charges | 8 797 861,08 | | 8 797 861,08 | 40 891 312,85 |
| | Total VIII | 42 565 897,93 | | 42 565 897,93 | 47 039 861,51 |
| | IX CHARGES NON COURANTES | 581 531 441,88 | | 581 531 441,88 | 82 688 641,72 |
| | Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées | 4 359 710,12 | | 4 359 710,12 | 5 652 533,95 |
| | Subventions accordées | | | | |
| Autres charges non courantes | 569 189 731,76 | | 569 189 731,76 | 68 651 546,77 | |
| Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions | 7 982 000,00 | | 7 982 000,00 | 8 384 561,00 | |
| Total IX | 581 531 441,88 | | 581 531 441,88 | 82 688 641,72 | |
| X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX) | -538 965 543,95 | | -538 965 543,95 | -35 648 780,21 | |
| XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X) | 378 173 551,71 | | 378 173 551,71 | 648 603 918,35 | |
| XII IMPOTS SUR LES BENEFICES | 319 427 172,00 | | 319 427 172,00 | 164 519 991,00 | |
| XIII RESULTAT NET (XI-XII) | 58 746 379,71 | | 58 746 379,71 | 484 083 927,35 | |
| XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII) | 21 108 296 935,67 | | 21 108 296 935,67 | 24 436 431 842,94 | |
| XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII) | 21 049 550 555,96 | | 21 049 550 555,96 | 23 952 347 915,59 | |
| XVI RESULTAT NET (total des produits-total des charges) | 58 746 379,71 | | 58 746 379,71 | 484 083 927,35 | |

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(EN DIRHAMS)

I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

| | | DESIGNATION | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2022 |
|------|--------|---|--------------------------|--------------------------|
| | 1 | Ventes de Marchandises (en l'état) | 17 836 008 058,29 | 20 061 247 880,45 |
| | 2 (-) | Achats revendus de marchandises | 18 461 936 027,50 | 22 072 155 173,54 |
| I | (=) | MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT | -625 927 969,21 | -2 010 907 293,09 |
| II | (+) | PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5) | 157 164 705,33 | 213 551 744,34 |
| | 3 | Ventes de biens et services produits | 148 190 939,88 | 146 145 315,42 |
| | 4 | Variation stocks produits | -15 149 001,64 | 25 101 697,60 |
| | 5 | Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même | 24 122 767,09 | 42 304 731,32 |
| III | (-) | CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7) | 941 090 632,49 | 785 546 589,46 |
| | 6 | Achats consommés de matières et fournitures | 296 344 443,76 | 176 027 072,93 |
| | 7 | Autres charges externes | 644 746 188,73 | 609 519 516,53 |
| IV | (=) | VALEUR AJOUTEE (I+II+III) | -1 409 853 896,37 | -2 582 902 138,21 |
| | 8 (+) | Subventions d'exploitation | 2 889 004 707,26 | 3 863 558 823,64 |
| | 9 (-) | Impôts et taxes | 9 871 355,92 | 11 818 585,80 |
| | 10 (-) | Charges de personnel | 227 390 244,92 | 235 331 197,62 |
| V | (=) | EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE) | 1 241 889 210,05 | 1 033 506 902,01 |
| | 11 (+) | Autres produits d'exploitation | 12 076 298,10 | 11 784 736,35 |
| | 12 (-) | Autres charges d'exploitation | 2 102 782,25 | 1 062 850,00 |
| | 13 (+) | Reprises d'exploitation, transferts de charges | 52 168 470,53 | 103 350 766,07 |
| | 14 (-) | Dotations d'exploitation | 374 222 459,76 | 432 683 597,95 |
| VI | (=) | RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-) | 929 808 736,67 | 714 895 956,48 |
| VII | (+) | RESULTAT FINANCIER | -12 669 641,01 | -30 643 257,92 |
| VIII | (=) | RESULTAT COURANT (+ou-) | 917 139 095,66 | 684 252 698,56 |
| IX | (+) | RESULTAT NON COURANT | -538 965 543,95 | -35 648 780,21 |
| | 15 (-) | Impôts sur les résultats | 319 427 172,00 | 164 519 991,00 |
| X | (=) | RESULTAT NET DE L'EXERCICE | 58 746 379,71 | 484 083 927,35 |

II- CAPACITE DE FINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

| | | | | |
|----|--------|---|--|-----------------------|
| | 1 | Résultat net de l'exercice | 58 746 379,71 | 484 083 927,35 |
| | | Bénéfice + | 58 746 379,71 | 484 083 927,35 |
| | | Perte - | | |
| | 2 (+) | Dotations d'exploitation (1) | 361 336 269,03 | 335 509 841,17 |
| | 3 (+) | Dotations financières (1) | 3 193 595,21 | 2 703 352,04 |
| | 4 (+) | Dotations non courantes (1) | 7 982 000,00 | 8 384 561,00 |
| | 5 (-) | Reprises d'exploitation (2) | 47 076 768,00 | 42 767 639,98 |
| | 6 (-) | Reprises financières (2) | 0,00 | 10 384 100,20 |
| | 7 (-) | Reprises non courantes (2) (3) | 8 797 861,08 | 40 891 312,85 |
| | 8 (-) | Produits des cessions d'immobilisation | 31 192 190,36 | 5 195 705,56 |
| | 9 (+) | Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées | 4 359 710,12 | 5 652 533,95 |
| | XI | | CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) | 348 551 134,63 |
| | 10 (-) | Distributions de bénéfices | 501 760 000,00 | 501 760 000,00 |
| XI | | AUTOFINANCEMENT | -153 208 865,37 | 235 335 456,92 |

1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

TABLEAU DE FINANCEMENT

(EN DIRHAMS)

| I. SYNTHESES DES MASSES DU BILAN | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2021 | Variation a - b | |
|---|-------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | a | b | Emplois | Ressources |
| | | | c | d |
| Financement permanent | 3 088 527 821,16 | 3 585 794 348,30 | 497 266 527,14 | |
| Moins Actif immobilisé | 2 667 018 064,18 | 2 582 317 247,22 | 84 700 816,96 | |
| = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A) | 421 509 756,98 | 1 003 477 101,08 | 581 967 344,10 | |
| Actif circulant | 4 833 271 464,48 | 5 273 062 574,62 | | 439 791 110,14 |
| Moins Passif circulant | 5 696 488 621,04 | 5 688 605 744,92 | | 7 882 876,12 |
| = BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (B) | - 863 217 156,56 | - 415 543 170,30 | | 447 673 986,26 |
| TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) (A - B) | 1 284 726 913,54 | 1 419 020 271,38 | | 134 293 357,84 |

| II. EMPLOIS ET RESSOURCES | Au 31.12.2023 | | Au 31.12.2022 | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Emplois | Ressources | Emplois | Ressources |
| I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE | | | | |
| AUTOFINANCEMENT (A) | | - 153 208 865,37 | | 235 335 456,92 |
| + Capacité d'autofinancement | | 348 551 134,63 | | 737 095 456,92 |
| - Distributions de bénéfices | 501 760 000,00 | | 501 760 000,00 | |
| CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B) | | 31 326 018,76 | | 18 062 467,30 |
| + Cessions d'immobilisations incorporelles | | | | |
| + Cessions d'immobilisations corporelles | | 31 192 190,36 | | 5 195 705,56 |
| + Cessions d'immobilisations financières | | | | |
| + Récupérations sur créances immobilisées | | 133 828,40 | | 12 866 761,74 |
| AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES © | | | | |
| + Augmentations de capital, apports | | | | |
| + Subvention d'investissement | | | | |
| AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement) | | 12 988 701,30 | | 16 755 191,46 |
| TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D) | | - 108 894 145,31 | | 270 153 115,68 |
| II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE | | | | |
| ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E) | 369 824 885,56 | | 363 824 877,14 | |
| + Acquisitions d'immobilisations incorporelles | 1 961 906,13 | | 188 510,05 | |
| + Acquisitions d'immobilisations corporelles | 367 759 479,43 | | 333 736 367,09 | |
| + Acquisitions d'immobilisations financières | | | | |
| + Augmentation des créances immobilisées | 103 500,00 | | 29 900 000,00 | |
| REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F) | | | | |
| REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G) | 72 048 313,23 | | 62 040 556,76 | |
| EMPLOIS EN NON VALEURS (H) | 31 200 000,00 | | 34 310 000,00 | |
| TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H) | 473 073 198,79 | | 460 175 433,90 | |
| III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.) | | 447 673 986,26 | - | 121 873 437,49 |
| IV. VARIATION DE LA TRESORERIE | | 134 293 357,84 | | 68 148 880,73 |
| TOTAL GENERAL | 473 073 198,79 | 473 073 198,79 | 460 175 433,90 | 460 175 433,90 |

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Exercice clos le 31/12/2023

| N A T U R E | MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE | AUGMENTATION | | | DIMINUTION | | | MONTANT BRUT FIN EXERCICE |
|--|--------------------------------|-----------------------|--|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|------------------------------|
| | | Acquisition | Production par l'entreprise pour elle-même | Virement | Cession | Retrait | Virement | |
| IMMOBILISATION EN NON-VALEURS | 155 969 599,98 | 31 200 000,00 | | | | 13 749 600,00 | | 173 419 999,98 |
| Frais préliminaires | | | | | | | | |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 155 969 599,98 | 31 200 000,00 | | | | 13 749 600,00 | | 173 419 999,98 |
| Primes de remboursement obligations | | | | | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 122 781 778,65 | 1 961 906,13 | | 654 264,80 | | | | 125 397 949,58 |
| Immob. En recherche et développement | | | | | | | | |
| Brevets, marques, droits et valeurs similaires | 36 626 941,30 | 1 961 906,13 | | 654 264,80 | | | | 39 243 112,23 |
| Fonds commercial | 86 154 837,35 | | | | | | | 86 154 837,35 |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 4 765 425 460,39 | 367 759 479,43 | | 120 852 909,84 | 63 463 407,54 | | 121 507 174,64 | 5 069 067 267,48 |
| Terrains | 117 234 689,13 | 556 140,00 | | | 2 969 082,53 | | | 114 821 746,60 |
| Constructions | 950 845 863,66 | 39 030 929,56 | | 25 346 059,84 | 10 207 317,04 | | | 1 005 015 536,02 |
| Installat. Techniques, matériel et outillage | 3 346 682 885,04 | 161 401 194,68 | | 87 525 526,96 | 46 416 153,60 | | | 3 549 193 453,08 |
| Matériel de transport | 25 818 285,26 | | | | | | | 25 818 285,26 |
| Mobilier, matériel bureau et aménagements | 129 619 564,61 | 6 907 761,12 | | 7 981 323,04 | 3 870 854,37 | | | 140 637 794,40 |
| Immobilisations corporelles diverses | | | | | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | 195 224 172,69 | 159 863 454,07 | | | | | 121 507 174,64 | 233 580 452,12 |
| TOTAL GENERAL | 5 044 176 839,02 | 400 921 385,56 | | 121 507 174,64 | 63 463 407,54 | 13 749 600,00 | 121 507 174,64 | 5 367 885 217,04 |

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2023

| N A T U R E | Cumul début exercice | Dotation de l'exercice | Amortissement sur les immobilisations sorties | Cumul d'amortissement en fin d'exercice |
|---|-------------------------|------------------------|--|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 = 1 + 2 - 3 |
| IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS | 82 867 600,00 | 34 684 000,00 | 13 749 600,00 | 103 802 000,00 |
| Frais préliminaires | | | | |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 82 867 600,00 | 34 684 000,00 | 13 749 600,00 | 103 802 000,00 |
| Primes de remboursement des obligations | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 32 112 773,95 | 2 141 532,97 | | 34 254 306,92 |
| Immob. En recherche et développement | | | | |
| Brevets, marques droits et valeurs similaires | 32 112 773,95 | 2 141 532,97 | | 34 254 306,92 |
| Fond commercial | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 2 563 386 225,55 | 271 811 401,90 | 59 103 697,42 | 2 776 093 930,03 |
| Terrains | | | | |
| Constructions | 446 563 670,95 | 39 637 497,85 | 9 388 139,93 | 476 813 028,87 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 1 989 678 099,65 | 222 620 571,00 | 45 895 339,61 | 2 166 403 331,04 |
| Matériel de transport | 23 462 894,25 | 887 385,46 | | 24 350 279,71 |
| Mobilier, matériel de bureau et aménagements | 103 681 560,70 | 8 665 947,59 | 3 820 217,88 | 108 527 290,41 |
| Autres immobilisations corporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| TOTAL GENERAL | 2 678 366 599,50 | 308 636 934,87 | 72 853 297,42 | 2 914 150 236,95 |

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATIONS

Exercice clos le 31/12/2023

| Raison sociale de la société émettrice | Secteur d'activité | Capital social | Participation au capital en % | Prix d'acquisition global | Valeur nette comptable | Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice | | | Produits inscrits au C.P.C de l'exercice |
|--|----------------------------|----------------|-------------------------------|---------------------------|------------------------|--|-----------------|----------------|--|
| | | | | | | Date de clôture | Situation nette | Résultat net | |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| COMPAGNIE D'ENTREPOSAGE COMMUNAUTAI | STOCKAGE | 39 600 000,00 | 23,22 | 9 197 600,00 | 9 197 600,00 | 31/12/2022 | 96 966 656,34 | 546 568,70 | 0,00 |
| ISMAILIA GAZ | EMPLISSAGE-GAZ | 20 000 000,00 | 19,99 | 4 000 000,00 | 4 000 000,00 | 31/12/2022 | 25 711 071,80 | 505 814,32 | 0,00 |
| GAZBER | EMPLISSAGE-GAZ | 25 000 000,00 | 99,99 | 25 000 000,00 | 25 000 000,00 | 31/12/2023 | 39 308 608,67 | 11 808 608,67 | 13 393 007,39 |
| SOCIETE D'ENTROPOSAGE DE JORF LASFAR | STOCKAGE | 30 000 000,00 | 49,99 | 15 000 000,00 | 15 000 000,00 | 31/12/2023 | 47 455 284,94 | 11 140 018,98 | 5 000 000,00 |
| SOCIETE DAKHLA DES HYDROCARBURES | STOCKAGE | 22 000 000,00 | 33,00 | 7 399 964,00 | 7 399 964,00 | 31/12/2022 | 56 314 125,67 | 4 400 000,00 | 0,00 |
| PETROCAB | CABOTAGE | 40 000 000,00 | 8,71 | 1 620 150,00 | 1 620 150,00 | 31/12/2022 | 164 661 435,32 | 37 867 778,17 | 0,00 |
| SOFRENOR | FABRICATION DES RESERVOIRS | 45 319 900,00 | 17,15 | 9 300 000,00 | 9 300 000,00 | 31/12/2022 | 143 996 457,08 | 42 514 897,91 | 3 886 000,00 |
| SOMAS | STOCKAGE | 60 000 000,00 | 6,00 | 8 394 004,00 | 8 394 004,00 | 31/12/2022 | 302 961 410,41 | 55 960 556,70 | 1 800 000,00 |
| OUARGAZ | EMPLISSAGE-GAZ | 32 150 000,00 | 99,99 | 33 613 154,53 | 33 613 154,53 | 31/12/2023 | 30 480 067,20 | 3 697 823,62 | 0,00 |
| SALAM GAZ | APP-STOCKAGE-EMPLISSAGE | 150 000 000,00 | 19,99 | 38 438 680,54 | 38 438 680,54 | 31/12/2023 | 534 539 825,36 | 242 832 505,05 | 47 000 000,00 |
| MAHATTA | GESTION DES STATIONS | 100 000,00 | 100,00 | 100 000,00 | 100 000,00 | 31/12/2023 | 705 315,08 | 585 315,08 | 388 162,59 |
| SOCICA | IMMOBILIER | 956 760,00 | 1,21 | 7 015,00 | 7 015,00 | 31/12/2015 | 12 167 095,45 | 630 397,54 | 0,00 |
| S.I MERCEDES | IMMOBILIER | 5 000,00 | 90,00 | 8 325,00 | 8 325,00 | 31/12/2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| S.I NAPHTEA | IMMOBILIER | 20 000,00 | 13,00 | 2 600,00 | 2 600,00 | 31/12/2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| BANQUE POPULAIRE | BANQUE | | | 50 000,00 | 50 000,00 | 31/12/2016 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| SHBM | EXPLOITATION DEPOT | 20 000 000,00 | 49,00 | 9 800 000,00 | 9 800 000,00 | 31/12/2023 | 17 453 552,36 | 211 599,88 | 0,00 |
| TMRDA | GESTION PETROLIERE | 32 300 000,00 | 100,00 | 32 300 000,00 | 12 767 639,54 | 31/12/2023 | 12 767 639,54 | -3 193 595,21 | 0,00 |
| TIDSI GAZ | GAZ | 60 000 000,00 | 46,49 | 27 900 000,00 | 27 900 000,00 | 31/12/2022 | 29 087 131,49 | -530 003,42 | 0,00 |
| CITE DES JEUNES | IMMOBILIER | 739 200,00 | 1,14 | 0,00 | | 00/01/1900 | 31/12/2015 | 3 286 866,44 | -93 338,01 |
| TOTAL | | | | 222 131 493,07 | 202 599 132,61 | | | | 71 467 169,98 |

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice clos le 31/12/2023

| N A T U R E | MONTANT DEBUT EXERCICE | DOTATIONS | | | REPRISES | | | MONTANT FIN EXERCICE |
|--|------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| | | D'exploitation | Financières | Non courantes | D'exploitation | Financières | Non courantes | |
| 1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé | 16 338 765,25 | | 3 193 595,21 | | | | | 19 532 360,46 |
| 2. Provisions réglementées | | | | | | | | |
| 3. Provisions durables pour risques et charges | 93 265 436,70 | 52 699 334,16 | | 7 982 000,00 | 47 076 768,00 | | 8 797 861,08 | 98 072 141,78 |
| SOUS TOTAL (A) | 109 604 201,95 | 52 699 334,16 | 3 193 595,21 | 7 982 000,00 | 47 076 768,00 | | 8 797 861,08 | 117 604 502,24 |
| 4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) | 250 088 728,55 | 12 886 190,73 | | | 4 832 186,74 | | | 258 142 732,54 |
| 5. Autres Provisions pour risques et charges | 18 530 117,08 | | 8 328 932,09 | | | 18 530 117,08 | | 8 328 932,09 |
| 6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie | | | | | | | | |
| SOUS TOTAL (B) | 268 618 845,63 | 12 886 190,73 | 8 328 932,09 | | 4 832 186,74 | 18 530 117,08 | | 266 471 664,63 |
| TOTAL (A+B) | 378 223 047,58 | 65 585 524,89 | 11 522 527,30 | 7 982 000,00 | 51 908 954,74 | 18 530 117,08 | 8 797 861,08 | 384 076 166,87 |

TABLEAU DES CREANCES

Exercice clos le 31/12/2023

| Créances (en dirhams) | Total | Analyse par Echéance | | | Autres Analyses | | | |
|--|-------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------|---|------------------------------------|-------------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non recouvrées | Montants en Devises | Montants sur l'Etat et les organismes Publics | Montants sur les Entreprises liées | Montants Représentés par les effets |
| De l'Actif Immobilisé | 10 683 951,48 | 10 661 660,74 | 22 290,74 | | | | 42 706,63 | |
| - Prêts immobilisés | 9 450 243,00 | 9 450 243,00 | | | | | | |
| - Autres créances financières | 1 233 708,48 | 1 211 417,74 | 22 290,74 | | | | 42 706,63 | |
| De l'Actif circulant | 3 086 089 525,92 | 421 592 339,23 | 2 664 497 186,69 | 283 387 114,19 | 139 566 818,15 | 620 472 469,44 | 313 961 607,06 | 175 014 649,16 |
| - Fournisseurs débiteurs avances et acomptes | 292 000 000,00 | | 292 000 000,00 | | | | | |
| - Clients et comptes rattachés | 2 182 554 748,29 | 412 956 678,23 | 1 769 598 070,06 | 283 387 114,19 | 139 566 818,15 | 50 960 806,86 | 308 573 444,47 | 175 014 649,16 |
| - Personnel | 5 127 984,58 | | 5 127 984,58 | | | | | |
| - Etat | 569 511 662,58 | | 569 511 662,58 | | | 569 511 662,58 | | |
| - Autres débiteurs | 22 737 562,14 | 8 635 661,00 | 14 101 901,14 | | | | 5 388 162,59 | |
| - Compte de régularisation-Actif | 14 157 568,33 | | 14 157 568,33 | | | | | |
| TOTAL | 3 096 773 477,40 | 432 253 999,97 | 2 664 519 477,43 | 283 387 114,19 | 139 566 818,15 | 620 472 469,44 | 314 004 313,69 | 175 014 649,16 |

TABLEAU DES DETTES

Exercice clos le 31/12/2023

| Dettes (en dirhams) | Total | Analyse par Echéance | | | Autres Analyses | | | |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
| | | Plus d'un an | Moins d'un an | Echues et non payées | Montants en Devises | Montants sur l'Etat et Organismes Publics | Montants sur les Entreprises liées | Montants Représentés par Effets |
| DE FINANCEMENT | 737 390 238,56 | 694 533 095,72 | 42 857 142,84 | | | 524 797 342,25 | | |
| - Emprunts obligataires | | | | | | | | |
| - Autres dettes de financement | 737 390 238,56 | 694 533 095,72 | 42 857 142,84 | | | 524 797 342,25 | | |
| DU PASSIF CIRCULANT | 5 684 689 612,61 | 339 333 956,69 | 5 345 355 655,92 | 0,00 | 2 617 479 693,31 | 1 445 532 679,26 | 535 783 144,86 | |
| - Fournisseurs et comptes rattachés | 3 803 464 107,98 | 339 333 956,69 | 3 464 130 151,29 | | 2 617 479 693,31 | 443 091 601,69 | 512 983 144,86 | |
| - Clients créditeurs, avances et acomptes | 802 301 366,49 | | 802 031 366,49 | | | | | |
| - Personnel | 41 941 875,94 | | 41 941 875,94 | | | | | |
| - Organismes sociaux | 22 270 626,67 | | 22 270 626,67 | | | 22 270 626,67 | | |
| - Etat | 980 170 450,90 | | 980 170 450,90 | | | 980 170 450,90 | | |
| - Autres créanciers | 27 280 162,57 | | 27 280 162,57 | | | | 22 800 000,00 | |
| - Comptes de régularisation - Passif | 7 531 022,06 | | 7 531 022,06 | | | | | |
| TOTAL | 6 422 079 851,17 | 1 033 867 052,41 | 5 388 212 798,76 | 0,00 | 2 617 479 693,31 | 1 970 330 021,51 | 535 783 144,86 | |

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Exercice clos le 31/12/2023

| Tiers Débiteurs ou Tiers Crédeurs | Montant couvert par la sûreté | Nature | Date et Lieu d'inscription | Objet | Valeur Nette Comptable de la sûreté donnée |
|-----------------------------------|-------------------------------|--------------|----------------------------|-------|--|
| Sûretés données | | NEANT | | | |
| Sûretés reçues | | | | | |
| Hypothèques reçus | 56 562 290,74 | Hypothèques | | | |
| Nantissements reçus | NEANT | | | | |

TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES

HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Exercice clos le 31/12/2023

| Engagements Donnés | Montants Exercice | Montants Exercice Précédent |
|--|-------------------|-----------------------------|
| - Avals ou cautions (sur marchés et autres) | 45 849 467,65 | 246 996 874,31 |
| - Autres engagements donnés (Cautions en Douane) | 33 000 000,00 | 33 000 000,00 |
| Engagements reçus | Montant Exercice | Montant Exercice Précédent |
| - Avals ou cautions clients | 55 543 043,00 | 76 224 614,84 |
| - Autres engagements reçus | | |

ETAT DES DEROGATIONS

Exercice clos le 31/12/2023

| Indication des Dérogations | Justifications des Dérogations | Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats |
|--|--------------------------------|---|
| I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux | | NEANT |
| II. Dérogations aux méthodes d'évaluation | | NEANT |
| III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse | | NEANT |

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Exercice clos le 31/12/2023

| Nature des Changements | Justification des Changements | Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats |
|--|-------------------------------|---|
| I- Changements affectant les méthodes d'évaluation | | NEANT |
| II- Changements affectant les règles de présentation | | NEANT |

ETAT DES PASSIFS EVENTUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Conformément à la réglementation en vigueur, les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 ne sont toujours pas prescrits. Les déclarations fiscales de la société au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS), de l'impôt sur les revenus (IR), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) relatives auxdits exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration fiscale et demeurent sujettes à des vérifications et d'éventuels redressements, au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision. Les déclarations sociales de la CNSS pourraient faire l'objet d'un contrôle et de rappels éventuels de cotisations.

FINACS

FINACS
250, Bd Bordeaux et Bd Mly Youssef
Casablanca



PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani Casablanca

Aux Actionnaires de la société
TotalEnergies Marketing Maroc S.A
146 BD MOHAMMED ZERKTOUNI,
20060 – Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société TotalEnergies Marketing Maroc S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2 253 065 441 MAD dont un bénéfice net de 58 746 380 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société TotalEnergies Marketing Maroc S.A au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'état B11 qui présente l'impact du dénouement des contrôles du conseil de la concurrence et de l'office des changes sur les comptes de l'exercice 2023. Notre opinion d'audit n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Provision pour dépréciation des créances clients :

| Risque identifié | Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque |
|--|--|
| <p>Les créances clients représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Une provision est comptabilisée dans les comptes de la société afin de couvrir le risque de dépréciation de ces créances.</p> <p>Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), les créances sont inscrites pour leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation en fonction de l'antériorité de ces créances. L'évaluation du caractère recouvrable de cet actif repose sur l'appréciation du management du risque de recouvrement relatif à chaque créance. L'estimation de la valeur recouvrable des créances requiert ainsi l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer.</p> <p>Les provisions pour dépréciation des créances clients constituent un point clé de l'audit dans la mesure où le montant de cette provision est sensible aux estimations et aux hypothèses retenues par la Direction.</p> | <p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Prendre connaissance du processus d'évaluation de la provision pour dépréciation des créances, notamment en procédant à des entretiens avec la Direction de la société ;➤ Examiner la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;➤ Apprécier les hypothèses de la Direction en examinant les conditions des contrats et des accords, les informations historiques, les données de tiers et les informations externes, ainsi que les événements subséquents ;➤ Examiner les informations communiquées sur les provisions pour dépréciation des créances clients dans l'ETIC. |

Provision pour risques significatifs, et passifs éventuels

| Risque identifié | Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque |
|---|--|
| <p>La société est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne les risques sociaux et réglementaires.</p> <p>Les provisions pour risques constituent un point clé de notre audit compte tenu de la diversité des risques auxquels la société est exposée et du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ces risques et des montants comptabilisés en provisions, tel qu'exposés dans l'état B15 « Passifs éventuels » de l'ETIC et du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat.</p> | <p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée et à nous faire confirmer par les conseils externes de la société notre compréhension des litiges et réclamations ;➤ Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction juridique, de la documentation correspondante et évaluer leur cohérence avec les réponses aux confirmations externes ;➤ Apprécier les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction, pour estimer le montant des provisions comptabilisées ;➤ Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces passifs éventuels présentés dans l'état B15 « Passifs éventuels » de l'ETIC. |

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

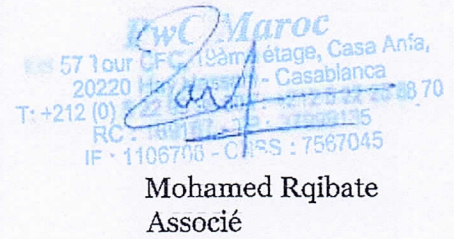
Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca le 29 avril 2024

Les Commissaires aux comptes



PwC Maroc



Comptes consolidés au 31 décembre 2023 (Référentiel IFRS)

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

| ACTIF | | Déc- 23 | Déc- 22 |
|--|-----------|------------------|------------------|
| Actifs non courants | | | |
| Ecarts d'acquisition | 13 | 86 155 | 86 155 |
| Immobilisations incorporelles | 14 | 3 782 | 2 563 |
| Immobilisations corporelles | 15 | 2 262 016 | 2 153 030 |
| Immobilisations en droit d'usage | 15 | 462 603 | 330 904 |
| Sociétés mises en équivalence : titres et prêts | 11 | 174 798 | 170 919 |
| Autres actifs financiers | 16 | 112 575 | 112 644 |
| Impôts différés actifs | | 47 690 | 49 571 |
| Total actifs non courants | | 3 149 619 | 2 905 786 |
| Actifs courants | | | |
| Stocks | 17 | 2 024 477 | 2 238 021 |
| Clients et comptes rattachés | 18 | 1 759 447 | 1 842 928 |
| Autres créances | 24 | 852 235 | 1 017 930 |
| Autres actifs financiers courants | | | |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 19 | 1 487 425 | 1 698 655 |
| Total actifs courants | | 6 123 584 | 6 797 534 |
| Total actif | | 9 273 203 | 9 703 320 |
| PASSIF | | | |
| Capitaux propres | | | |
| Capital | | 448 000 | 448 000 |
| Primes et réserves consolidées | | 1 880 358 | 2 331 884 |
| Ecarts de conversion | | (12 425) | (13 167) |
| Total des capitaux propres - part du Groupe | | 2 315 933 | 2 766 717 |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle | | 0 | 0 |
| Total des capitaux propres | | 2 315 933 | 2 766 717 |
| Passifs non courants | | | |
| Engagements envers le personnel | 21 | 33 196 | 32 723 |
| Provisions et autres passifs non courants | 20 | 214 178 | 216 620 |
| Dettes financières non courantes | 22 | 424 057 | 364 188 |
| Total passifs non courants | | 671 431 | 613 531 |
| Passif courants | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 23 | 3 669 901 | 3 409 491 |
| Autres créditeurs et dettes diverses | 23 | 1 705 328 | 1 039 406 |
| Dettes financières courantes | 22 | 837 760 | 1 812 195 |
| Autres passifs financiers courants | 24 | 22 711 | 11 841 |
| Provisions et autres passifs courants | 20 | 50 139 | 50 139 |
| Total passifs courants | | 6 285 839 | 6 323 072 |
| Total passif et capitaux propres | | 9 273 203 | 9 703 320 |

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers de Dirhams)

| | | Déc-23 | Déc-22 |
|---|-----------|-------------------|-------------------|
| Ventes de produits de l'activité | | 16 812 432 | 19 600 394 |
| Prestations de services | | 120 988 | 118 259 |
| Chiffre d'affaires | 4 | 16 933 420 | 19 718 653 |
| Achats, nets de variation de stocks | 5 | (14 621 700) | (17 648 824) |
| Charges d'exploitation | 5 | (1 050 161) | (1 002 206) |
| Dotations aux amortissements | 7 | (347 335) | (352 779) |
| Autres produits | 8 | 90 139 | 102 404 |
| Autres charges | 8 | (585 068) | (87 082) |
| Résultat opérationnel | | 419 295 | 730 166 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 9 | 2 110 | 2 675 |
| Coût de l'endettement financier brut | 9 | (67 184) | (52 268) |
| Coût de l'endettement financier brut | | (65 074) | (49 593) |
| Autres produits financiers | 9 | 33 749 | 44 636 |
| Autres charges financières | 9 | (40 102) | (100 775) |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | | 347 868 | 624 435 |
| Quote-part du résultat net dans les entreprises associées | | 55 879 | 51 181 |
| Impôts sur les résultats | 10 | (353 497) | (187 491) |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 50 250 | 488 124 |
| Part du Groupe | | 50 250 | 488 124 |
| Résultat net par action (en Dirhams) | 12 | 6 | 54 |
| Résultat net dilué par action (en Dirhams) | | 6 | 54 |
| Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action | | 8 960 000 | 8 960 000 |
| Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action | | 8 960 000 | 8 960 000 |

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

| (en milliers de Dirhams) | Déc-23 | Déc-22 |
|---|---------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | 50 250 | 488 124 |
| Pertes et gains actuariels | 1 142 | (566) |
| Effet d'impôt | (400) | 986 |
| Résultat Global | 50 992 | 488 544 |
| Intérêts Minoritaires | | |
| Résultat Global net - Part du groupe | 50 992 | 488 544 |

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

| (En milliers de Dirhams) | Déc-23 | Déc-22 |
|---|------------------|--------------------|
| FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION | | |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 50 250 | 488 124 |
| Amortissements et pertes de valeur des immobilisations | 338 273 | 314 015 |
| Provisions et impôts différés | 2 571 | (16 826) |
| Ajustement de juste valeur par résultat | 10 870 | 16 106 |
| (Plus) Moins-values sur cessions d'actifs | (26 796) | (353) |
| Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en | (3 879) | 1 819 |
| Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement | 1 387 119 | (1 164 007) |
| Flux de trésorerie d'exploitation | 1 758 408 | (361 122) |
| FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT | | |
| Investissements corporels et incorporels | (584 573) | (349 553) |
| Acquisition d'actifs financiers | 0 | (27 900) |
| Augmentation des prêts non courants | (103) | (2 032) |
| Investissements | (584 676) | (379 485) |
| Produit de cessions d'actifs corporels et incorporels | 31 192 | 5 196 |
| Remboursement de prêts non courants | 172 | 12 867 |
| Désinvestissements | 31 364 | 18 063 |
| Flux de trésorerie d'investissement | (553 312) | (361 422) |
| FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT | | |
| Dividendes payés: | | |
| - aux actionnaires de la société mère | (501 761) | (501 761) |
| Variation des dettes financières | 87 920 | (113 059) |
| Flux de trésorerie de financement | (413 840) | (614 820) |
| Augmentation (Diminution) de la trésorerie | 791 256 | (1 337 364) |
| Trésorerie en début de période | (24 561) | 1 312 803 |
| Trésorerie à la fin de période | 766 695 | (24 561) |

ETAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| | Capital social | Primes d'émission | Résultats non distribués | Réserves de couverture de flux de trésorerie | Réserve de conversion | Capitaux propres part du groupe | Intérêts ne conférant pas le contrôle | Capitaux propres |
|---|----------------|-------------------|--------------------------|--|-----------------------|---------------------------------|---------------------------------------|------------------|
| (en milliers de Dirhams) | | | | | | | | |
| Au 1er janvier 2022 | 448 000 | | 2 345 445 | | (13 587) | 2 779 858 | | 2 779 858 |
| Résultat net | | | 488 124 | | | 488 124 | | 488 124 |
| Autres éléments du résultat global | | | | | 420 | 420 | | 420 |
| Résultat global | | | 488 124 | | 420 | 488 544 | | 488 544 |
| Dividendes distribués | | | (501 760) | | | (501 760) | | (501 760) |
| Augmentation de capital | | | | | | | | |
| Augmentation de capital des filiales et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle | | | | | | | | |
| Autres variations | | | 77 | | | 77 | | 77 |
| Au 31 décembre 2022 | 448 000 | | 2 331 884 | | (13 167) | 2 766 717 | | 2 766 717 |
| (en milliers de Dirhams) | | | | | | | | |
| Au 1er janvier 2023 | 448 000 | | 2 331 884 | | (13 167) | 2 766 717 | | 2 766 717 |
| Résultat net | | | 50 250 | | | 50 250 | | 50 250 |
| Autres éléments du résultat global | | | | | 742 | 742 | | 742 |
| Résultat global | | | 50 250 | | 742 | 50 992 | | 50 992 |
| Dividendes distribués | | | (501 760) | | | (501 760) | | (501 760) |
| Augmentation de capital | | | | | | | | |
| Augmentation de capital des filiales et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle | | | | | | | | |
| Autres variations | | | (16) | | | (16) | | (16) |
| Au 31 décembre 2023 | 448 000 | | 1 880 359 | | (12 425) | 2 315 933 | | 2 315 933 |

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

| Société | Méthode de consolidation | Au 31 Décembre 2023 | | Au 31 Décembre 2022 | |
|-----------|--------------------------|---------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | | % de contrôle | % d'intérêt | % de contrôle | % d'intérêt |
| Total SA | Intégration Globale | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Gazber | Intégration Globale | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Ouargaz | Intégration Globale | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Mahatta | Intégration Globale | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Salam Gaz | Mise en équivalence | 20% | 20% | 20% | 20% |
| SEJ | Mise en équivalence | 50% | 50% | 50% | 50% |
| SDH | Mise en équivalence | 33,33% | 33,33% | 33,33% | 33,33% |

FILIALES NON CONSOLIDEES

| Société | Motif |
|-------------|-------------------------------|
| SHBM | Faible contributif |
| C.E.C | Faible contributif |
| TIDSI GAZ | Société en cours de démarrage |
| SI MERCEDES | Faible contributif |

Contact Communication Financière :

Email : comfi@totalenergies.com

Tél : 05 22 43 22 43



FINACS
250, Bd Bordeaux et Bd Mly Youssef
Casablanca



PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani Casablanca

Aux Actionnaires de la société
TotalEnergies Marketing Maroc S.A
146 BD MOHAMMED ZERKTOUNI ,
20060 – Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société TotalEnergies Marketing Maroc S.A et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidés de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 2 315 933 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 50 250 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note annexe 8 « Autres produits et charges opérationnels » qui présente l'impact du dénouement des contrôles du conseil de la concurrence et de l'office des changes sur les comptes de l'exercice 2023. Notre opinion d'audit n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Provision pour dépréciation des créances clients :

| Risque identifié | Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque |
|---|---|
| <p>Les créances clients représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Une provision est comptabilisée dans les comptes consolidés du groupe afin de couvrir le risque de dépréciation de ces créances.</p> <p>Comme indiqué de la note 18 « créances clients et autres débiteurs » des notes annexes, les créances sont inscrites pour leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation en fonction de l'antériorité de ces créances. L'évaluation du caractère recouvrable de cet actif repose sur l'appréciation du management du risque de recouvrement relatif à chaque créance. L'estimation de la valeur recouvrable des créances requiert ainsi l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer.</p> <p>Les provisions pour dépréciation des créances clients constituent un point clé de l'audit dans la mesure où le montant de cette provision est sensible aux estimations et aux hypothèses retenues par la Direction.</p> | <p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Prendre connaissance du processus d'évaluation de la provision pour dépréciation des créances, notamment en procédant à des entretiens avec la Direction ;➤ Examiner la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;➤ Apprécier les hypothèses de la Direction en examinant les conditions des contrats et des accords, les informations historiques, les données de tiers et les informations externes, ainsi que les événements subséquents ;➤ Examiner les informations communiquées sur les provisions pour dépréciation des créances clients dans les notes annexes. |

Provision pour risques significatifs, et passifs éventuels

| Risque identifié | Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque |
|--|---|
| <p>Le groupe est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne les risques sociaux et réglementaires.</p> <p>Les provisions pour risques constituent un point clé de notre audit compte tenu de la diversité des risques auxquels le groupe est exposée et du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ces risques et des montants comptabilisés en provisions, tel qu'exposés dans l'état « Passifs éventuels » des notes annexes des états financiers et du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat.</p> | <p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Examiner les procédures mises en œuvre par le groupe afin de recenser les risques auxquels elle est exposée et à nous faire confirmer par les conseils externes du groupe notre compréhension des litiges et réclamations ; ➤ Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction juridique, de la documentation correspondante et évaluer leur cohérence avec les réponses aux confirmations externes ; ➤ Apprécier les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction, pour estimer le montant des provisions comptabilisées ; ➤ Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces passifs éventuels présentés dans la note annexe « Passifs éventuels » des états financiers. |

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca le 29 avril 2024

Les Commissaires aux comptes

FINACS



PwC Maroc



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| NOTE 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES | 33 |
| NOTE 2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PERIODE | 46 |
| NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES..... | 47 |
| NOTE 4. CHIFFRE D’AFFAIRES..... | 49 |
| NOTE 5. ACHATS ET AUTRES CHARGES D’EXPLOITATION | 49 |
| NOTE 6. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS..... | 50 |
| NOTE 7. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D’EXPLOITATION..... | 51 |
| NOTE 8. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION..... | 52 |
| NOTE 9. RESULTAT FINANCIER..... | 52 |
| NOTE 10. IMPOTS..... | 53 |
| NOTE 11. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES..... | 54 |
| NOTE 12. RESULTAT PAR ACTION | 56 |
| NOTE 13. GOODWILL (ECART D’ACQUISITION) | 56 |
| NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 57 |
| NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 58 |
| NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS..... | 59 |
| NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS | 61 |
| NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS..... | 62 |
| NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 63 |
| NOTE 20. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS | 64 |
| NOTE 21. AVANTAGES DU PERSONNEL | 65 |
| NOTE 22. DETTES FINANCIERES..... | 66 |
| NOTE 23. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS | 67 |
| NOTE 24. INSTRUMENTS FINANCIERS | 68 |
| NOTE 25. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE | 70 |
| NOTE 26. AUTRES ENGAGEMENTS | 70 |
| NOTE 27. PASSIFS EVENTUELS | 70 |
| NOTE 28. PARTIES LIEES | 70 |
| NOTE 29. PERIMETRE DE CONSOLIDATION | 72 |

NOTE 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.3 de la circulaire n°07/09 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 15 juillet 2009, les états financiers consolidés du Groupe Total Maroc sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 1^{er} Janvier **2022** et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe suit régulièrement les dernières publications de l'IASB et de l'IFRIC.

Le Groupe TotalEnergies Marketing Maroc avait opté, dans le cadre de la norme IAS 1 révisée, pour la présentation du résultat global en deux états :

- Etat détaillant les composants du résultat (état du résultat) ;
- Etat commençant par le résultat et détaillant les autres éléments du résultat global (état du résultat global).

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

1.2. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.3. Principes de consolidation

1.3.1. Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ; et
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

- **Existence du pouvoir :**

Le pouvoir est la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité : le Groupe le détient via la détention des droits de vote substantifs ou via d'autres faits et circonstances, y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels. Par ailleurs, les droits de vote potentiels substantifs exerçables, y compris par une autre partie, sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

A noter que certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent.

Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits substantifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, est présumé détenir le pouvoir.

- **Exposition aux rendements variables**

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (notamment dividendes...).

- **Lien entre pouvoir et rendements variables**

Le contrôle une entité émettrice existe si non seulement il détient le pouvoir sur celle-ci et est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec elle, mais qu'en outre il a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements qu'il obtient du fait de ces liens.

1.3.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du Groupe dans la juste valeur

nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Un investisseur doit cesser d'utiliser la méthode de la mise en équivalence à compter de la date où sa participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, selon les modalités suivantes :

Si les intérêts conservés dans l'ancienne entreprise associée ou coentreprise constituent un actif financier, l'investisseur doit évaluer les intérêts conservés à la juste valeur. La juste valeur des intérêts conservés doit être considérée comme leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale en tant qu'actif financier selon IFRS 9. L'investisseur doit comptabiliser en résultat net toute différence entre les montants suivants :

- la juste valeur des intérêts conservés et tout produit lié à la sortie d'une partie de la participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise,
- la valeur comptable de la participation à la date de cessation de l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités conjointes sont comptabilisées à hauteur de la quote part détenue par le groupe.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme (i.e. les entités sont consolidées mais présentées sur une seule ligne de l'actif et du passif).

1.3.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe. Les participations non significatives sont traitées en tant que titres disponibles à la vente (AFS).

1.3.4. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

1.3.5. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe TotalEnergies Marketing Maroc sont consolidées à partir des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2023.

1.4. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société TotalEnergies Marketing Maroc est le dirham, c'est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit dans la note « 1.14 Instruments de couverture » ci-après.

1.5. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe «1.6 Goodwill ».

1.6. Goodwill

Le goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Il est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

1.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, par type d'immobilisation, se présentent comme suit :

| Type d'immobilisations | Mode d'amortissement | Durée d'amortissement |
|--|-----------------------------|------------------------------|
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | Linéaire | 5 ans |
| Concessions, brevets et droits similaires | Linéaire | 5 ans |

1.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) des immobilisations corporelles ou de leurs composants harmonisées et fixées au niveau du groupe pour toutes les filiales :

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. Ce mode d'amortissement reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques liés à l'actif.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, par type d'immobilisation, se présentent comme suit :

| Type d'immobilisations | Mode d'amortissement | Durée d'amortissement |
|---|----------------------|-----------------------|
| Constructions | Linéaire | 10 ans – 20 ans |
| Installations techniques, matériel et outillage | Linéaire | 10 ans –15 ans |
| Matériel de transport | Linéaire | 5 ans |
| Matériel informatique | Linéaire | 3 ans |
| Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers | Linéaire | 10 ans |

1.9. Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 un contrat de location est un contrat qui confère le droit d'utiliser un actif identifié pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

À la date d'effet, le preneur doit comptabiliser à l'actif un droit d'utilisation, et au passif une dette. Le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés à laquelle s'ajoute le cas échéant les coûts directs encourus pour la conclusion du contrat. Les loyers variables ou les prestations de services liés au contrat ne sont pas pris en compte dans la détermination du montant du droit d'usage et des dettes de location et sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières.

Les contrats de location qui sont de courte durée ou qui porte sur des actifs de faible valeur ne sont comptabilisés ni dans les droits d'usage ni dans la dette, conformément aux exemptions de la norme.

Pour la détermination du taux marginal d'endettement utilisé pour le calcul des dettes de location, il a été tenu compte de la durée moyenne pondérée des paiements et du risque pays.

1.10. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie

futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de cinq et d'une valeur terminale.

1.11. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêt s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs destinés à être cédés ».

Ces actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan. Les éventuelles dettes liées à ces actifs destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

1.12. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition encouru pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent.

Le prix de revient des stocks de produits pétroliers structurés est déterminé selon le prix de structure de la quinzaine publié par le ministère de l'énergie et des mines et celui des autres stocks est calculé selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.13. Actifs financiers

1.13.1. Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont respectées :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en apercevoir les seuls flux contractuels,
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dus.

1.13.2. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie et par la vente d'actifs financiers ;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dus.

1.13.3. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat

Les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat. L'entité peut néanmoins décider de présenter les variations de juste valeur d'instruments de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global à la condition qu'il ne soit :

- Ni détenu à des fins de transaction,
- Ni une contrepartie éventuelle comptabilisée dans le cadre d'un groupement d'entreprise au sens d'IFRS 3.

Ce choix est irrévocable et n'empêche pas de continuer de comptabiliser les dividendes en résultat net. En revanche les variations de juste valeur enregistrées en résultat global ne pourront jamais être recyclées en résultat.

- Le modèle de dépréciation repose sur la constatation immédiate des pertes attendues (Expected Loss) pour tous les actifs évalués au coût amorti ou en juste valeur par les autres éléments du résultat global.

1.14. Instruments de couverture

Les opérations de couverture peuvent être réalisées avec un instrument dérivé (sauf les options vendues) mais aussi un actif ou un passif non dérivé évalué à la juste valeur par le biais du résultat global à condition qu'ils soient conclus avec un tiers extérieur au Groupe.

En application de la norme IFRS 9 :

- Les pertes ou profits résultant de la réévaluation à la juste valeur de l'instrument de couverture doit être comptabilisé en résultat net ou en résultat global si l'instrument couvert est un instrument de capitaux propres pour lequel l'entité a opté pour la comptabilisation en autres éléments du résultat global,
- Symétriquement, le profit ou la perte sur l'élément couvert doit être comptabilisé dans le résultat. En revanche les variations de juste valeur des instruments de capitaux propres pour lesquels il a été fait l'option pour une évaluation en autres éléments du résultat global sont maintenues en autres éléments du résultat global.

1.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs a activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

1.16. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 "Instruments financiers: informations à fournir et présentation » est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

1.17. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

1.18. Avantages du personnel

Le Groupe participe à des régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels qu'ancienneté, salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels. Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage ultérieur en résultat.

Le coût des services passés est reconnu en résultat, qu'ils soient acquis ou non acquis.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique « charges d'exploitation ».

1.19. Provisions et autres passifs

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

1.20. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport, en cas d'insuffisance, ces frais restants sont comptabilisés en charges.

1.21. Passifs financiers

1.21.1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

1.21.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres créiteurs. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

1.22. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- Ventes de biens ;
- Ventes de prestation de services ;

L'entité comptabilise les produits des activités ordinaires au moment du transfert du contrôle de l'actif, objet du contrat au client. Ce principe fondamental est présenté sous forme d'un modèle de cinq étapes :

- Identification du contrat : un contrat n'existe que si les parties au contrat l'ont approuvé et se sont engagées à remplir leurs obligations respectives et que l'entité peut identifier les droits de chacune des parties en ce qui concerne les biens et les services visés par le contrat.
- Identification des obligations de prestations : les biens et les services promis dans le contrat sont appréciés et identifiés.
- Détermination du prix de transaction : le prix de la transaction est le montant en contrepartie auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de biens ou services promis à un client à l'exclusion des sommes perçues pour le compte d'un tiers (TVA...).
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestations : le prix de la transaction est réparti entre toutes les obligations distinctes, proportionnellement au prix de vente spécifique du bien ou du service correspondant à chacune des obligations lors de la prise d'effet du contrat.
- Reconnaissance du chiffre d'affaires : les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie (transfert au client du contrôle d'actif).

1.23. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent notamment:

- Redevances réseau;
- Prestations de services Cartes ;
- Autres produits.

1.24. Coût de l'endettement net

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des comptes courants d'associés, des autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement éventuellement).

La dette nette consolidée correspond à la dette brute moins la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

1.25. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif.

NOTE 2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PERIODE

2.1.Cessions

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de l'année **2023**.

- **Activités abandonnées**

Le groupe ne dispose pas d'activités abandonnées en **2023**.

2.2.Acquisitions

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition en **2023**.

NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

3.1. Niveaux d'information sectorielle

Le niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe Total est le secteur d'activité.

Activité 1 : Carburants

Activité 2 : Gaz

Activité 3 : Lubrifiants

Activité 4 : Autres

3.2. Informations par secteur d'activité

Les principaux agrégats du compte de résultat se décomposent comme suit entre les différents secteurs d'activité :

Au 31 Décembre 2023

| <i>En milliers de MAD</i> | Carburants | Gaz | Lubrifiants | Autres | Total |
|--|-------------------|------------------|--------------------|----------------|-------------------|
| Externe | 11 562 134 | 4 667 952 | 597 669 | 105 665 | 16 933 420 |
| Chiffre d'affaires total | 11 562 134 | 4 667 952 | 597 669 | 105 665 | 16 933 420 |
| Résultat opérationnel | 673 670 | 152 402 | 89 341 | - 1 189 | 914 224 |
| Autres produits et autres charges | - 502 624 | 11 239 | - 3 246 | - 298 | 494 929 |
| Résultat financier | - 69 200 | 7 202 | - 8 809 | - 620 | 71 427 |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | 101 847 | 170 843 | 77 286 | - 2 107 | 347 868 |
| Impôt sur les sociétés | - 241 368 | - 97 447 | - 12 477 | - 2 206 | 353 497 |
| Résultat des activités poursuivies | - 139 521 | 73 396 | 64 810 | - 4 313 | 5 629 |

Au 31 Décembre 2022

| <i>En milliers de MAD</i> | Carburants | Gaz | Lubrifiants | Autres | Total |
|--|-------------------|------------------|--------------------|----------------|-------------------|
| Externe | 13 215 078 | 5 822 054 | 579 597 | 101 924 | 19 718 652 |
| Chiffre d'affaires total | 13 215 078 | 5 822 054 | 588 795 | 101 924 | 19 718 652 |
| Résultat opérationnel | 454 485 | 174 799 | 83 688 | 1 872 | 714 844 |
| Autres produits et autres charges | 27 087 | 4 175 | -5 105 | -2 485 | 15 323 |
| Résultat financier | -115 200 | 16 786 | -7 955 | 679 | -105 731 |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | 366 372 | 187 410 | 70 855 | 66 | 624 435 |
| Impôt sur les sociétés | -125 653 | -55 358 | -5 511 | -969 | -187 491 |
| Résultat des activités poursuivies | 240 718 | 132 052 | 65 077 | -904 | 436 944 |

Les ventes cumulées de l'exercice 2023 du Groupe TotalEnergies Marketing Maroc (en volume) se sont établies à 1 718 kt en 2023, en diminution de 2% par rapport à la même période en 2022, expliquée par l'effet compensé de :

- La baisse de la demande en raison du niveau très élevé des cours internationaux des produits pétroliers.
- Le maintien de la stratégie d'investissement avec l'ouverture de 09 nouvelles stations en 2023 portant ainsi le réseau à 396 points de vente au 31 décembre 2023.

Les résultats 2023 ont été fortement impactés par le niveau élevé des cours des produits pétroliers qui a entraîné un repli de la demande essentiellement sur le premier semestre, et par l'accord conclu avec le Conseil de la Concurrence en fin d'année.

NOTE 4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe TotalEnergies Marketing Maroc se décomposent de la manière suivante :

| <i>En milliers de MAD</i> | <i>Note</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|----------------------------------|-------------|-------------------|-------------------|
| Ventes de produits de l'activité | 4.1 | 16 812 432 | 19 600 394 |
| Prestations de services | 4.2 | 120 988 | 118 259 |
| Chiffre d'affaires | | 16 933 420 | 19 718 653 |

NOTE 5. ACHATS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|---|-------------------|-------------------|
| Achats de produits pétroliers et pétrochimiques | 14 483 586 | 17 667 194 |
| Autres achats de produits | 122 965 | 6 732 |
| Variation de stocks | - 15 149 | 25 102 |
| Achats | 14 621 700 | 17 648 824 |
| Charges de personnel (Note 6) | 281 272 | 292 249 |
| Transports produits sur ventes | 64 641 | 124 764 |
| Stockage produits | 82 735 | 72 833 |
| Loyers opérationnels | 70 715 | 19 663 |
| Entretien et réparations | 51 149 | 45 448 |
| Impôts et taxes | 12 056 | 12 941 |
| Autres charges d'exploitation | 616 875 | 434 308 |
| Charges d'exploitation | 1 050 161 | 1 002 206 |
| Total Achats et Charges d'exploitation | 15 671 861 | 18 651 030 |

- Les achats, nets de la variation des stocks, ont enregistré une baisse de 17%, en passant de 17 649 MMAD à 14 622 MMAD et ce en corrélation avec la baisse des ventes.

- Les loyers opérationnels correspondent aux charges de location simple qui ne remplissent pas les conditions d'application de la norme IFRS 16 ;
- Les autres charges d'exploitation englobent essentiellement les frais de publicité et de promotion des ventes, les honoraires et les frais d'assurance et de télécom.

NOTE 6. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

6.1.Frais de personnel

Les charges de personnel de l'exercice sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Salaires et traitements | 219 414 | 217 084 |
| Charges sociales | 54 818 | 57 654 |
| Charges sociales diverses | 7 040 | 17 511 |
| Total | 281 272 | 292 249 |

6.2.Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration se ventilent comme suit :

| | Déc-23 | | | Déc-22 | | |
|----------|---------------|-------------------|--------------|---------------|-------------------|--------------|
| | Cadres | Non cadres | Total | Cadres | Non cadres | Total |
| Total SA | 219 | 97 | 361 | 207 | 100 | 307 |
| Gazber | 2 | 101 | 103 | 3 | 74 | 77 |
| Ouargaz | 0 | 35 | 35 | | 34 | 34 |
| Mahatta | 1 | 168 | 169 | 3 | 164 | 168 |

6.3.Rémunérations des organes d'administration et de direction

Le détail de la rémunération des organes d'administration et de direction est inclus dans la note 28.1.

NOTE 7. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation, pour les périodes closes les 31 Décembre **2023** et 31 Décembre **2022**, se décomposent comme suit :

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|---|--|----------------|
| Amortissements nets impactant le résultat opérationnel | | |
| Immobilisations incorporelles | 4 338 | 1 897 |
| Immobilisations corporelles | 333 935 | 312 118 |
| | Sous-Total | 338 273 |
| | | 314 015 |
| Provisions et perte de valeurs nettes impactant le résultat opérationnel | | |
| Stocks | 586 | 966 |
| Créances | 7 469 | 36 848 |
| Avantages du personnel | 1 615 | 1 235 |
| Dotations nettes pour risques et charges | - 608 | - 285 |
| | Sous-Total | 9 062 |
| | | 38 764 |
| | Total des amortissements et provisions d'exploitation | 347 335 |
| | | 352 779 |

Une description des variations d'amortissements et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 17 et 18 de ces états financiers.

NOTE 8. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges d'exploitation se présentent comme suit :

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|---|------------------|---------------|
| Cessions d'actifs | 31 192 | 5 196 |
| Autres produits et charges (1) | - 526 121 | 10 126 |
| Total autres produits et charges opérationnels | - 494 929 | 15 322 |

(1) Les autres produits et charges opérationnels totalisant 526 MMAD correspondent principalement aux montants des arrangements transactionnels conclus avec le Conseil de concurrence et l'office de change. Ceci a permis le dénouement définitif des procédures qui était ouvertes au cours des exercices précédents.

NOTE 9. RESULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 Décembre 2023 et 31 Décembre 2022 se décomposent de la façon suivante :

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|--|-----------------|------------------|
| Charges d'intérêts | 67 184 | 52 268 |
| Coût de l'endettement financier brut | 67 184 | 52 268 |
| Perte de juste valeur des dérivés de change | 10 870 | 16 106 |
| Autres charges financières | 29 232 | 84 669 |
| Autres charges financières | 40 102 | 100 775 |
| Total des charges financières | 107 286 | 153 043 |
| Intérêts et autres produits financiers | 2 110 | 2 675 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 2 110 | 2 675 |
| Revenus des participations | 5 686 | 10 394 |
| Gain de juste valeur des dérivés de change | | |
| Autres produits financiers | 28 062 | 34 242 |
| Autres produits financiers | 33 748 | 44 636 |
| Total des produits financiers | 35 858 | 47 311 |
| Résultat financier | - 71 428 | - 105 732 |

NOTE 10. IMPOTS

10.1.Charge d'impôt

La charge d'impôt se compose comme suit :

| En Milliers de MAD | Déc-23 | Déc-22 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Charge d'impôt courant | 352 016 | 174 220 |
| Produit / charge d'impôt différé | 1 481 | 13 271 |
| Total | 353 497 | 187 491 |

10.1.1. Impôts différés comptabilisés au bilan

Les impôts différés comptabilisés au bilan se présentent comme suit :

| En Milliers de MAD | Déc-23 | Déc- 22 |
|--|---------------|---------------|
| Différences entre la base comptable et la base fiscale | | |
| Immobilisations corporelles | 39 759 | 45 296 |
| Provisions créances clients | - 2 180 | - 4 347 |
| Avantages au personnel | 11 619 | 11 454 |
| Instruments financiers | 7 949 | 4 145 |
| Autres | 12 472 | 9 067 |
| Total | 47 690 | 49 571 |

Les actifs nets d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à recouvrer ses actifs dans un proche avenir.

| | |
|---|---------------|
| Au 1er janvier 2022 | 61 855 |
| Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en résultat | - 13 271 |
| Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en capitaux propres | 986 |
| Au 31 Décembre 2022 | 49 571 |
| Au 1er janvier 2023 | 49 571 |
| Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en résultat | - 1 481 |
| Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en capitaux propres | - 400 |
| Au 31 Décembre 2023 | 47 690 |

10.1.2. Preuve d'impôt

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|---|------------------|------------------|
| Résultat net | 50 250 | 488 124 |
| Quote-part du résultat net dans les entreprises associées | 55 879 | 51 181 |
| Produit d'impôt sur les sociétés (charge) | - 353 497 | - 187 491 |
| Résultat avant impôt des sociétés intégrées | 347 868 | 624 435 |
| Taux d'imposition statutaire au Maroc (*) | 32% | 31% |
| Impôt sur les sociétés théorique | -112 020 | -194 142 |
| Autres charges non déductibles fiscalement | -241 477 | 6 651 |
| Différences expliquées | -241 477 | 6 651 |
| Impôts sur les résultats | - 353 497 | - 187 491 |

NOTE 11. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

La liste des participations dans les entreprises associées, les pourcentages d'intérêt et de contrôle sont fournis en note 29.

Les principaux agrégats financiers, représentant 100% des principales entreprises associées, se présentent comme suit :

| <i>En Milliers de MAD</i> | Salam Gaz | | SDH | | SEJ | |
|---------------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Déc- 23 | Déc- 22 | Déc- 23 | Déc- 22 | Déc- 23 | Déc- 22 |
| Actifs non-courants | 390 693 | 285 998 | 60 321 | 56 380 | 85 768 | 81 959 |
| Actifs courants | 2 564 921 | 3 582 572 | 9 176 | 7 057 | 19 957 | 32 796 |
| Passifs courants | 2 421 075 | 3 341 863 | 7 613 | 5 953 | 56 092 | 68 438 |
| Capitaux propres | 534 539 | 526 707 | 61 884 | 57 484 | 49 633 | 46 315 |

| <i>En Milliers de MAD</i> | Salam Gaz | | SDH | | SEJ | |
|---|----------------|----------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| | Déc- 23 | Déc- 22 | Déc- 23 | Déc- 22 | Déc- 23 | Déc- 22 |
| Chiffre d'affaires | 4 983 120 | 6 089 008 | 22 726 | 20 574 | 66 460 | 63 258 |
| Achats, nets de variation de stocks | -4 447 375 | -5 558 978 | - 1 634 | - 1 102 | | |
| Autres charges opérationnelles | - 283 843 | - 277 696 | - 16 692 | - 15 066 | - 45 153 | - 43 896 |
| Résultat opérationnel | 251 902 | 252 334 | 4 400 | 4 406 | 21 307 | 19 362 |
| Autres produits et charges d'exploitation | 79 971 | 71 163 | | - 6 | - 661 | - 280 |
| Résultat des activités opérationnelles | 331 873 | 323 497 | 4 400 | 4 400 | 20 646 | 19 082 |
| Produits et charges financiers | 39 973 | 33 278 | | | - 1 680 | - 2 027 |
| Résultat avant impôt | 371 846 | 356 775 | 4 400 | 4 400 | 18 966 | 17 055 |
| Impôts sur les résultats | - 129 014 | - 120 608 | | | - 5 648 | - 5 573 |
| Résultat net | 242 832 | 236 167 | 4 400 | 4 400 | 13 318 | 11 482 |

NOTE 12. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instruments financiers ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|---|---------------|----------------|
| Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère | 50 250 | 488 124 |
| Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action | 8 960 000 | 8 960 000 |
| Résultat de base par action (En Dirhams) | 6 | 54 |
| Résultat dilué par action (En Dirhams) | 6 | 54 |

NOTE 13. GOODWILL (ECART D'ACQUISITION)

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Au 1er Janvier | 86 155 | 86 155 |
| <i>Valeur brute</i> | 86 155 | 86 155 |
| Au 31 décembre | 86 155 | 86 155 |

Il s'agit essentiellement du goodwill issu de la fusion – absorption, de la société ex-SDBP, réalisée en 2006. Ce dernier ne présente pas de risque de perte de valeur étant donné le développement continu de l'activité Gaz au cours de ces dernières années.

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les amortissements et les pertes de valeur de la période sont comptabilisés au niveau des amortissements et provisions d'exploitation.

| <i>En Milliers de MAD</i> | Concessions, brevets & droits similaires | Autres | Total |
|---|---|---------------|-----------------|
| <i>Valeurs brutes</i> | | | |
| Au 1er janvier 2022 | 37 670 | | 37 670 |
| Acquisitions | 214 | | 214 |
| Autres mouvements | 341 | | 341 |
| Au 31 décembre 2022 | 38 225 | | 38 225 |
| Au 1er janvier 2023 | 38 225 | | 38 225 |
| Acquisitions | 2 203 | | 2 203 |
| Autres mouvements | 654 | | 654 |
| Au 31 décembre 2023 | 41 082 | | 41 082 |
| <i>Amortissements et perte de valeurs</i> | | | |
| Au 1er janvier 2022 | - 33 765 | | - 33 765 |
| Amortissements | - 1 897 | | - 1 897 |
| Autres mouvements | - | | - |
| Au 31 décembre 2022 | - 35 662 | | - 35 662 |
| Au 1er janvier 2023 | - 35 662 | | - 35 662 |
| Amortissements | - 1 638 | | - 1 638 |
| Autres mouvements | - | | - |
| Au 31 décembre 2023 | - 37 300 | | - 37 300 |
| <i>Valeurs nettes</i> | | | |
| Au 31 décembre 2022 | 2 563 | | 2 563 |
| Au 31 décembre 2023 | 3 782 | | 3 782 |

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| <i>En Milliers de MAD</i> | Terrains | Constructions | Installations techniques, matériel et outillage | Immobilisations en cours | Autres immobilisations corporelles | Total |
|--|------------------|------------------|---|--------------------------|------------------------------------|--------------------|
| <i>Valeurs brutes</i> | | | | | | |
| Au 1er janvier 2022 | 556 705 | 1 023 223 | 3 504 052 | 205 100 | 355 018 | 5 644 098 |
| Acquisitions | | 54 740 | 204 246 | 86 605 | 3 747 | 349 338 |
| Cessions et assainissement | | - 23 | - 45 783 | | - 215 | - 46 021 |
| Autres mouvements | | 20 785 | 90 203 | - 114 463 | 1 660 | - 1 815 |
| Au 31 décembre 2022 | 556 705 | 1 023 223 | 3 504 052 | 205 100 | 355 018 | 5 644 098 |
| <i>Amortissements et perte de valeurs</i> | | | | | | |
| Au 1er janvier 2022 | - 69 619 | - 568 660 | - 1 971 141 | | - 281 278 | - 2 890 698 |
| Amortissements | - 28 207 | - 55 951 | - 178 157 | | - 49 803 | - 312 118 |
| Cessions et assainissement | | 23 | 40 942 | | 213 | 41 178 |
| Autres mouvements | | 721 | | | 753 | 1 474 |
| Au 31 décembre 2022 | - 97 826 | - 623 867 | - 2 108 356 | | - 330 115 | - 3 160 164 |
| Au 1er janvier 2023 | - 97 826 | - 623 867 | - 2 108 356 | | - 330 115 | - 3 160 164 |
| Amortissements | - 33 897 | - 59 561 | - 197 252 | | - 43 225 | - 333 935 |
| Cessions et assainissement | 9 695 | 9 906 | 45 914 | | 146 434 | 211 949 |
| Autres mouvements | | | | | | |
| Au 31 décembre 2023 | - 122 028 | - 673 522 | - 2 259 694 | | - 226 903 | - 3 282 147 |
| <i>Valeurs nettes</i> | | | | | | |
| Au 31 décembre 2022 | 458 879 | 399 356 | 1 395 696 | 205 100 | 24 903 | 2 483 934 |
| Au 31 décembre 2023 | 445 250 | 418 782 | 1 453 640 | 233 580 | 173 367 | 2 724 619 |

Les acquisitions de la période concernent principalement le Réseau des stations-services (9 nouvelles création en **2023**), les bouteilles et citernes de GPL, les installations chez les clients B to B ainsi que les investissements logistiques.

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc- 23 | Déc- 22 |
|--|----------------|----------------|
| Prêts et créances | 40 341 | 40 513 |
| Titres de participation non consolidés (Note 16.1) | 70 279 | 70 279 |
| Autres actifs financiers non courants | 1 955 | 1 852 |
| Autres actifs financiers non courants | 112 575 | 112 644 |
| Autres actifs financiers courants | | 0 |
| Autres actifs financiers courants | | 0 |
| Total autres actifs financiers | 112 575 | 112 644 |

16.1. Actifs financiers disponibles à la vente ou titres disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés, les autres titres immobilisés et les titres et valeurs de placement non reclassées en équivalents de trésorerie.

L'ensemble de ces éléments est évalué à la juste valeur à la date de clôture.

Les actifs financiers disponibles à la vente se décomposent de la façon suivante au 31 Décembre **2023** et au 31 Décembre **2022** :

Au 31 Décembre 2023

| Société | Forme juridique | Activité | En MMAD | | | |
|--------------|-----------------|----------------------------|----------------|-----------|---------------------------------|---------------------------------|
| | | | Capital social | Part TM % | Valeur brute des titres chez TM | Valeur nette des titres chez TM |
| PETROCAB | SA | Cabotage | 40,000 | 8,71% | 1,620 | 1,620 |
| C.E.C | SA | Stockage | 39,600 | 23,22% | 9,198 | 9,198 |
| ISMAILIA GAZ | SA | Emplissage de GPL | 20,000 | 19,99% | 4,000 | 4,000 |
| SOFRENOR | SA | Fabrication des réservoirs | 45,320 | 17,15% | 9,300 | 9,300 |
| SOMAS | SA | Stockage | 60,000 | 6,00% | 8,394 | 8,394 |
| SOCICA | SA | Immobilier | 0,957 | 1,21% | 0,007 | 0,007 |
| SHBM | SA | Gestion dépôt | 20,000 | 49,00% | 9,800 | 9,800 |
| TIDSI GAZ | SA | GAZ | 60,000 | 46,50% | 27,900 | 27,900 |
| S.I MERCEDES | SCI | Immobilier | 0,005 | 90,00% | 0,008 | 0,008 |
| S.I NAPHTEA | SCI | Immobilier | 0,020 | 13,00% | 0,003 | 0,003 |

Au 31 Décembre 2022

| Société | Forme juridique | Activité | En MMAD | | | |
|--------------|-----------------|----------------------------|----------------|-----------|---------------------------------|---------------------------------|
| | | | Capital social | Part TM % | Valeur brute des titres chez TM | Valeur nette des titres chez TM |
| PETROCAB | SA | Cabotage | 40,000 | 8,71% | 1,620 | 1,620 |
| C.E.C | SA | Stockage | 39,600 | 23,22% | 9,198 | 9,198 |
| ISMAILIA GAZ | SA | Emplissage de GPL | 20,000 | 19,99% | 4,000 | 4,000 |
| SOFRENOR | SA | Fabrication des réservoirs | 45,320 | 17,15% | 9,300 | 9,300 |
| SOMAS | SA | Stockage | 60,000 | 6,00% | 8,394 | 8,394 |
| SOCICA | SA | Immobilier | 0,957 | 1,21% | 0,007 | 0,007 |
| SHBM | SA | Gestion dépôt | 20,000 | 49,00% | 9,800 | 9,800 |
| TIDSI GAZ | SA | GAZ | 60,000 | 46,50% | 27,900 | 27,900 |
| S.I MERCEDES | SCI | Immobilier | 0,005 | 90,00% | 0,008 | 0,008 |
| S.I NAPHTEA | SCI | Immobilier | 0,020 | 13,00% | 0,003 | 0,003 |

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit pour les périodes closes les 31 Décembre 2023 et 31 Décembre 2022 :

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc- 23 | Déc- 22 |
|---|------------------|------------------|
| Stocks de marchandises | 1 853 005 | 2 009 181 |
| Stocks de matières et fournitures consommables | 108 529 | 150 162 |
| Stocks de produits finis | 65 444 | 80 593 |
| Total des stocks en valeur brute | 2 026 978 | 2 239 936 |
| Montant de la perte de valeur des stocks en début de période | - 1 915 | -949 |
| Perte de valeur constatée sur la période | - 586 | -966 |
| Montant de la perte de valeur des stocks en fin de période | - 2 501 | - 1 915 |
| Total des stocks en valeur de réalisation | 2 024 477 | 2 238 021 |

NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients, au 31 Décembre 2023 et 31 Décembre 2022, sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|---|------------------|------------------|
| Fournisseurs débiteurs - avances et acomptes | | |
| Créances clients | 2 015 089 | 2 091 101 |
| Personnel débiteur | 6 566 | 6 915 |
| Etat débiteur | 645 685 | 858 677 |
| Autres débiteurs | 199 984 | 152 338 |
| Total des créances clients et autres débiteurs en valeur brute | 2 867 324 | 3 109 031 |
| Montant de la perte de valeur en début de période | - 248 173 | - 211 325 |
| Perte de valeur constatée sur la période | - 7 469 | - 36 848 |
| Montant de la perte de valeur en fin de période | - 255 642 | - 248 173 |
| Total des créances clients et autres débiteurs en valeur nette | 2 611 682 | 2 860 858 |

Les créances clients sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Méthode de dépréciation :

Les provisions pour dépréciation des clients sont de deux types :

- **La provision pour dépréciation des clients litigieux** : la provision est dotée client par client et dossier par dossier et correspond au montant global de l'encours du client hors TVA déjà transféré en douteux.
- **La provision pour dépréciation des clients douteux** : les provisions statistiques sont évaluées sur la base des montants des créances commerciales en fonction du dépassement d'échéance.

NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc- 23 | Déc- 22 |
|---------------------------|----------------|-----------------|
| Trésorerie actif | 1 487 425 | 1 698 655 |
| Equivalents de trésorerie | | |
| Trésorerie passif | 720 730 | 1 723 216 |
| TOTAL | 766 695 | - 24 561 |

NOTE 20. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS

Les provisions et autres passifs se décomposent comme suit pour les périodes closes les 31 Décembre 2023 et 31 Décembre 2022 :

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|---|----------------|----------------|
| Provisions pour risques et charges - non courants | 44 442 | 44 967 |
| Dépôts et cautionnements reçus - non courants | 42 465 | 42 852 |
| Consignation GPL - non courants | 127 271 | 128 801 |
| Provisions et autres passifs non courants | 214 178 | 216 620 |
| Comptes courants marge spéciale / stock de sécurité | 50 139 | 50 139 |
| Provisions et autres passifs courants | 50 139 | 50 139 |
| Provisions et autres passifs | 264 317 | 266 759 |

Les provisions pour risques et charges courantes et non courantes s'analysent comme suit :

| <i>En Milliers de MAD</i> | Solde au 1^{er} janvier 2023 | Ecart de conversion | Dotations de l'exercice | Reprise provisions | Autres mouvements | Solde au 31 décembre 2023 |
|------------------------------------|---|----------------------------|--------------------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Provisions pour risques et charges | 44 967 | | 9 048 | -9 573 | | 44 442 |

| <i>En Milliers de MAD</i> | Solde au 1^{er} janvier 2022 | Ecart de conversion | Dotations de l'exercice | Reprise provision | Autres mouvements | Solde au 31 décembre 2022 |
|------------------------------------|---|----------------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Provisions pour risques et charges | 76 299 | | 9 911 | -41 243 | | 44 967 |

NOTE 21. AVANTAGES DU PERSONNEL

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|--|---------------|---------------|
| Montant des engagements à l'ouverture de l'exercice | 32 724 | 30 922 |
| Coûts des services | 1 823 | 1 938 |
| Charges d'intérêts | 1 537 | 1 076 |
| Prestations payées | - 1 745 | -1 778 |
| Pertes/gains actuariels | -1 142 | 566 |
| Montant des engagements à la clôture | 33 195 | 32 724 |

Sensibilité de l'engagement

Sensibilité de l'engagement

| | | |
|--|------|------|
| Sensibilité de l'engagement par rapport au taux d'actualisation | -8% | - 9% |
| Sensibilité du coût des services par rapport au taux d'actualisation | -10% | -12% |

| | Déc- 23 | Déc- 22 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Hypothèses | | |
| Taux d'actualisation | 5% | 3% |
| Taux d'augmentation des salaires | 4% | 4% |
| Nombre de bénéficiaires : | | |
| -Actifs | 304 | 292 |

NOTE 22. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

| <i>En milliers de MAD</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|--|------------------|------------------|
| Emprunts auprès établis. de crédit | - 14 286 | 42 857 |
| Emprunts en location IFRS | 438 343 | 321 331 |
| Dettes de financement diverses | 424 057 | 364 188 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 57 143 | 57 143 |
| Trésorerie passif | 720 730 | 1 723 216 |
| Emprunts en location IFRS 16 | 59 887 | 31 836 |
| Total dettes financières courantes | 837 760 | 1 812 195 |
| Autres dettes financières | 1 261 817 | 2 176 383 |

Les dettes financières courantes et non courantes -hors trésorerie passif- s'analysent comme suit :

| <i>En Milliers de MAD</i> | Solde au 1^{er} janvier 2023 | Augmentation | Diminution | Solde au 31 décembre 2023 |
|---------------------------------------|---|---------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Emprunts auprès établis. de crédit | 100 000 | | 57 143 | 42 857 |
| Emprunts en location IFRS 16 | 353 167 | 158 732 | 13 669 | 498 230 |
| Total général | 453 167 | 158 732 | 70 812 | 541 087 |

NOTE 23. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|---|------------------|------------------|
| Dettes fournisseurs | 3 669 901 | 3 409 491 |
| Etat | 1 560 048 | 888 016 |
| Autres créditeurs | 145 280 | 151 390 |
| Total des dettes fournisseurs et autres créditeurs | 5 375 229 | 4 448 897 |

NOTE 24. INSTRUMENTS FINANCIERS

24.1. Informations relatives à la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers correspond au montant auquel l'instrument pourrait être échangé lors d'une transaction courante entre deux parties consentantes, à l'exclusion de cas de vente forcée ou de liquidation. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer la juste valeur :

- La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres passifs courants est proche de leur valeur comptable du fait de leur échéance courte,
- La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.
- Lorsqu' aucun cours de marché coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.
 - o Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
 - o Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
 - o Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines. En l'absence d'information sur la situation nette IFRS ou Maroc Gaap, les titres sont valorisés à leur coût.
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Les tableaux ci-après détaillent la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc- 23 | Déc- 22 |
|---|------------------|------------------|
| Clients et autres débiteurs | 2 611 682 | 2 860 858 |
| Autres actifs financiers | 112 575 | 112 644 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 487 425 | 1 698 655 |
| Total | 4 211 682 | 4 672 157 |

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc- 23 | Déc- 22 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs et autres créditeurs | 5 375 229 | 4 448 897 |
| Dettes financières non courantes | 424 057 | 364 188 |
| Dettes financières courantes | 837 760 | 1 812 195 |
| Total | 6 637 046 | 6 625 280 |

24.2. Gestion des risques

Le Groupe TotalEnergies Marketing Maroc utilise des couvertures de change pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change.

Les risques de change font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de TotalEnergies Marketing Maroc.

La politique du risque de change au sein du Groupe TotalEnergies Marketing Maroc vise à couvrir les engagements fermes à l'importation.

Les opérations de couverture sont réalisées par TotalEnergies Marketing Maroc dans le cadre de procédures et politiques de gestion du risque de change établies par le Groupe.

Les instruments de couverture utilisés ont pour objet de réduire les risques de change issus des variations de parité des devises étrangères par rapport au dirham.

La nature des instruments financiers utilisés en couverture est strictement limitée aux seuls dérivés fermes autorisés sur la place financière marocaine.

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc- 23 | Déc- 22 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Instruments dérivés - actif | | |
| - Matières | | |
| - Produits | 0 | |
| Instruments dérivés - passif | | |
| - Matières | | |
| - Charges | - 10 870 | - 16 106 |

NOTE 25. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le résultat opérationnel courant inclus une charge de loyer relative aux contrats de location simple de 34 886 KMAD au 31 Décembre 2023 et de 14 316 KMAD au 31 Décembre 2022.

| <i>En Milliers de MAD*</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Clôture | 34 886 | 14 316 |
| N+1 | 23 536 | 7 116 |
| N+2 | 23 536 | 7 116 |
| N+3 | 13 858 | 1 779 |
| N+4 | 13 858 | - |
| N+5 | 13 858 | - |
| > N+5 | - | - |

**Base durée ferme contrat*

NOTE 26. AUTRES ENGAGEMENTS

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc- 23 | Déc- 22 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Avals, cautions et garanties reçus | 112 105 | 134 820 |
| Total Engagements reçus | 112 105 | 134 820 |
| Aval, cautions et garanties données | 45 849 | 246 997 |
| Autres engagements donnés | 33 000 | 33 000 |
| Total Engagements donnés | 78 849 | 279 997 |

Les autres engagements donnés correspondent à des cautions douanières (lignes de crédit d'enlèvement).

NOTE 27. PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la réglementation en vigueur, les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 ne sont toujours pas prescrits. Les déclarations fiscales de la société au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS), de l'impôt sur les revenus (IR), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) relatives auxdits exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration fiscale et demeurent sujettes à des vérifications et d'éventuels redressements, au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision. Les déclarations sociales de la CNSS pourraient faire l'objet d'un contrôle et de rappels éventuels de cotisations.

NOTE 28. PARTIES LIEES

28.1. Transactions avec les principaux dirigeants

Les rémunérations accordées aux principaux dirigeants se présentent comme suit :

| <i>En Milliers de MAD</i> | Déc-23 | Déc-22 |
|---|---------------|---------------|
| Rémunérations globales y compris les charges patronales | 24 084 | 23 946 |
| TOTAL | 24 849 | 23 946 |

28.2. Transactions avec les autres parties liées

| <i>(En Milliers de MAD)</i> | Ventes | Achats | Créances | Dettes |
|---|---------------|---------------|-----------------|---------------|
| Entités contrôlant le groupe | | | | |
| a/ TotalEnergies Marketing Afrique | | | | |
| 31/12/ 2022 | | 9 566 000 | | 1 497 000 |
| 31/12/ 2023 | 13 000 | 8 356 000 | 7 000 | 2 298 000 |
| Entités sous le contrôle commun | | | | |
| b/ filiales du groupe TotalEnergies Marketing Afrique | | | | |
| 31/12/ 2022 | 12 000 | 110 000 | 91 000 | 108 000 |
| 31/12/ 2023 | 2 000 | 109 000 | 92 000 | 126 000 |
| Entités contrôlées sous influence notable | | | | |
| c/ Salam Gaz | | | | |
| 31/12/ 2022 | 2 915 | 2 371 103 | 862 | 556 267 |
| 31/12/ 2023 | 2 822 | 1 873 142 | 286 | 307 125 |
| d/ SDH | | | | |
| 31/12/ 2022 | 420 | 6 289 | 1 196 | 3 468 |
| 31/12/ 2023 | 601 | 5 202 | 560 | 967 |
| e/ SEJ | | | | |
| 31/12/ 2022 | 533 | 26 809 | 1 900 | 5 556 |
| 31/12/ 2023 | 200 | 24 235 | 871 | 9 996 |

NOTE 29. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2023

| Société | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|----------------------------------|---------------|-------------|--------------------------|
| TotalEnergies Marketing Maroc SA | 100% | 100% | Intégration Globale |
| Gazber | 100% | 100% | Intégration Globale |
| Ouargaz | 100% | 100% | Intégration Globale |
| Mahatta | 100% | 100% | Intégration Globale |
| TEMRDA | 100% | 100% | Intégration Globale |
| Salam Gaz | 20% | 20% | Mise en équivalence |
| SEJ | 50% | 50% | Mise en équivalence |
| SDH | 33,33% | 33,33% | Mise en équivalence |

Au 31 décembre 2022

| Société | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation |
|----------------------------------|---------------|-------------|--------------------------|
| TotalEnergies Marketing Maroc SA | 100% | 100% | Intégration Globale |
| Gazber | 100% | 100% | Intégration Globale |
| Ouargaz | 100% | 100% | Intégration Globale |
| Mahatta | 100% | 100% | Intégration Globale |
| TEMRDA | 100% | 100% | Intégration Globale |
| Salam Gaz | 20% | 20% | Mise en équivalence |
| SEJ | 50% | 50% | Mise en équivalence |
| SDH | 33,33% | 33,33% | Mise en équivalence |

Aux Actionnaires de la société
TotalEnergies Marketing Maroc S.A
146, bd Mohamed Zerktouni - 20000
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que complétée et modifiée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les Date d'effet des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

1.1 Contrat d'application pour 2024 de la convention cadre de fourniture de services informatiques conclue avec TotalEnergies Marketing Services

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Services : actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Cette convention autorisée par le conseil d'administration du 15 décembre 2023 porte sur les services informatiques rendus par TotalEnergies Marketing Services à TotalEnergies Marketing Maroc, notamment ceux relatifs au système d'information ainsi que la maintenance et le support des solutions déployées par TotalEnergies Marketing Services dans la branche Marketing et Services et autres services informatiques. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2024.

Date d'effet :

La convention prend effet le 1^{er} janvier 2024 et arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Modalités de la convention :

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2023.

1.2 Contrat d'application pour 2024 de la convention cadre de partage des coûts de recherche conclue avec TotalEnergies Marketing Services

Entités et personnes intéressées à la date de signature :

- TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Cette convention autorisée par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2023 prévoit l'apport de TotalEnergies Marketing Maroc d'une contribution financière aux travaux de recherche mis en œuvre par TotalEnergies Marketing Services, dont elle pourra bénéficier. Le contrat cadre est entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2024.

Date d'effet :

Le contrat d'application prend effet le 1^{er} janvier 2024 et arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Modalités de la convention :

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2023.

1.3 Contrat de fourniture de services informatiques conclu avec TotalEnergies Marketing Afrique

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc
- Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président de TotalEnergies Marketing Afrique.

Objet et nature de la convention :

Cette convention autorisée par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2023 porte sur la fourniture de services informatiques rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Maroc, notamment ceux relatifs au développement de différentes applications informatiques, maintenance évolutive et/ou correctrice des applications informatiques et/ou des équipements de télécommunications, intervention et gestion des anomalies, et assistance dans la mise en place de ces outils.

Date d'effet :

La convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq (5) ans.

Modalités de la convention :

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2023.

1.4 Contrat d'assistance générale conclu avec TotalEnergies Marketing Afrique

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc
- Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président de TotalEnergies Marketing Afrique.

Objet et nature de la convention :

Cette convention d'assistance générale autorisée par le conseil administration en date du 15 décembre 2023 porte sur des services indirects rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Maroc. Le terme « services indirects » signifie tous les services rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à l'ensemble des filiales de la branche Supply Marketing de la zone Afrique, et dont la nature, la diversité et la fréquence ne permettent pas d'individualiser le service rendu par filiale.

Date d'effet :

La convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq (5) ans.

Modalités de la convention :

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2023.

1.5 Convention de mise à disposition d'un responsable adjoint du dépôt avec Gazber

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire majoritaire de Gazber
- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de Gazber.

Objet et nature de la convention :

Cette convention de mise à disposition au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Gazber un responsable adjoint du dépôt.

Date d'effet :

La convention a pris effet le 2 janvier 2023.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc à Gazber et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Les produits comptabilisés et les montants encaissés par la société en 2023 au titre de cette convention sont mentionnés au niveau du point 2.17 ci-dessous. (Conventions de mise à disposition conclues avec Gazber).

1.6 Convention de mise à disposition d'un chef de centre emplisseur avec Ouargaz

Entités et personnes intéressées à la date de signature :

- TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire majoritaire de Ouargaz
- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de de Ouargaz.

Objet et nature de la convention :

Cette convention est un contrat détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Ouargaz un chef de centre emplisseur.

Date d'effet :

La convention a pris effet au 1^{er} septembre 2023.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Les produits comptabilisés et les montants encaissés par la société en 2023 au titre de cette convention sont mentionnés au niveau du point 2.21 ci-dessous. (Conventions de mise à disposition conclues avec Ouargaz).

1.7 Convention de mise à disposition de responsable Mahatta région sud

Entités et personnes intéressées à la date de signature :

- TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Mahatta.

Objet et nature de la convention :

Cette convention est un contrat de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Services met à la disposition de Mahatta un responsable région sud

Date d'effet :

La convention a pris effet au 6 août 2023.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Les produits comptabilisés et les montants encaissés par la société en 2023 au titre de cette convention sont mentionnés au niveau du point 2.24 ci-dessous. (Conventions de mise à disposition conclues avec Mahatta).

2. CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET AYANT POURSUIVIES LEURS EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2023

2.1 Contrat d'application pour 2023 de la convention cadre de fourniture de services informatiques conclue avec TotalEnergies Marketing Services

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Cette convention cadre autorisée par le conseil d'administration du 7 décembre 2022 portent sur les services informatiques rendus par TotalEnergies Marketing Services à TotalEnergies Marketing Maroc, notamment ceux relatifs au système d'information ainsi que la maintenance et le support des solutions déployées par TotalEnergies Marketing Services dans la branche Marketing et Services et autres services informatiques. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2023.

Date d'effet :

Le contrat d'application a pris effet le 1^{er} janvier 2023 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

Modalités de la convention :

Le paiement se fait 30 jours fin de mois date de facture.

Les charges comptabilisées par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 24 453 388 MAD HT.

Le montant décaissé en 2023 au titre de cette convention s'élève à 15 965 217 MAD HT.

2.2 Contrat d'application pour 2023 de la convention cadre de partage des coûts de recherche conclue avec TotalEnergies Marketing Services

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Cette convention autorisée par le conseil d'administration en date du 7 décembre 2022 porte sur la contribution financière de TotalEnergies Marketing Maroc aux travaux de recherche mis en œuvre par TotalEnergies Marketing Services, dont elle pourra bénéficier. Le contrat cadre est entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2023.

Date d'effet :

Le contrat d'application a pris effet le 1^{er} janvier 2023 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

Modalités de la convention :

Le paiement se fait 30 jours fin de mois date de facture.

Les charges comptabilisées par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 9 342 096 MAD HT.

Aucun règlement n'a été versé au titre de l'exercice 2023.

2.3 Conventions de détachement conclues avec TotalEnergies Marketing Services :

2.3.1 Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Services

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Cette convention autorisée par le conseil d'administration en date du 19 septembre 2022 de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Services, un Responsable expert lubrifiant.

Date d'effet :

La convention a pris effet le 19 septembre 2022 pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Le paiement se fait 30 jours fin de mois date de facture.

2.3.2 Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Services

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Cette convention autorisée par le conseil d'administration en date du 19 septembre 2022 est une convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Services, un Responsable régional expert cartes

Date d'effet :

La convention a pris effet le 19 septembre 2022 pour une durée indéterminée.

Le paiement se fait 30 jours fin de mois date de facture.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

2.3.4 Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Services ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Services, un talent développer.

Date d'effet :

La convention a pris effet le 1er décembre 2019 pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Le paiement se fait 30 jours fin de mois date de facture.

Les produits constatés par la société en 2023 au titre pour cette conventions s'élèvent à 4 478 631 MAD HT.

Le montant encaissé par la société en 2023 au titre pour ces trois conventions s'élève à à 1 411 323 MAD HT.

2.4 Contrat d'application d'une convention cadre de transport maritime conclue avec TotalEnergies Marketing Services, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Cette convention cadre de transport maritime conclue par TotalEnergies Marketing Services avec et CSSA Chartering and Shipping Services, par lequel TotalEnergies Marketing Maroc bénéficie des prestations de transport maritime, en sa qualité de filiale de TotalEnergies Marketing Services.

Date d'effet :

Le contrat d'application a été conclu le 22 mars 2016 pour la même durée que le contrat cadre, qui arrive à échéance initialement le 31 décembre 2016 et renouvelé tacitement.

Modalités de la convention :

La rémunération se fait semestriellement.
Le paiement se fait 30 jours fin de mois date de facture.

Les charges comptabilisées par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 123 270 MAD HT.

Le montant décaissé au titre de cette convention s'élève à 123 270 MAD HT.

2.5 Contrat d'application pour 2023 du contrat cadre de fourniture de services informatiques conclu avec TotalEnergies Marketing Afrique

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Afrique : actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc
- Monsieur Jean Philippe Torres : administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président de TotalEnergies Marketing Afrique.

Objet et nature de la convention :

Cette convention autorisée par le conseil d'administration en date du 7 décembre 2022 porte sur la fourniture de services informatiques rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Maroc, notamment ceux relatifs au développement de différentes applications informatiques, maintenance évolutive et/ou correctrice des applications informatiques et/ou des équipements de télécommunications, intervention et gestion des anomalies, et assistance dans la mise en place de ces outils. Le contrat cadre a été conclu le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

Date d'effet :

Le contrat d'application a pris effet à compter le 1^{er} janvier 2023 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

Modalités de la convention :

Les charges comptabilisées par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 657 985 MAD HT.

Le montant décaissé au titre de cette convention s'élève à 572 251 MAD HT.

2.6 Contrat d'application pour 2023 de la convention écrite d'assistance générale en date du 1^{er} janvier 2021 conclue avec TotalEnergies Marketing Afrique

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Afrique : actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc
- Monsieur Jean Philippe Torres, : administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président de TotalEnergies Marketing Afrique. Le contrat cadre a été conclu le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Objet et nature de la convention :

Cette convention écrite d'assistance générale autorisée par le conseil administration en date du 7 décembre 2022 porte sur des services indirects rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Maroc. Le terme « services indirects » signifie tous les services rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à l'ensemble des filiales de la branche Supply Marketing de la zone Afrique, et dont la nature, la diversité et la fréquence ne permettent pas d'individualiser le service rendu par filiale.

Date d'effet :

Le contrat d'application a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

Modalités de la convention :

La rémunération correspond à une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par TotalEnergies Marketing Afrique est facturée à TotalEnergies Marketing Maroc.

Le paiement se fait à réception de facture.

Les charges comptabilisées par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 106 388 543 MAD HT.

Aucun règlement n'a été versé au titre de l'exercice 2023.

2.7 Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Afrique en date du 1^{er} mars 2021.

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Cette convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Afrique un Responsable développement réseau Afrique.

Date d'effet :

La convention a pris effet le 1^{er} mars 2021 pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Le paiement se fait 30 jours fin de mois.

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2023.

2.8 Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Afrique en date du 15 février 2021.

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Afrique un responsable grand partenariat Afrique.

Date d'effet :

La convention a pris effet le 15 février 2021 pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Le paiement se fait 30 jours fin de mois.

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2023.

2.9 Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Afrique en date du 9 décembre 2021.

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Afrique un chef de projet régional Oasis zone « MOI ».

Date d'effet :

La convention a pris effet le 9 décembre 2021 pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Le paiement se fait 30 jours fin de mois.

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2023.

2.10 Convention d'assistance technique avec SEJ

Entités et personnes intéressées :

- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et administrateur de SEJ.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention autorisée par le conseil d'administration en date du 23 mars 2022 par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc fournit un ensemble de prestations de nature technique à SEJ.

Date d'effet :

La convention d'assistance technique a pris effet le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de deux (2) ans et a pris fin au 1^{er} janvier 2024.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 150.000 MAD HT.

Le paiement se fait 30 jours fin de mois.

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2023.

2.11 Convention d'assistance juridique conclue avec SEJ

Entités et personnes intéressées à la date de signature :

- Monsieur Jean-Louis Bonenfant : ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-administrateur de SEJ.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention autorisée par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2017 par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance à SEJ dans le domaine juridique.

Date d'effet :

La convention prendra effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 50.000 MAD HT.

Le paiement se fait 30 jours fin de mois.

Les produits comptabilisés par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 50 000 MAD HT.

Aucun règlement n'a été encaissé au titre de l'exercice 2023

2.12 Convention écrite d'avance en compte courant d'actionnaires en date du 4 janvier 2010 avec SEJ, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2014

Entités et personnes intéressées à la date de la signature :

- Monsieur Arnaud Le Foll : ex-administrateur et directeur général de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-administrateur de SEJ.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention d'avance en compte courant d'actionnaires au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc a prêté à SEJ la somme de 3.750.000 MAD pour une durée indéterminée.

La rémunération est au taux d'intérêt HT de 5,27% sur 365 jours.

Modalités de la convention :

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2023.

2.13 Convention d'assistance technique et administrative avec SDH

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de SDH.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention autorisée par le conseil d'administration du 30 mars 2022 par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc offre de prestations de nature technique et administrative à SDH.

Date d'effet :

La convention a pris effet rétroactivement le 28 décembre 2020 jusqu' au 31 août 2024.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 420.000 MAD HT. La rémunération sera révisée annuellement en fonctions des conditions économiques générales et avec l'accord du conseil d'administration de la SDH.

Le paiement se fait 30 jours fin de mois.

Les produits comptabilisés par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 420 000MAD HT.

Le montant encaissé en 2023 s'élève à 420 000 MAD HT.

2.14 Convention de paiement par avance des frais de stockage et de passage, conclue avec SDH

Entités et personnes intéressées à la date de la signature:

- Monsieur Arnaud Le Foll, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-administrateur de SDH.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016 par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc accepte de payer par avance les frais de stockage et de passage au niveau du dépôt de SDH.

Date d'effet :

L'avenant prend effet le 1^{er} avril 2016, pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Les charges comptabilisées par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 5 202 373,12 MAD HT.

Le montant décaissé au titre de cette convention en 2023, s'élève à 8 379 993 MAD HT.

2.15 Contrat d'assistance technique administrative avec SHBM

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Maroc, représentée par Monsieur Abdesslam Rhnimi, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital social de SHBM.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention d'assistance technique administrative autorisée par le conseil d'administration du 29 juin 2022 au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc fournit un ensemble de prestations de nature juridique (limitée au secrétariat juridique), comptable et administrative relative à l'émission de fiches de paie.

Date d'effet :

La convention a pris effet le 1^{er} juillet 2022 pour une période de (2) ans arrivant à expiration au 1^{er} juillet 2024.

Modalités de la convention :

La rémunération est sous forme d'un forfait annuel de 150.000 MAD HT.

Le paiement se fait 30 jours fin de mois.

Les produits comptabilisés par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 150 000 MAD HT.

Le montant encaissé au titre de cette convention en 2023, s'élève à 150 000 MAD HT.

2.16 Contrat de détachement conclue avec SHBM

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Maroc, représentée par Monsieur Abdesslam Rhnimi, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital social de SHBM.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention de détachement autorisée par le conseil d'administration du 29 juin 2022 au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de SHBM un chef de dépôt.

Date d'effet :

La convention a pris effet le 15 février 2022 jusqu'au 30 juin 2024.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Les produits comptabilisés par la société en 2023 au titre de cette convention s'élève à 450 000 MAD HT.

Aucun règlement n'a été encaissé au titre de l'exercice 2023.

2.17 Conventions de mise à disposition conclues avec Gazber

2.17.1 Convention de mise à disposition d'un chef de centre emplisseur conclue avec Gazber en date du 1^{er} avril 2019, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Entités et personnes intéressées à la date de signature :

- Monsieur Jean Louis Bonenfant, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Gazber.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Gazber un chef de centre emplisseur.

Date d'effet :

La convention a pris effet rétroactivement le 1^{er} avril 2019 pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

2.17.2 Convention de mise à disposition d'un chef du département gaz conclue avec Gazber en date du 1^{er} décembre 2018

Entités et personnes intéressées à la date de la signature :

- Monsieur Jean-Louis Bonenfant, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Gazber.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention de mise à disposition autorisée par le conseil d'administration en date du 30 novembre 2018 au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Gazber un Chef du département gaz.

Date d'effet :

La convention a pris effet le 1^{er} décembre 2018 pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc à Gazber et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Les produits comptabilisés par la société en 2023 au titre de ces conventions de mise à disposition s'élèvent à 3 425 523 MAD HT.

Le montant encaissé au titre de ces conventions de mise à disposition s'élève à 3 911 665 MAD HT

2.18 Convention d'assistance technique conclue avec Gazber

Entités et personnes intéressées à la date de la signature:

- Monsieur Arnaud Le Foll, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Gazber.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016 par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance générale à Gazber dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.

Date d'effet :

La convention a pris effet le 1^{er} avril 2016 pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 200.000 MAD HT.

Le paiement se fait 30 jours fin de mois.

Les produits comptabilisés par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 200 000 MAD HT.

Le montant encaissé durant l'exercice s'élève à 200 000 MAD HT.

2.19 Contrat écrit de bail commercial en date du 18 décembre 2013 avec Gazber, ratifié par l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2014

Entités et personnes intéressées à la date de la signature:

- Monsieur Arnaud Le Foll, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Gazber.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'un contrat de bail commercial d'un terrain situé à Berrechid de 20.281 m² appartenant à Gazber pour les besoins du SERC de TotalEnergies Marketing Maroc.

Date d'effet :

Le contrat prend effet rétroactivement le 1^{er} décembre 2013 pour une durée 9 ans, renouvelable pour des périodes successives de 5 ans.

Modalités de la convention :

La rémunération est de 50.000 MAD TTC par trimestre.

Le paiement se fait le 5 de chaque mois.

Les charges comptabilisées par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 200 000 MAD TTC.

Le montant décaissé durant l'exercice s'élève à 200 000 MAD TTC.

2.20 Contrat écrit de bail commercial en date du 16 novembre 1999 avec Gazber, ratifié par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2014

Entités et personnes intéressées à la date de la signature :

- Monsieur Arnaud Le Foll, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Gazber.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'un contrat de bail commercial d'un terrain situé à Berrechid de 31.342 m² appartenant à TotalEnergies Marketing Maroc sur lequel est construit le centre emplisseur de Gazber.

Date d'effet :

Le contrat a pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 1998 pour une durée 10 ans, renouvelable pour des périodes successives de 3 ans.

Modalités de la convention :

La rémunération est de 330.000 MAD TTC par an.

Le paiement se fait le 5 de chaque mois.

Les produits comptabilisés par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 330 000 MAD TTC.

Le montant encaissé durant l'exercice s'élève à 330 000 MAD TTC.

2.21 Conventions de mise à disposition conclues avec Ouargaz

2.21.1 Convention écrite de mise à disposition d'un adjoint chef centre emplisseur conclue avec Ouargaz en date du 1^{er} décembre 2021.

Entités et personnes intéressées :

- Monsieur Tarik Moufaddal, directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de Ouargaz.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Ouargaz un Adjoint chef centre emplisseur Ouargaz.

Date d'effet :

La convention a pris effet le 1^{er} décembre 2021 pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

2.21.2 Convention de mise à disposition d'un chef de centre emplisseur conclue avec Ouargaz

Entités et personnes intéressées à la date de la signature :

- Monsieur Arnaud Le Foll, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex président-directeur général de Ouargaz.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention de détachement autorisée par le conseil d'administration en date du 16 avril 2015 au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Ouargaz un chef de centre emplisseur.

Date d'effet :

La convention a pris effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

2.21.3 Convention de mise à disposition d'un chef de département gaz conclue en date du 1^{er} décembre 2018 avec Ouargaz

Entités et personnes intéressées à la date de la signature:

- Monsieur Jean-Louis Bonenfant, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Ouargaz.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention de mise à disposition autorisée par le conseil d'administration en date du 30 novembre 2018 au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition auprès de Ouargaz un chef de département gaz.

Date d'effet :

La convention a pris effet le 1^{er} décembre 2018 pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc à Ouargaz et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Les produits comptabilisés en 2023 au titre de ces conventions de mise à disposition s'élèvent à 1 622 965 MAD HT.

Le montant encaissé durant l'exercice au titre de ces conventions de mise à disposition s'élève à 720 081 MAD HT.

2.22 Convention d'assistance technique conclue avec Ouargaz

Entités et personnes intéressées à la date de la signature :

- Monsieur Arnaud Le Foll, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Ouargaz.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016 par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance générale à Ouargaz dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.

Date d'effet :

La convention a pris effet le 1^{er} avril 2016 pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 200.000 MAD HT.

Le paiement se fait 30 jours fin de mois.

Les produits comptabilisés par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 200 000 MAD HT.

Le montant encaissé durant l'exercice s'élève à 200 000 MAD HT.

2.23 Convention d'assistance technique conclue avec Ismailia Gaz en date du 1 février 2018

Entités et personnes intéressées à la date de la signature :

- Monsieur Jean-Louis Bonenfant, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-administrateur d'Ismailia Gaz.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit d'une convention par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance générale à Ismailia Gaz dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.

Date d'effet :

La convention a pris effet le 1 janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 150.000 MAD HT.

Le paiement se fait 30 jours fin de mois.

Les produits comptabilisés par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 150 000 MAD HT.

Le montant encaissé durant l'exercice s'élève à 150 000 MAD HT.

2.24 Conventions de mises à disposition

Entités et personnes intéressées :

- TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Mahatta.

Objet et nature de la convention :

Il s'agit des conventions de détachement entre Mahatta et TotalEnergies Marketing Services.

Date d'effet :

Ces conventions ayant pris effet avant 2023 et ayant continué à produire leurs effets en 2023.

Modalités de la convention :

Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

- Convention de détachement de Madame Kenza Rasfi en qualité de Développeur SFS entrant en vigueur à compter du 10 octobre 2021 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Madame Dina Boudrouma en qualité de Commercial Carglass entrant en vigueur à compter du 1 janvier 2020 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Zouhair Mohamed en qualité d'opérateur polyvalent entrant en vigueur à compter du 1er juin 2019 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Mohamed El Bouzkri en qualité d'assistant commercial Carglass entrant en vigueur à compter du 1er juin 2021 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Laglil Mustapha en qualité d'opérateur polyvalent entrant en vigueur à compter du 1er juin 2019 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Madame Loubna Errajoula qualité d'agent front office entrant en vigueur à compter du 1er juin 2021 pour une durée indéterminée ;

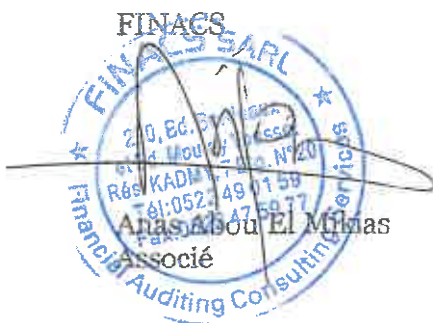
- Convention de détachement de Monsieur Tarik Rbihi, en qualité de formateur technicien Carglass, entrant en vigueur à compter du 15 septembre 2019 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Madame Latifa Sorik en qualité de chef comptable gestion directe conclue le 1er juillet 2014 avec une date d'effet rétroactif 10 octobre 2012 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Mohamed Saadi, en qualité de directeur gestion directe et nouveaux concepts, entrant en vigueur à compter du 1er novembre 2018 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Faycal El Amraoui, en qualité de responsable régional nord, entrant en vigueur à compter du 2 mai 2018 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Madame Nezha Mlaji en qualité de responsable hygiène restauration à compter du 1er juin 2020 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Hathouti Abdeljalil, en qualité de responsable administratif et financier entrant en vigueur à compter du 1er janvier 2021 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Hicham Dinarbouss, en qualité de responsable région sud entrant en vigueur à compter du 1er octobre 2020 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur El Hassan Benziane, en qualité coordinateur HSEQ entrant en vigueur à compter du 17 janvier 2012 pour une durée indéterminée.

Les produits comptabilisés par la société en 2023 au titre de cette convention s'élèvent à 7 427 245 MAD HT.

Le montant encaissé durant l'exercice s'élève à 8 248 515, 45 MAD HT.

Casablanca le 29 avril 2024

Les Commissaires aux comptes



PwC Maroc

Mohamed Rqibate
Associé

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DEVANT APPROUVER LES
COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunit afin (i) d'examiner le rapport de gestion sur la situation et l'activité de TotalEnergies Marketing Maroc (la « Société ») durant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023, (ii) d'approuver le cas échéant les comptes sociaux de cet exercice et (iii) d'affecter le résultat de la Société.

Le présent rapport est établi, conformément à la loi et aux statuts, afin d'exposer la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation de la Société et ses perspectives ainsi que les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice.

En outre, ce rapport contient, conformément à l'article 78-4 de la loi n° 15-95 formant code de commerce et l'article 2 du décret n°2-12-170 en date du 12 juillet 2012, des informations concernant les délais de paiement.

Les commissaires aux comptes précisent dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui sont présentés.

1) ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les ventes de la Société, avec 1 718 kt au titre de l'exercice 2023, contre 1 749 kt au titre de l'exercice 2022, sont en diminution de 2%, impactées par la baisse de la demande essentiellement sur le premier semestre, liée au niveau élevé des cours internationaux des produits pétroliers.

2) OPERATIONS REALISEES ET FAITS MARQUANTS EN 2023

La Société a connu plusieurs faits marquants notamment :

- Ouverture de 9 nouvelles stations-services aux couleurs TotalEnergies ;
- Ouverture du premier restaurant Quick et du 4^{ème} restaurant Burger King ;
- Consolidation du développement des points relais en station services avec 18 unités additionnels (Jumia et Express Relais) ;
- TotalEnergies Marketing Maroc est élu service client de l'année dans la catégorie « Services aux automobilistes » pour la 7^{ème} année consécutive ;
- TotalEnergies Marketing Maroc a coopté Madame Naziha Belkeziz en qualité d'administrateur indépendant et membre du comité d'audit ;
- Signature d'un accord amiable avec le Conseil de la concurrence et clôture du dossier ;
- Clôture du dossier avec l'office des changes.

3) INVESTISSEMENTS ENTREPRIS EN 2023

3.1. Principaux investissements

Au titre de l'année 2023, le montant des investissements a atteint 339 millions de MAD par rapport à 357 millions de MAD en 2022.

Les principaux investissements réalisés sont :

- Constructions de nouvelles stations-service : 82 millions de MAD
- Maintien et rénovation des stations-service : 85 millions de MAD
- Acquisitions de bouteilles de gaz : 165 millions de MAD
- Autre investissements (logistique, installations clients et siège social) : 84 millions de MAD

3.2. Risques inhérents aux investissements réalisés

Les investissements réalisés ont pour but d'assurer le développement des activités de la Société ainsi que le maintien ou l'amélioration des installations d'un point de vue commercial, sécurité et environnement.

- Plan de développement réseau, objectif d'accroissement des ventes : les investissements réalisés sont soumis au préalable à des études de rentabilité en fonction du potentiel de vente estimé. Ils permettent d'assurer le développement des activités commerciales dans le canal des ventes en stations-service. Grâce à l'expérience de la Compagnie et des collaborateurs de la Société dans le choix des points de vente, les ouvertures réalisées au cours des cinq (5) dernières années ont atteint en moyenne le potentiel prévu au bout de trois (3) ans.
- Réseau existant, objectif de maintien et/ou d'accroissement des ventes : ces investissements sont destinés au maintien de l'outil dans les meilleures conditions commerciales, de sécurité et de protection de l'environnement. Le programme de changement d'image achevé en 2022 a permis de rénover une grande partie du réseau et rendre plus attractives les stations-services à la marque.
- Bouteilles de GPL, objectif d'accroissement des ventes : ces investissements, d'un rythme soutenu, ont été lancés pour rénover un parc de bouteilles vieillissant, ils ont permis d'injecter de nouvelles bouteilles et de réparer à chaud une partie du parc. La rénovation et le gros entretien de bouteilles est un facteur déterminant de développement des ventes de GPL.
- Installations vrac de GPL et Gasoil, objectif d'accroissement des ventes : ces investissements sont destinés à mettre en place de nouvelles citernes, cuves et installations de distribution pétrolière chez des clients B to B (industrie, agriculture...).
- Dépôts, objectif d'amélioration de l'outil : ces investissements sont principalement destinés au maintien de l'outil et à l'amélioration des installations sur les aspects sécurité et environnement.

4) INFORMATIONS CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENT

En application du 1^{er} alinéa de l'article 78-4 de la loi n° 15-95 formant code de commerce et de l'article 2 du décret n°2-12-170 en date du 12 juillet 2012, les sociétés, dont les comptes annuels sont certifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, publient dans leurs rapports de gestion, la décomposition à la clôture des deux (2) derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

En Annexe II, sont jointes les informations concernant les délais de paiement à la clôture des deux (2) derniers exercices.

5) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société n'est survenu depuis la date de la clôture de l'exercice 2023.

6) FACTEURS DE RISQUES

La Société est exposée aux risques principaux suivants :

- Risques de fluctuation des cours internationaux des produits pétroliers : Depuis la fermeture de la raffinerie de la Samir pendant l'été 2015, la Société s'approvisionne en produits pétroliers essentiellement auprès de fournisseurs internationaux. La volatilité des cours internationaux de ces produits, induite notamment par les fluctuations de l'offre et de la demande mondiale en pétrole, impacte les prix d'achat de ces produits par la Société. Pour les produits, les formules de prix négociées dans les contrats tiennent compte des cotations internationales. La Société gère le risque prix sur le stock outil par une formule de couverture naturelle permettant de caler les approvisionnements sur les ventes. Le stock stratégique ne fait pas l'objet de couverture prix. Pour le butane conditionné (gaz butane en bouteille) la structure de prix en vigueur au Maroc et le mécanisme de compensation ajustent les prix de ventes aux cotations internationales.
- Risque de change : La Société est sujette aux variations des taux de change entre les devises étrangères et le Dirham Marocain, ces variations pouvant influencer à la hausse ou à la baisse les résultats de l'entreprise. L'évolution des taux de change pourrait, si le risque de change n'était pas couvert, présenter un risque de change pour la Société et avoir une incidence, favorable ou défavorable, sur ses résultats. La Société se protège contre l'exposition au risque de change par la mise en place d'un dispositif de couverture pour l'achat en devise de ses importations de produits, biens et services.
- Risques de crédit : Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances. Le risque de crédit qui pèse sur la Société porte essentiellement sur les créances commerciales. Cependant, les procédures internes de la Société comportent des règles de la gestion de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine. Les contreparties font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions. Une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des crédits autorisés. Les limites des contreparties sont appréciées en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière, et s'adosent également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs. Aussi, les procédures internes de la Société comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières. Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédits, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.). De plus, la Société met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par la souscription à une assurance-crédit et/ou l'obtention de sûretés ou garanties. Les créances douteuses sont provisionnées en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation du risque de perte de la créance.
- Risques concurrentiels : Le marché de la distribution de produits pétroliers est un marché concurrentiel. Le risque concurrentiel recouvre aussi bien l'apparition de nouveaux concurrents que le renforcement des parts de marché des concurrents existants. Il existe également un risque d'exposition à une concurrence déloyale importante avec la distribution de produits pétroliers importés en contrebande dans la région de l'Oriental et la distribution de produits pétroliers auprès de nos gérants de stations-service en total violation de leur engagement d'exclusivité.
- Risques liés au réseau de distribution des produits pétroliers : Les stations-service en gestion

DODO (*Dealer Owned, Dealer Operated station-service*) et CODO (*Company Owned, Dealer Operated station-service*) représentent la plus grande partie du réseau de stations-service sous enseigne TotalEnergies au Maroc. Si ces systèmes de gestion permettent une plus grande flexibilité en matière de gestion, ils font peser un risque sur la Société en matière de qualité, d'homogénéité et de continuité des prestations offertes sur l'ensemble du réseau de stations-service sous enseigne TotalEnergies à travers le Maroc. Toutefois, la Société développe une politique de déploiement d'agents commerciaux à travers le réseau, avec comme objectif de maintenir la confiance et l'écoute des gérants libres et des revendeurs, d'assurer également une qualité et une animation optimale du réseau et incluant enfin leur formation à l'utilisation d'équipements visant à un niveau élevé de la qualité des services offerts sur l'ensemble du réseau de stations-service sous enseigne TotalEnergies à travers le Maroc. Par ailleurs, la Société connaît parfois des difficultés de mise à exécution des décisions de justice l'autorisant à résilier des contrats concernant des stations-service gérées sous le mode DODO ou CODO et ainsi à faire cesser l'utilisation de ses marques. La politique de la Société est d'avoir recours à toutes les ressources juridiques et judiciaires légales à sa disposition pour pallier de telles difficultés d'exécution.

7) ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

La Société dispose de fonds propres qui lui permettent d'afficher une solidité financière vis-à-vis de ses partenaires.

8) EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ

La Société doit faire face en 2023 à un environnement de marché qui restera difficile et volatil. Dans ce contexte, la Société s'attachera à soutenir les relations de confiance avec ses clients et partenaires tout en poursuivant ses efforts de contrôle des frais afin de préserver sa rentabilité.

9) RÉSULTATS OBTENUS AU 31 DECEMBRE 2023

Les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 17 984 millions de MAD, contre 20 207 millions de MAD pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 1 millions de MAD, contre 715 millions de MAD en 2022.

Le résultat financier passe de -31 millions de MAD en 2022 à - 13 millions de MAD en 2023.

Le résultat net s'établit quant à lui à 59 millions de MAD en 2023 contre 484 millions de MAD en 2022, soit une baisse de 87%.

10) FORMATION DU RESULTAT DISTRIBUABLE

Le Compte des Produits et Charges, joint au présent rapport conformément aux dispositions réglementaires, fait apparaître les résultats de notre Société au cours du dernier exercice comptable.

Le tableau des filiales et participations, annexé aux comptes sociaux, donne toutes les informations concernant leurs activités et résultats.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux de la Société font ressortir un bénéfice net de 58 746 379,71 MAD.

La réserve légale a été intégralement dotée en 2014.

Compte tenu des réserves libres disponible de 1 701 519 061,11 MAD, le bénéfice distribuable s'élève donc à 1 760 265 440,82 MAD au 31 décembre 2023.

| | En MAD |
|---|-------------------------|
| Résultat net de l'exercice fiscal 2023 | 58 746 379,71 |
| Dotations à la réserve légale | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2023 | 0,00 |
| Réserve disponible au 31.12.2023 | 1 701 519 061,11 |
| Bénéfice distribuable | 1 760 265 440,82 |

11) PROPOSITION D'AFFECTATION DUDIT RESULTAT

Le conseil d'administration propose, en conséquence aux actionnaires, de fixer à **501 760 000 MAD** le montant total des dividendes à répartir entre les actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un dividende de **56 MAD** par action, pour un nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 8 960 000 correspondants au nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2023.

Ce dividende serait prélevé sur le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le conseil propose donc aux actionnaires de décider de :

- constater que le bénéfice distribuable s'élève à **1 760 265 440,82 MAD**,
- constater que le nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice 2023 s'élève à 8 960 000 correspondant au nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2023 et fixer à **501 760 000 MAD** le montant total des dividendes à répartir entre les actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un dividende de **56 MAD** par action ouvrant droit à dividende du fait de leur date de jouissance,
- affecter le solde du bénéfice distribuable, d'un montant de **1 258 505 440,82 MAD** au compte de « réserves libres »,
- décider que la mise en paiement se fera le 27 juin 2024,
- dans l'hypothèse où la date de mise en paiement, telle que proposée ci avant, n'est pas conforme à la réglementation marocaine sur les marchés de capitaux en cas de force majeure, déléguer au conseil d'administration de fixer la date de mise en paiement, et
- de manière générale, décider que le paiement soit fait avant le 30 septembre 2024.

12) RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Le rapport de gestion du groupe de la Société est joint au sein de l'Annexe III du présent rapport.

13) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

13.1. Sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2023, la Société contrôle, au sens de l'article 144 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, les sociétés suivantes :

- Mahatta S.A.R.L. à associé unique, directement à hauteur de 100,00 %,
- Gazber S.A., directement à hauteur de 100,00 %,
- Ouargaz S.A., directement à hauteur de 100,00 %,
- S.C.I. Mercedes, directement à hauteur de 90,00%, et
- TEMRDA S.A.R.L. à associé unique, directement à hauteur de 100,00%.

13.2. Sociétés en participation

Au 31 décembre 2023, la Société détient des participations, au sens de l'article 143 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, dans les sociétés suivantes :

- SEJ S.A., directement à hauteur de 50,00 %,
- SHBM S.A., directement à hauteur de 49,00%,
- Tidsi Gaz, directement à hauteur de 46,50 %,
- SDH S.A., directement à hauteur de 33,33 %,
- CEC S.A., directement à hauteur de 23,23 %,
- Salam Gaz S.A., directement à hauteur de 20,00 %,
- Ismailia Gaz S.A., directement à hauteur de 20,00%,
- Sofrenor S.A., directement à hauteur de 17,15 %,
- Petrocab S.A., directement à hauteur de 8,71 %,
- SOMAS S.A., directement à hauteur de 6,00 %,
- S.C.I. Naphtea, directement à hauteur de 13,00%,
- Socica S.A. (en cours de liquidation), directement à hauteur de 1,21%,
- Cité 1 des Jeunes S.A. (en cours de liquidation), directement à hauteur de 1,14%.

Ces sociétés ne détiennent pas au 31 décembre 2023 de participation dans la Société.

13.3. Auto-contrôle

La Société ne détient aucune de ses actions au 31 décembre 2023.

13.4. Prises de participation

Au cours de l'exercice 2023 la Société n'a procédé à aucune prise de participation.

13.5. Cession de participations

Au cours de l'exercice 2023, la Société n'a cédé aucune de ses participations.

14) SITUATION DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats exercés par les administrateurs de la Société sont en Annexe IV.

Concernant le mandat des administrateurs, il vous sera demandé de vous prononcer sur le renouvellement du mandat des administrateurs ci-après pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos du 31 décembre 2025 :

- Mr. Mohammed Fikrat,
- Zahid International FZE,
- Mr. Zayd Mohamed Zahid, et
- Mrs. May Helou.

Il vous sera également demandé de :

- Ratifier la cooptation de Madame Naziha Belkeziz, administrateur indépendant.
- Donner quitus de gestion du mandat d'administrateur indépendant de Madame Naziha Belkeziz.

15) SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Concernant le mandat des commissaires aux comptes, ces derniers arriveront à échéances lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les compte clos le 31 décembre 2025. Il ne vous sera donc pas demandé de statuer sur leur mandat.

16) INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

A la connaissance de la Société, les actionnaires possédant plus du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes du capital social ou des droits de vote sont les suivants :

- la société TotalEnergies Marketing Afrique détenant 4 928 000 actions, représentant 55 % du

capital et des droits de vote de la Société, et

- la société Zahid International FZE détenant 2 688 000 actions, représentant 30 % du capital et des droits de vote de la Société.

Aucune modification supérieure au quart du capital social ou des droits de vote intervenue au cours de l'exercice écoulé n'a fait l'objet d'une information à la Société.

17) CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La liste des conventions règlementées a été tenue disposition des actionnaires dans les délais légaux et communiquée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

Il vous sera proposé, conformément à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes de prendre acte du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions règlementées et de ratifier et approuver toutes les conventions listées dans ce rapport.

18) JETONS DE PRESENCE

L'assemblée générale des actionnaires en date du 5 juin 2021 ayant voté un montant global de jetons de présence pour l'exercice 2021 et pour tous les exercices ultérieurs d'un montant brut de 1 000 000 MAD, il ne vous sera pas demandé de voter un nouveau montant.

19) CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Concernant le rapport général des commissaires aux comptes, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents. Les commissaires aux comptes relatent dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission conjointe.

20) MODIFICATION DES STATUTS

Afin de faciliter la tenue des conseils d'administration, le Conseil propose de modifier les Statuts de la Société en supprimant cet alinéa de l'article 13-6.4 :

« Cependant, cette méthode ne pourra pas être utilisée pour :

- les réunions du Conseil délibérant sur la nomination, la révocation ou la fixation de la rémunération du Président, du Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués ;
- les réunions du Conseil délibérant sur la convocation des Assemblées Générales, la fixation de leur ordre du jour ainsi que l'arrêt des termes des résolutions et des rapports du Conseil présentés à ces assemblées. »

En conséquence, le conseil propose de modifier l'article 13.6.4 comme suit :

| Ancien article 13-6.4 | Nouvelle proposition de l'article 13-6.4 |
|---|---|
| 6.4. Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les administrateurs participant à la réunion et par les autres personnes qui y assistent en vertu d'une disposition de la loi ou pour toute autre raison. | 6.4. Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les administrateurs participant à la réunion et par les autres personnes qui y assistent en vertu d'une disposition de la loi ou pour toute autre raison. |
| La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. | La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. |
| Tout administrateur peut donner ses pouvoirs à un autre administrateur, à l'effet de voter en ses lieu et | Tout administrateur peut donner ses pouvoirs à un autre administrateur, à l'effet de voter en ses lieu et |

place, mais seulement sur des questions déterminées et pour chaque séance. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Les pouvoirs peuvent être donnés par lettre ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, avec, pour ces derniers cas, confirmation ultérieure par lettre.

Le Conseil peut décider, pour assurer la présence effective des administrateurs à ses réunions, d'utiliser des moyens de visioconférence ou équivalents, en application des articles 50 et 50bis de la Loi 17-95 précitée ; corrélativement, seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par tous moyens équivalents.

Cependant, cette méthode ne pourra pas être utilisée pour :

- les réunions du Conseil délibérant sur la nomination, la révocation ou la fixation de la rémunération du Président, du Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués ;

- les réunions du Conseil délibérant sur la convocation des Assemblées Générales, la fixation de leur ordre du jour ainsi que l'arrêt des termes des résolutions et des rapports du Conseil présentés à ces assemblées.

place, mais seulement sur des questions déterminées et pour chaque séance. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Les pouvoirs peuvent être donnés par lettre ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, avec, pour ces derniers cas, confirmation ultérieure par lettre.

Le Conseil peut décider, pour assurer la présence effective des administrateurs à ses réunions, d'utiliser des moyens de visioconférence ou équivalents, en application des articles 50 et 50bis de la Loi 17-95 précitée ; corrélativement, seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par tous moyens équivalents.

21) ASSEMBLEE GENERALE MIXTE -- RESOLUTIONS PROPOSEES

Le conseil invite les actionnaires à approuver les résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale, dont l'ordre du jour est le suivant :

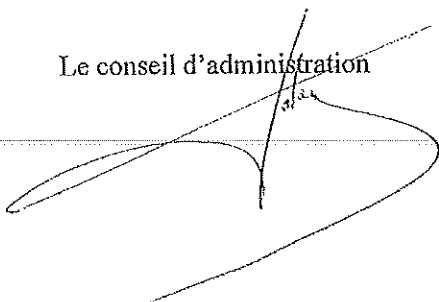
A. Les résolutions à caractère ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
2. Affectation du résultat, fixation du dividende,
3. Approbation des conventions visées par le rapport spécial des commissaires aux comptes,
4. Renouvellement du mandat d'administrateurs,
5. Ratification de la nomination d'administrateur indépendant,
6. Quitus de gestion du mandat d'administrateur indépendant,
7. Pouvoirs pour les formalités.

B. Les résolutions à caractère extraordinaire :

1. Modification des Statuts de la Société
2. Pouvoirs pour les formalités.

Le conseil d'administration



Annexe I
Bilan et Compte de produits et charges (HT) au 31 décembre 2023

(EN DIRHAMS)

| | Au 31.12.2023 | | | Au 31.12.2022 |
|--|--------------------------|------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Brut | Amortissements et Provisions | Net | Net |
| A C T I F | | | | |
| Immobilisations en non valeurs [A] | 173 419 999,98 | 103 802 000,00 | 69 617 999,98 | 73 101 999,98 |
| Frais préliminaires | | | | |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 173 419 999,98 | 103 802 000,00 | 69 617 999,98 | 73 101 999,98 |
| Primes de remboursement des obligations | | | | |
| I M M O B I L I S A T I O N S I N C O R P O R E L L E S [B] | 125 397 949,58 | 34 254 306,92 | 91 143 642,66 | 90 869 004,70 |
| Immobilisations en Recherche et Dev. | | | | |
| Brevets, marques, droits et valeurs similaires | 39 243 112,23 | 34 254 306,92 | 4 988 805,31 | 4 514 167,35 |
| Fonds commercial | 86 154 837,35 | | 86 154 837,35 | 86 154 837,35 |
| Autres Immobilisations incorporelles | | | | |
| I M M O B I L I S A T I O N S C O R P O R E L L E S [C] | 5 069 067 267,48 | 2 776 093 930,03 | 2 292 973 337,45 | 2 202 039 234,84 |
| Terrains | 114 821 746,60 | | 114 821 746,60 | 117 234 689,13 |
| Constructions | 1 005 015 536,02 | 476 813 028,87 | 528 202 507,15 | 504 282 192,71 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 3 549 193 453,08 | 2 166 403 331,04 | 1 382 790 122,04 | 1 357 034 785,35 |
| Matériel de transport | 25 818 285,26 | 24 350 279,71 | 1 468 005,55 | 2 355 391,01 |
| Mobilier, Mat. de bureau, Aménagement divers | 140 637 794,40 | 108 527 290,41 | 32 110 503,99 | 25 938 003,91 |
| Autres Immobilisations corporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | 233 580 452,12 | | 233 580 452,12 | 195 224 172,65 |
| I M M O B I L I S A T I O N S F I N A N C I E R E S [D] | 232 615 444,55 | 19 532 360,46 | 213 083 084,09 | 216 507 007,70 |
| Prêts immobilisés | 9 450 243,00 | | 9 450 243,00 | 9 550 893,00 |
| Autres créances financières | 1 233 708,48 | | 1 233 708,48 | 1 163 386,80 |
| Titres de participation | 222 131 493,07 | 19 532 360,46 | 202 599 132,61 | 205 792 727,82 |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| E C A R T S D E C O N V E R S I O N A C T I F [E] | | | | |
| Diminution des créances immobilisées | | | | |
| Augmentations des dettes financières | | | | |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | 5 600 700 661,59 | 2 933 682 597,41 | 2 667 018 064,18 | 2 582 317 247,22 |
| A C T I F C I R C U L A N T | | | | |
| Stocks [F] | 1 996 995 739,01 | 2 501 010,68 | 1 994 494 728,33 | 2 208 861 156,34 |
| Marchandises | 1 823 023 349,67 | | 1 823 023 349,67 | 1 980 022 270,74 |
| Matières et fournitures consommables | 108 528 676,15 | | 108 528 676,15 | 150 161 667,84 |
| Produits en cours | | | | |
| Produits intermédiaires et produits résiduels | | | | |
| Produits finis | 65 443 713,19 | 2 501 010,68 | 62 942 702,51 | 78 677 217,70 |
| C R É A N C E S D E L ' A C T I F C I R C U L A N T [G] | 3 086 089 525,92 | 255 641 721,86 | 2 830 447 804,06 | 3 045 471 301,18 |
| Fournis, débiteurs, avances et acomptes | 292 000 000,00 | | 292 000 000,00 | 100 000 000,00 |
| Clients et comptes rattachés | 2 182 554 748,29 | 255 641 721,86 | 1 926 913 026,43 | 2 139 329 636,44 |
| Personnel | 5 127 984,58 | | 5 127 984,58 | 5 660 450,73 |
| Etat | 569 511 662,58 | | 569 511 662,58 | 775 897 916,31 |
| Comptes d'associés | | | | |
| Autres débiteurs | 22 737 562,14 | | 22 737 562,14 | 14 490 637,01 |
| Comptes de régularisation- Actif | 14 157 568,33 | | 14 157 568,33 | 10 292 660,67 |
| Titres valeurs de placement [H] | | | | |
| Ecart de conversion actif [I] | 8 328 932,09 | | 8 328 932,09 | 18 530 117,08 |
| Eléments circulants | | | | |
| TOTAL II (F+G+H+I) | 5 091 414 197,02 | 258 142 732,54 | 4 833 271 464,48 | 5 273 062 574,62 |
| T R É S O R E R I E - A C T I F | | | | |
| Chèques et valeurs à encaisser | | | | |
| Banques, T.G et C.C.P | 1 284 708 898,86 | | 1 284 708 898,86 | 1 678 029 514,10 |
| Caisse, Règle d'avances et accreditifs | 18 014,68 | | 18 014,68 | 29 439,10 |
| TOTAL III | 1 284 726 913,54 | | 1 284 726 913,54 | 1 678 058 953,34 |
| TOTAL GENERAL I+II+III | 11 976 841 772,15 | 3 191 825 329,95 | 8 785 016 442,20 | 9 533 438 775,20 |

(EN DIRHAMS)

| | | P A S S I F | AU 31.12.2023 | AU 31.12.2022 |
|--|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| F I N A N C E M E N T P E R M A N E N T | CAPITAUX PROPRES (A) | | 2 253 065 440,82 | 2 696 079 061,11 |
| | Capital social ou personnel (1) | | 448 000 000,00 | 448 000 000,00 |
| | Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé | | | |
| | Capital appelé | | 448 000 000,00 | 448 000 000,00 |
| | Dont versé | | 448 000 000,00 | 448 000 000,00 |
| | Prime d'émission, de fusion, d'apport | | | |
| | Ecart de réévaluation | | | |
| | Réserve légale | | 44 800 000,00 | 44 800 000,00 |
| | Autres réserves | | 1 701 519 061,11 | 1 719 195 133,76 |
| | Report à nouveau (2) | | | |
| | Résultat en instance d'affectation | | | |
| | Résultat net de l'exercice (2) | | 58 746 379,71 | 484 083 927,35 |
| | Total des capitaux propres (A) | | 2 253 065 440,82 | 2 696 079 061,11 |
| | Capitaux propres assimilés (B) | | | |
| | Subvention d'investissement | | | |
| | Provisions réglementées | | | |
| | Dettes de financement (C) | | 737 390 238,56 | 796 449 850,49 |
| | Emprunts obligataires | | | |
| | Autres dettes de financement | | 737 390 238,56 | 796 449 850,49 |
| | Provisions durables pour risques et charges (D) | | 98 072 141,78 | 93 265 436,70 |
| | Provisions pour risques | | 36 548 143,32 | 37 714 004,40 |
| | Provisions pour charges | | 61 523 998,46 | 55 551 432,30 |
| | Ecart de conversion-passif (E) | | | |
| | Augmentation des créances immobilisées | | | |
| | Diminution des dettes de financement | | | |
| TOTAL I (A+B+C+D+E) | | 3 088 527 821,16 | 3 585 794 348,30 | |
| Dettes du passif circulant (F) | | 5 684 689 612,61 | 5 665 346 443,07 | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 3 803 464 107,98 | 3 628 292 146,27 | |
| Clients créditeurs, avances et acomptes | | 802 031 366,49 | 1 564 416 105,93 | |
| Personnel | | 41 941 875,94 | 39 395 433,95 | |
| Organismes sociaux | | 22 270 626,67 | 21 120 818,84 | |
| Etat | | 980 170 450,90 | 327 794 407,71 | |
| Comptes d'associés | | | | |
| Autres créanciers | | 27 280 162,57 | 63 355 134,16 | |
| Comptes de régularisation passif | | 7 531 022,06 | 20 972 396,21 | |
| Autres provisions pour risques et charges (G) | | 8 328 932,09 | 18 530 117,08 | |
| Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H) | | 3 470 076,34 | 4 729 184,77 | |
| TOTAL II (F+G+H) | | 5 696 488 621,04 | 5 688 605 744,92 | |
| TRESORERIE PASSIF | | | | |
| Crédits d'escompte | | | | |
| Crédits de trésorerie | | | | |
| Banques de régularisation | | 0,00 | 259 038 681,98 | |
| TOTAL III | | 0,00 | 259 038 681,98 | |
| TOTAL GENERAL I+II+III | | 8 785 016 442,20 | 9 533 438 775,20 | |

(EN DIRHAMS)

| | DESIGNATION | OPERATIONS | | Au 31.12.2023 3=2+1 | Au 31.12.2022 4 | |
|--------------------------|--|---|--|--------------------------|--------------------------|-------------------------|
| | | Propres à l'exercice 1 | Concernant les exercices précédents 2 | | | |
| | | | | | | |
| EXPLOITATION | PRODUITS D'EXPLOITATION | 20 946 422 239,51 | | 20 946 422 239,51 | 24 253 493 950,1 | |
| | Ventes de marchandises (en l'état) | 17 836 008 058,29 | | 17 836 008 058,29 | 20 061 247 680,4 | |
| | Ventes de biens et services produits | 148 190 939,88 | | 148 190 939,88 | 146 145 316,4 | |
| | Chiffres d'affaires | 17 984 198 998,17 | | 17 984 198 998,17 | 20 207 393 195,8 | |
| | Variation de stocks de produits (1) | -15 149 001,64 | | -15 149 001,64 | 25 101 697,4 | |
| | Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même | 24 122 767,09 | | 24 122 767,09 | 42 304 731,2 | |
| | Subventions d'exploitation | 2 889 004 707,26 | | 2 889 004 707,26 | 3 863 588 823,4 | |
| | Autres produits d'exploitation | 12 076 298,10 | | 12 076 298,10 | 11 784 736,2 | |
| | Reprises d'exploitation : transferts de charges | 52 168 470,53 | | 52 168 470,53 | 103 350 766,0 | |
| | Total I | 20 946 422 239,51 | | 20 946 422 239,51 | 24 253 493 950,1 | |
| | I | CHARGES D'EXPLOITATION | 20 016 613 502,84 | | 20 016 613 502,84 | 23 538 597 994,2 |
| | | Achats revendus (2) de marchandises | 18 461 936 027,50 | | 18 461 936 027,50 | 22 072 155 173,2 |
| | | Achats consommés (2) de matières et fournitures | 296 344 443,76 | | 296 344 443,76 | 176 027 072,5 |
| | | Autres charges externes | 644 746 188,73 | | 644 746 188,73 | 609 519 516,2 |
| | | Impôts et taxes | 9 871 355,92 | | 9 871 355,92 | 11 818 525,2 |
| | | Charges de personnel | 227 390 244,92 | | 227 390 244,92 | 235 331 197,4 |
| | | Autres charges d'exploitation | 2 102 782,25 | | 2 102 782,25 | 1 062 850,0 |
| Dotations d'exploitation | | 374 222 459,76 | | 374 222 459,76 | 432 683 597,5 | |
| Total II | | 20 016 613 502,84 | | 20 016 613 502,84 | 23 538 597 994,2 | |
| III | | RESULTAT D'EXPLOITATION (II-I) | 929 808 736,67 | | 929 808 736,67 | 714 895 955,9 |
| FINANCIER | IV | PRODUITS FINANCIERS | 119 308 798,23 | | 119 308 798,23 | 135 898 030,2 |
| | Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés | 71 467 169,98 | | 71 467 169,98 | 80 498 691,4 | |
| | Gains de change | 29 256 626,49 | | 29 256 626,49 | 40 121 071,7 | |
| | Intérêts et autres produits financiers | 54 884,68 | | 54 884,68 | 509 453,0 | |
| | Reprises financières : transfert charges | 18 530 117,08 | | 18 530 117,08 | 14 768 814,1 | |
| | Total IV | 119 308 798,23 | | 119 308 798,23 | 135 898 030,2 | |
| | V | CHARGES FINANCIERES | 131 978 439,24 | | 131 978 439,24 | 166 541 288,2 |
| | Charges d'intérêts | 81 073 607,48 | | 81 073 607,48 | 74 823 649,1 | |
| | Perles de change | 39 382 304,46 | | 39 382 304,46 | 70 434 170,2 | |
| | Autres charges financières | | | | | |
| Dotations financières | 11 522 527,30 | | 11 522 527,30 | 21 233 469,1 | | |
| Total V | 131 978 439,24 | | 131 978 439,24 | 166 541 288,2 | | |
| | RESULTAT FINANCIER (IV-V) | -12 669 641,01 | | -12 669 641,01 | -30 643 257,9 | |
| | RESULTAT COURANT (III+VI) | 917 139 095,66 | | 917 139 095,66 | 684 252 698,0 | |
| NON COURANT | VIII | PRODUITS NON COURANTS | 42 565 897,93 | | 42 565 897,93 | 47 039 861,2 |
| | Produits des cessions d'immobilisations | 31 192 190,36 | | 31 192 190,36 | 5 195 705,2 | |
| | Subventions d'équilibre | | | | | |
| | Reprises sur subventions d'investissement | | | | | |
| | Autres produits non courants | 2 575 846,49 | | 2 575 846,49 | 952 843,1 | |
| | Reprises non courantes ; transferts de charges | 8 797 861,08 | | 8 797 861,08 | 40 891 312,2 | |
| | Total VIII | 42 565 897,93 | | 42 565 897,93 | 47 039 861,2 | |
| | IX | CHARGES NON COURANTES | 581 531 441,88 | | 581 531 441,88 | 82 688 641,7 |
| | Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées | 4 359 710,12 | | 4 359 710,12 | 5 652 533,9 | |
| | Subventions accordées | | | | | |
| | Autres charges non courantes | 569 189 731,76 | | 569 189 731,76 | 68 651 546,7 | |
| | Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions | 7 982 000,00 | | 7 982 000,00 | 8 384 561,0 | |
| | Total IX | 581 531 441,88 | | 581 531 441,88 | 82 688 641,7 | |
| X | RESULTAT NON COURANT (VIII-IX) | -538 965 543,95 | | -538 965 543,95 | -35 648 780,5 | |
| XI | RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X) | 378 173 551,71 | | 378 173 551,71 | 448 603 918,0 | |
| XII | IMPOTS SUR LES BENEFICES | 319 427 172,00 | | 319 427 172,00 | 164 519 991,0 | |
| XIII | RESULTAT NET (XI-XII) | 58 746 379,71 | | 58 746 379,71 | 484 083 927,0 | |
| XIV | TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII) | 21 108 296 935,67 | | 21 108 296 935,67 | 24 436 431 842,5 | |
| XV | TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII) | 21 049 550 555,96 | | 21 049 550 555,96 | 23 952 347 915,2 | |
| XVI | RESULTAT NET (total des produits-total des charges) | 58 746 379,71 | | 58 746 379,71 | 484 083 927,0 | |

Annexe II

Décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2023

| Nature | (A) Montant des dettes fournisseurs (A)=B+C+D+E+F | (B) Montant des dettes non échues | Montant des dettes échues | | | |
|----------------------------|--|-----------------------------------|--|--|--|---------------------------------------|
| | | | (C) Dettes échues de moins de 30 jours | (D) Dettes échues entre 31 et 60 jours | (E) Dettes échues entre 61 et 90 jours | (F) Dettes échues de plus de 90 jours |
| Date de clôture 31/12/2022 | 3 628 292 146 | 1 989 698 681 | 1 126 452 438 | 83 123 767 | 23 564 147 | 405 453 113 |
| Date de clôture 31/12/2023 | 3 803 464 108 | 2 466 597 405 | 557 835 543 | 102 602 695 | 262 543 460 | 413 885 005 |

Annexe III
Rapport de gestion Groupe

Le périmètre de consolidation est le suivant au 31 décembre 2023 :

| Société | % de contrôle | Méthode de consolidation |
|-----------|---------------|--------------------------|
| Gazber | 100,00 % | Intégration globale |
| Ouargaz | 100,00 % | Intégration globale |
| Mahatta | 100,00 % | Intégration globale |
| SEJ | 50,00 % | Mise en équivalence |
| SDH | 33,33 % | Mise en équivalence |
| Salam Gaz | 20,00 % | Mise en équivalence |
| TEMRDA | 100,00 % | Intégration globale |

1. Activités et résultats des sociétés consolidées

L'activité du centre emplisseur de Gazber a généré un résultat net bénéficiaire de 11 809 k MAD.

L'activité du centre emplisseur d'Ouargaz a généré un résultat net bénéficiaire de 3 698 k MAD.

L'activité de gestion directe des stations-services de la Société par Mahatta a généré un résultat net bénéficiaire de 585 k MAD.

L'activité du dépôt de stockage de SEJ a généré un résultat net bénéficiaire de 13 308 k MAD.

L'activité du dépôt de stockage de SDH a généré un résultat net bénéficiaire 4 400 k MAD.

Les activités d'approvisionnement, logistique, stockage et transport, emplissage de gaz conditionné de Salam Gaz ont généré un résultat net bénéficiaire de 242 833 k MAD.

La société TEMRDA n'a pas eu d'activité en 2023. Son résultat net déficitaire s'élève à -3 194 k MAD

2. Résultats consolidés

Les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice en normes IFRS pour la Compagnie TotalEnergies Marketing Maroc sont les suivants :

| En k MAD | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2022 |
|---|---------------|---------------|
| Total du bilan | 9 273 203 | 9 703 320 |
| Capitaux propres - part du groupe (Résultat inclus) | 2 315 933 | 2 766 717 |
| Chiffre d'affaires | 16 933 420 | 19 718 653 |
| Résultat opérationnel courant | 419 295 | 730 166 |
| Résultat net (part du groupe) | 50 250 | 488 124 |

a. Ouargaz S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

| En k MAD | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2022 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Total du bilan | 417 752 | 536 364 |
| Capitaux propres (Résultat inclus) | 30 480 | 26 782 |
| Chiffre d'affaires | 273 365 | 354 621 |
| Résultat d'exploitation | 5 918 | 5 051 |
| Résultat financier | -18 | -16 |
| Résultat net | 3 698 | 3 618 |

b. Gazber S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

| En k MAD | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2022 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Total du bilan | 952 199 | 1 480 439 |
| Capitaux propres (Résultat inclus) | 39 309 | 40 909 |
| Chiffre d'affaires | 988 025 | 1 214 153 |
| Résultat d'exploitation | 16 603 | 20 604 |
| Résultat financier | 1 429 | 1 577 |
| Résultat net | 11 809 | 13 409 |

c. Mahatta S.A.R.L.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

| En k MAD | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2022 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Total du bilan | 62 032 | 90 143 |
| Capitaux propres (Résultat inclus) | 705 | 508 |
| Chiffre d'affaires | 166 459 | 166 384 |
| Résultat d'exploitation | 2 425 | 4 674 |
| Résultat financier | -433 | 369 |
| Résultat net | 585 | 388 |

d. TEMRDA S.A.R.L.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

| En k MAD | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2022 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Total du bilan | 31 010 | 30 914 |
| Capitaux propres (Résultat inclus) | 18 168 | 21 361 |
| Chiffre d'affaires | 0 | 0 |
| Résultat d'exploitation | -3 194 | -3 329 |
| Résultat financier | 0 | 0 |
| Résultat net | -3 194 | -3 332 |

c. Salam Gaz S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

| En k MAD | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2022 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Total du bilan | 2 955 612 | 3 868 570 |
| Capitaux propres (Résultat inclus) | 534 540 | 526 707 |
| Chiffre d'affaires | 4 983 120 | 6 089 007 |
| Résultat d'exploitation | 372 697 | 368 267 |
| Résultat financier | 39 972 | 33 280 |
| Résultat net | 242 833 | 236 167 |

f. SEJ S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

| En k MAD | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2022 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Total du bilan | 105 725 | 114 753 |
| Capitaux propres (Résultat inclus) | 49 634 | 46 315 |
| Chiffre d'affaires | 66 460 | 63 258 |
| Résultat d'exploitation | 21 309 | 19 361 |
| Résultat financier | -1 682 | -2 026 |
| Résultat net | 13 318 | 11 482 |

g. SDH S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

| En k MAD | Au 31/12/2023 | Au 31/12/2022 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Total du bilan | 69 749 | 63 437 |
| Capitaux propres (Résultat inclus) | 61 884 | 57 484 |
| Chiffre d'affaires | 22 826 | 21 094 |
| Résultat d'exploitation | 4 399 | 4 404 |
| Résultat financier | 0 | 0 |
| Résultat net | 4 400 | 4 400 |

3. Formation du résultat distribuable des sociétés contrôlées et consolidées

a. Ouargaz S.A.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de 3 698 k MAD.

| | En MAD |
|---|----------------------|
| Résultat net de l'exercice fiscal 2023 | 3 697 823,62 |
| Dotation à la réserve légale | 0 |
| Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2022 | -7 807 944,58 |
| Report déficitaire | -4 110 120,96 |

Le Report déficitaire s'élève donc -4 110 k MAD, compte tenu d'un report à nouveau débiteur de -7 808 k MAD au 31 décembre 2023.

b. Gazber S.A.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de 11 809 k MAD.

| | En MAD |
|---|----------------------|
| Résultat net de l'exercice fiscal 2023 | 11 808 608,67 |
| Dotation à la réserve légale | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2023 | 0,00 |
| Bénéfice distribuable | 11 808 608,67 |

Le bénéfice distribuable s'élève donc à 11 809 k MAD, compte tenu de l'absence de report à nouveau au 31 décembre 2023 et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

c. Mahatta S.A.R.L.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice net de 585 k MAD.

| | En MAD |
|---|-------------------|
| Résultat net de l'exercice fiscal 2023 | 585 315,08 |
| Dotation à la réserve légale | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2023 | 0,00 |
| Bénéfice distribuable | 585 315,08 |

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **585 k MAD**, compte tenu de l'absence de report à nouveau au 31 décembre 2023 et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

d. TEMRDA S.A.R.L.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir une perte nette de **3 194 k MAD**.

| | En MAD |
|---|-----------------------|
| Résultat net de l'exercice fiscal 2023 | - 3 193 595,21 |
| Dotation à la réserve légale | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2023 | - |
| | 10 938 765,15 |
| Report déficitaire | -14 132 360,36 |

Le Report déficitaire s'élève donc à **-14 132 k MAD**, compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2023 de **-10 939 k MAD**.

e. Salam Gaz S.A.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **242 833 k MAD**.

| | En MAD |
|---|-----------------------|
| Résultat net de l'exercice fiscal 2023 | 242 832 505,05 |
| Dotation à la réserve légale | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2023 | 21 501 008,65 |
| Bénéfice distribuable | 264 333 513,70 |

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **264 334 k MAD**, compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2023 de **21 501 k MAD** et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

f. SEJ S.A.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **13 318 k MAD**.

| | En MAD |
|---|----------------------|
| Résultat net de l'exercice fiscal 2023 | 13 318 356,14 |
| Dotation à la réserve légale | 550 411,04 |
| Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2023 | 3 949 501,97 |
| Bénéfice distribuable | 14 407 311,79 |

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **14 407 k MAD** compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2023 de **3 950 k MAD** et du fait que la réserve légale n'est pas intégralement dotée.

g. SDH S.A.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **4 400 k MAD**.

| | <u>En MAD</u> |
|---|----------------------|
| Résultat net de l'exercice fiscal 2023 | 4 400 000,00 |
| Dotations à la réserve légale | 0 |
| Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2022 | 33 284 452,49 |
| Bénéfice distribuable | 37 684 452,49 |

Le bénéfice distribuable s'élève donc à 37 684 k MAD, compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2023 de 33 284 k MAD et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

4. Proposition d'affectation dudit résultat

a. Ouargaz S.A.

Le conseil d'administration de Ouargaz S.A. a proposé, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de -4 110 k MAD, au compte « report à nouveau ».

b. Gazber S.A.

Le conseil d'administration de Gazber S.A. a proposé, en conséquence, de fixer à 11 809 k MAD le montant total des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le dividende serait payable le 30 septembre 2024 au plus tard.

c. Mahatta S.A.R.L.

Le gérant de Mahatta S.A.R.L. a proposé, en conséquence, de fixer à 585 k MAD le montant total des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le dividende serait payable le 30 septembre 2024 au plus tard.

d. TEMRDA S.A.R.L.

Le gérant de TEMRDA S.A.R.L. a proposé, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de -14 132 k MAD, au compte « report à nouveau ».

e. Salam Gaz S.A.

Le conseil d'administration de Salam Gaz S.A. a proposé, en conséquence, de fixer à 48 000 k MAD le montant total des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le dividende serait payable le 30 septembre 2024 au plus tard.

f. SEJ S.A.

Le conseil d'administration de SEJ S.A. a proposé, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de 14 407 k MAD, au compte « report à nouveau ».

g. SDH S.A.

Le conseil d'administration de SDH S.A. a proposé, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de 37 684 k MAD, au compte « report à nouveau ».

5. Analyse de la situation financière des sociétés contrôlées

Les sociétés du périmètre consolidé disposent de fonds propres qui leur permettent d'afficher une solidité financière vis-à-vis de leurs créanciers et partenaires.

6. Evolution prévisible et perspectives d'avenir des sociétés contrôlées

a. Ouargaz S.A., Gazber S.A., Mahatta S.A.R.L et TEMRDA S.A.R.L

Les sociétés Ouargaz, Gazber, TEMRDA et Mahatta doivent faire face en 2024 à un environnement de marché qui restera difficile et volatil. Dans ce contexte, la Société s'attachera à soutenir les relations de confiance avec ses clients et partenaires tout en poursuivant ses efforts de contrôle des frais afin de préserver sa rentabilité.

b. Salam Gaz S.A.

La société Salam Gaz a affiché un résultat net bénéficiaire en 2023 ce qui lui permet de distribuer du dividende en 2024.

c. SEJ S.A.

La société SEJ, maintiendra ses efforts d'extension de ses capacités de stockage pour répondre aux besoins croissants de ses clients dans un contexte de libéralisation du secteur.

d. SDH S.A.

La société SDH a affiché un résultat net bénéficiaire en 2023 ce qui lui permet de distribuer du dividende en 2024.

7. La contribution des sociétés contrôlées dans le résultat de la Société

e. Ouargaz S.A.

Ouargaz n'a pas contribué dans le résultat de la Société en 2023 au titre des dividendes perçus par la Société en 2023 puisque la société Ouargaz a enregistré des pertes cumulées de -7 808 k MAD au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

f. Gazber S.A.

La contribution de Gazber dans le résultat de la Société en 2023 s'élève à 13 393 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2023 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 de Gazber.

g. Mahatta S.A.R.L.

La contribution de Mahatta dans le résultat de la Société en 2023 s'élève à 388 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2023 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 de Mahatta.

h. TEMRDA S.A.R.L.

TEMRDA n'a pas contribué dans le résultat de la Société en 2023 au titre des dividendes perçus par la Société en 2023 puisque la société TEMRDA a enregistré une perte de -3 332 k MAD au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

i. Salam Gaz S.A.

La contribution de Salam Gaz dans le résultat de la Société en 2023 s'élève à 47 000 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2023 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 de Salam Gaz.

j. SEJ S.A.

La contribution de SEJ dans le résultat de la Société en 2023 s'élève à 5 000 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2023 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 de SEJ.

k. SDH S.A.

SDH n'a pas contribué dans le résultat de la Société en 2023 au titre des dividendes perçus par la Société en 2023.

Annexe IV

Administrateurs détenant des mandats dans d'autres sociétés et principales fonctions

| Administrateurs | Autres mandats |
|---------------------------|---|
| Madame Naziha Belkeziz | Administrateur à la Banque Populaire |
| Monsieur Abdesslam Rhnimi | Administrateur et président directeur général de Gazber Administrateur et président directeur général de Ouargaz Administrateur et président du Conseil d'administration de SEJ Administrateur à CEC Administrateur à Ismailia Gaz Administrateur à Sofrenor Administrateur à Salam Gaz |
| Monsieur Mohammed Fikrat | Président du directoire de Crédit Agricole Président du Directoire du Groupe Crédit Agricole du Maroc Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Mohamed V pour la Solidarité Président du Conseil d'Administration du Centre National Mohammed VI pour Personnes Handicapées Membre du Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc (CESE) Vice-Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) Président du Conseil d'Administration du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM), Membre du Conseil d'Administration de MAMDA / MCMA Membre du Conseil d'Administration du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) Membre du Conseil d'Administration du Centre Marocain de la TPE Membre du Conseil d'Administration du Centre Marocain de la Microfinance solidaire Président du Conseil d'Administration de la Fondation Ardi pour le Microcrédit, Membre du Conseil d'Administration de l'Université Al Akhawayne, Ifrane, Maroc Président de l'Association Marocaine pour la Recherche-Développement (R&D Maroc) Président de la Fondation Zakoura |

LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

- **30 septembre 2023**, TotalEnergies Marketing Maroc communique ses indicateurs au 30 septembre 2023
- **27 novembre 2023**, Procédure du Conseil de la Concurrence sur le marché de la distribution d'hydrocarbures au Maroc
- **27 septembre 2023**, Résultats semestriels 2023 de TotalEnergies Marketing Maroc
- **15 septembre 2022**, TotalEnergies Marketing Maroc: résultats 1er semestre 2023
- **31 août 2023**, TotalEnergies Marketing Maroc communique ses indicateurs au 30 juin 2023
- **03 août 2023**, Suite de la procédure du Conseil de la Concurrence sur le marché de la distribution d'hydrocarbures au Maroc
- **31 mai 2023**, TotalEnergies Marketing Maroc communique ses indicateurs au 31 mars 2023
- **28 avril 2023**, Communication financière TotalEnergies Marketing Maroc au 31 décembre 2022
- **20 mars 2023**, TotalEnergies Marketing Maroc : résultats annuels 2022
- **28 février 2023**, TotalEnergies Marketing Maroc communique ses indicateurs au 31 décembre 2022
- **17 janvier 2023**, TotalEnergies Marketing Maroc : Résultats 2022

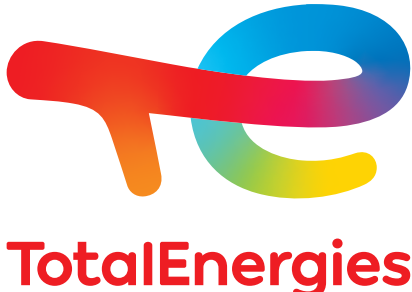
ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

| KMAD | | | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------------|--------|-----------|--------------|--------------|--------------|
| Audit | EY | TEM Maroc | 756 | 756 | 0 |
| | | Filiales | 286 | 386 | 133 |
| | PWC | TEM Maroc | | | 676 |
| | | Filiales | | | 160 |
| | FINACS | TEM Maroc | 220 | 220 | 300 |
| | | Filiales | | | 130 |
| | | | 1 262 | 1 362 | 1 399 |
| Other missions | EY | Filiales | | | 40 |
| | PWC | TEM Maroc | | | 50 |
| | | Filiales | | | 40 |
| | FINACS | TEM Maroc | 35 | 35 | 85 |
| | | Filiales | | | 40 |
| | | | 35 | 35 | 255 |
| Total | EY | | 1 042 | 1 142 | 173 |
| | PWC | | 0 | 0 | 926 |
| | FINACS | | 255 | 255 | 555 |
| | | | | 1 297 | 1 397 |



TotalEnergies Marketing Maroc

Rapport ESG 2023



SOMMAIRE

| | | |
|-----------|--------------------------------------|----|
| 01 | ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX | 4 |
| 02 | INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES | 9 |
| 03 | INFORMATIONS SOCIALES | 11 |
| 04 | GOUVERNANCE | 13 |
| 05 | PARTIES PRENANTES | 18 |

01 ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

À propos de ce rapport

Ce rapport présente les politiques et réalisations environnementales, sociales et la gouvernance de TotalEnergies Marketing Maroc. Il contient les éléments d'information prévus par la circulaire de l'AMMC 03-19 (l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux).

Périmètre du reporting ESG

Ce rapport consolide les performances de TotalEnergies Marketing Maroc en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les informations publiées dans ce rapport sont conformes aux principes des normes de référence :

- L'information financière consolidée a été préparée en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2023 et telles que publiées à cette même date.
- Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) et leurs interprétations SIC et IFRIC (*Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee*).
- Le reporting des données environnementales, sociales et sociétales est conforme aux exigences de la circulaire 03-19 de l'AMMC inspirées des standards de reporting internationaux.

Étude de la matérialité

Les thématiques prioritaires à traiter pour TotalEnergies Marketing Maroc ont été identifiées sur la base des exigences de la circulaire 03-19 de l'AMMC, d'une méthodologie de dialogue avec les parties prenantes tout en s'inspirant des standards de reporting internationaux. Il en ressort les enjeux et thématiques ci-dessous.

- Santé et sécurité au travail ;
- Respect de la sécurité ;
- Transition énergétique ;
- Développement durable ;
- Gouvernance de l'éthique ;
- Déontologie et prévention de la corruption ;
- Relation clients ;
- Communication et relations sociales ;
- Pratiques anticoncurrentielles ;
- Dialogue des cultures et patrimoine ;
- Communautés locales ;
- La formation pour le développement des compétences ;
- Diversité des profils et des compétences et égalité des chances ;
- Développement du capital humain et promotion de la diversité ;
- Sécurité routière ;
- Education et insertion des jeunes ;
- Mobilité électrique ;
- Technologies photovoltaïques ;
- Climats et Biodiversité ;
- Gestion des facteurs environnementaux ;
- Protection des ressources en eau ;
- Traitement et valorisation des déchets.

À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Ses plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie toujours plus abordable, plus propre, plus fiable et accessible au plus grand nombre. Présente dans plus de 130 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations.

En affirmant son ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique et d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, ensemble avec la société, TotalEnergies s'engage à faire évoluer en profondeur ses produits et services, tout en continuant à répondre aux besoins en énergie d'une population mondiale en croissance.

A propos de TotalEnergies Marketing Maroc

Présent au Maroc depuis plus de 90 ans, TotalEnergies Marketing Maroc est un acteur majeur sur l'ensemble du marché des produits énergétiques et services associés : réseau de stations-service, clients industriels, lubrifiants, aviation, GPL et logistique. Depuis son implantation dans le pays, l'entreprise a constamment accompagné le développement économique grâce à d'importants programmes d'investissements. Aujourd'hui, TotalEnergies Marketing Maroc génère près de 600 emplois directs et plus de 5 000 emplois indirects, commercialise 1,7 million de tonnes de produits pétroliers et compte plus de 390 stations-service à travers tout le pays, dont dix autoroutières. Troisième acteur de la distribution de produits énergétiques et services associés dans le pays, elle détient une part de marché estimée à 15%.

Des principes d'action au cœur de notre modèle d'entreprise

Dans le respect de son Code de conduite, TotalEnergies Marketing Maroc adopte les principes d'action suivants :

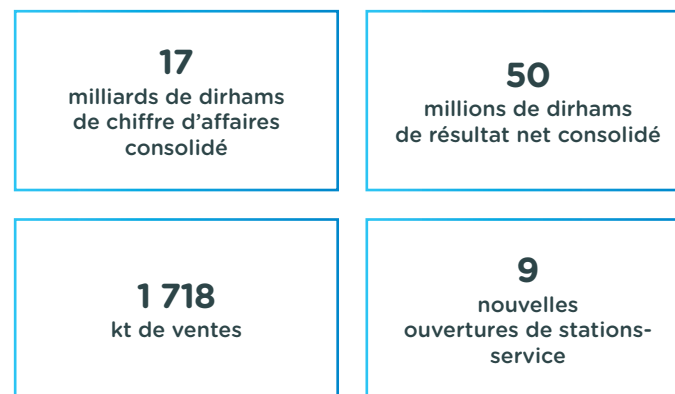
- La Sécurité est une valeur cardinale : Sécurité, excellence opérationnelle et développement durable vont de pair.
- Le Respect de l'Autre est l'autre valeur cardinale qui constitue avec le respect des droits humains une pierre angulaire de notre Code de conduite.

- La « tolérance zéro » est la règle de conduite fondamentale contre la corruption et la fraude.
- La transparence est la pierre angulaire de notre engagement avec la société quel que soit le sujet sur lequel nous intervenons.

Ces principes d'action imposent également à l'ensemble des collaborateurs de TotalEnergies Marketing Maroc une conduite exemplaire, en priorité en matière de sécurité, de sûreté, de santé, d'environnement, d'intégrité sous toutes ses formes (notamment lutte contre la corruption, contre la fraude et contre les pratiques anticoncurrentielles) et de droits humains.

C'est par une adhésion stricte de l'ensemble de nos collaborateurs à ces valeurs et principes d'action que notre entreprise entend construire une croissance forte et durable pour elle-même et pour l'ensemble de ses parties prenantes. Nous concrétisons ainsi notre engagement en faveur d'une énergie meilleure.

L'année 2023 en chiffres



Notre business modèle

Réseau de stations-service

Avec 392 stations actives à fin 2023, TotalEnergies Marketing Maroc se réinvente chaque jour pour apporter des réponses concrètes aux besoins de ses clients, par la proximité et l'innovation, en proposant une large gamme de prestations : bornes de recharge pour véhicules électriques dans 17 stations, vente de carburants, services aux automobilistes (Wash, Carglass, TQAS...), boutiques, ainsi qu'une offre de restauration diversifiée (cafés « Bonjour », La Croissanterie, Tacos de Lyon, Starbucks, Dar Dyafa, Burger King, Quick...).

Commerce Général

A ses partenaires industriels, TotalEnergies Marketing Maroc propose des solutions innovantes axées sur la qualité des produits, l'intégrité des quantités livrées et la régularité du service. Elle assure des prises de commande 24 h/24 et 7 j/7 grâce à une plateforme en ligne sécurisée.

Activité GPL

TotalEnergies Marketing Maroc est présente dans l'activité GPL avec la vente de butane et de propane, aussi bien sous format conditionné que sous format vrac, avec les marques TotalEnergies Gaz, Saada Gaz et Atlas Gaz. Grâce à différentes filiales et participations, l'activité GPL de TotalEnergies Marketing Maroc est entièrement intégrée depuis l'approvisionnement jusqu'à la distribution, en passant par l'emplissage.

Activité lubrifiants

TotalEnergies Marketing Maroc distribue ses lubrifiants et produits d'entretien automobile sur plusieurs canaux et segments du marché, soit via son réseau de stations-service, soit via des distributeurs, ou encore directement à ses partenaires commerciaux et industriels tels que constructeurs automobiles, grandes industries nationales et internationales ainsi que secteur public.

Grâce à son unité de fabrication de lubrifiants située à Berrechid, TotalEnergies Marketing Maroc fabrique une gamme complète de lubrifiants sous les marques TotalEnergies et ELF.

Activité aviation

Concernant l'avitaillement des aéronefs, TotalEnergies Marketing Maroc détient 50% des installations de stockage et avitaillement de carburant aviation des huit aéroports au sud du Maroc dont les aéroports de Marrakech et Agadir.

Des engagements certifiés

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité de son management et de son impact sur l'environnement, TotalEnergies Marketing Maroc s'est vu remettre plusieurs certifications renouvelées annuellement :

ISO 9001
depuis 2015 pour
l'activité Logistique
et Commercialisation
du Carburant

ISO 9001
depuis 2015 pour
l'activité Logistique
et Commercialisation
du GPL vrac

ISO 14001 depuis 2004 et **ISO 9001** depuis 2008
pour le stockage, emplissage et les services associés
au GPL conditionné

ISO 14001
depuis 2004 pour la fabrication des lubrifiants

ISO 9001
depuis 2015 pour la fabrication, l'assistance technique
et la vente de lubrifiants

Élu pour la 7^{ème} fois consécutive

« Service Client de l'année »

TotalEnergies Marketing Maroc a été élu pour la 7^e année consécutive « Service Client de l'année 2024 ». Cette distinction a été décernée à TotalEnergies Marketing Maroc par le Baromètre Service Clients Maroc (BSCM), en reconnaissance de la qualité de son engagement continu et son sens de l'écoute des besoins et exigences de ses clients.

L'obtention de ce label est une fierté partagée par tous les collaborateurs de TotalEnergies Marketing Maroc, mais aussi avec tous nos partenaires du Royaume. La fierté d'une équipe soudée autour d'une volonté commune : servir au mieux nos clients, dans chacun de nos métiers et activités. .

Une démarche citoyenne en lien avec les objectifs de développement durable

Notre démarche citoyenne vise un équilibre cohérent entre efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement. C'est une démarche de performance globale qui requiert une implication managériale au plus haut niveau, un engagement au quotidien et une posture de progrès continu.

Nous avons retenu quatre enjeux sociétaux majeurs, qui recouvrent les actions de solidarité menées chaque jour dans le monde par nos sites, nos filiales et la fondation TotalEnergies :



La sécurité routière

Programme VIA

Parce que sensibiliser aujourd'hui les jeunes à la sécurité routière, c'est contribuer à sauver des vies demain, TotalEnergies Marketing Maroc et la fondation SANADY ont signé un partenariat pour déployer un important programme d'éducation à la sécurité routière dénommé « VIA », destiné aux collégiens et lycéens. Dans le cadre de ce partenariat, TotalEnergies Marketing Maroc a apporté une contribution financière de 150 000 MAD pour l'année 2023.

Le programme a été déployé sur une durée de 3 ans (de 2020 à 2023) et a touché environ 15 000 élèves. Ce programme s'inscrit dans le cadre des actions de la Fondation TotalEnergies en faveur de la sécurité routière, qui vise à sensibiliser sur le sujet partout où la Compagnie est implantée à travers le monde.

Le programme VIA pour une mobilité sûre agit au plus près des jeunes pour améliorer les conditions de leurs déplacements autour de l'école en portant la parole des jeunes eux-mêmes sur ce sujet et en sensibilisant tous les membres de la communauté éducative. Grâce à son format pédagogique, participatif et innovant, il met les jeunes en situation réelle, pour leur permettre d'adopter les bons gestes et les rendre acteurs de leur propre sécurité sur la route. TotalEnergies Marketing Maroc est l'une des premières filiales de la compagnie TotalEnergies en Afrique à mettre en œuvre ce programme.

Suite au succès du programme et aux retours positifs de toutes les parties prenantes impliquées dans le projet VIA, ce partenariat, initié en 2020, est reconduit pour l'année 2024.

Éducation et insertion des jeunes

TotalEnergies Marketing Maroc contribue à soutenir la jeunesse, en particulier les jeunes qui grandissent dans un contexte économique, social ou familial sensible qui les prive d'éducation, de savoir-être, de sécurité, d'accès au sport ou à la culture.

L'entreprise souhaite, par l'intermédiaire des programmes initiés, soutenir leur épanouissement personnel et professionnel, fournir des outils qui leur permettront de se réaliser et de s'engager sur la voie de l'autonomie, insuffler l'envie d'apprendre et d'entreprendre pour devenir des hommes et des femmes responsables, acteurs de leur avenir.

Tibu - Girls CAN Initiative

TotalEnergies a apporté son soutien financier à l'association Tibu pour la réalisation des deux éditions du Projet Girls CAN Initiative en 2023 et 2024, avec un montant de 300 000 MAD par édition..

Cette initiative vise à améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles à la pratique sportive et aux métiers du sport, à utiliser le sport comme vecteur transformationnel vers la réussite éducative des filles et à promouvoir la participation des filles dans les activités sportives de proximité notamment dans les quartiers vulnérables au Maroc.

Dialogue des cultures et patrimoine

TotalEnergies Marketing Maroc continue à soutenir les associations caritatives

Au travers de la Fondation Ténor pour la culture, le programme Mazaya permet la prise en charge du cursus estudiantin et musical d'étudiants issus de milieux défavorisés. À cet égard, TotalEnergies Marketing Maroc s'engage à verser une contribution financière annuelle de 50 000 MAD afin de soutenir cette initiative.

En matière de solidarité, TotalEnergies Marketing Maroc soutient l'association Mama Sultana afin de fournir une aide et un accompagnement aux enfants abandonnés, ce qui s'est concrétisé par un don de 10 000 MAD en cartes carburant.

TotalEnergies Marketing Maroc a également apporté son soutien financier à l'association Anaïs, en contribuant à hauteur de 30 000 MAD pour l'organisation d'une soirée caritative de gala en février 2023. Cette initiative vise à collecter des fonds pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap mental. Via son soutien à cet événement, TotalEnergies Marketing Maroc vise à favoriser le bien-être des personnes les plus vulnérables de la société.

En contribuant aux frais de scolarité des enfants de SOS Villages d'Enfants Maroc pour la rentrée scolaire 2023, avec un montant de 40 000 MAD, TotalEnergies Marketing Maroc démontre son engagement continu envers l'éducation et le développement des jeunes générations.

Programme « Cultures Solidaires »

TotalEnergies Marketing Maroc apporte son soutien financier au programme « Cultures Solidaires » réalisé par le Studio des Arts Vivants en partenariat avec l'association EMA.

Ce programme vise à offrir des moments de culture et de divertissement aux enfants défavorisés, notamment ceux soutenus par l'association EMA, qui œuvre dans 17 établissements scolaires publics auprès de plus de 17 000 enfants. En collaborant avec le Studio des Arts Vivants, TotalEnergies Marketing Maroc s'engage à promouvoir l'accès à la culture et à l'éducation, considérant que ceux-ci sont des éléments essentiels pour l'épanouissement des jeunes et leur réussite scolaire.

Avec un soutien financier de 300 000 MAD, ce partenariat permettra aux enfants bénéficiaires d'assister à huit spectacles tout au long de la saison théâtrale 2023-2024, leur offrant ainsi des moments de rêve et d'évasion.

Programme « Action ! »

« Action ! », le programme d'engagement solidaire des collaborateurs de TotalEnergies donne à chacun d'entre eux le temps et les moyens d'agir davantage en faveur de l'intérêt général. Il permet en effet à tous les collaborateurs de la Compagnie de consacrer jusqu'à trois jours par an de leur temps de travail à des missions de bénévolat.

2023 a été une année riche en activités :

- Sensibilisation à la sécurité routière et distribution de livrets ludiques dans une école de la région de Marrakech (cinq collègues) ;
- Lancement d'une opération de reboisement et de plantation d'une cinquantaine d'arbustes, en compagnie de jeunes écoliers, dans une école de la région d'Agadir (TAGHAZOUT), et ce, avec le soutien de la fondation SANADY. Participation de plus de 30 collaborateurs.
- Dans le cadre du programme Action !, les équipes TotalEnergies Marketing Maroc ont organisé une opération d'envergure en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Cette action a visé près de 820 élèves de l'école Tasselltante à Marrakech, et a inclus les actions suivantes :
 - l'équipement de la salle informatique en tables et chaises ;
 - la rénovation complète des sanitaires ;
 - L'aménagement et l'équipement d'un espace de jeu pour enfants ;
 - La collecte, l'achat et la distribution de denrées alimentaires à l'occasion du mois de ramadan. 30 volontaires de TotalEnergies Marketing Maroc, 1400 repas distribués et plus de 80 heures de travail, dédiées à ces actions sociétales.



02 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

TotalEnergies Marketing Maroc contribue à l'ambition de la compagnie TotalEnergies d'être un acteur majeur de la transition énergétique

TotalEnergies Marketing Maroc contribue à l'ambition de la Compagnie de promouvoir une utilisation efficace et maîtrisée des sources d'énergie et à réduire ses émissions de composés organiques volatils dans ses dépôts. Elle veille ainsi à maîtriser ses consommations énergétiques, ses émissions dans les milieux naturels (eau, air, sol) et ses productions de déchets. La filiale propose également de nouveaux procédés, produits et services pour permettre à ses clients d'améliorer leur efficacité énergétique et de réduire leur empreinte environnementale.

Solarisation de nos stations

TotalEnergies Marketing Maroc a intégré les technologies photovoltaïques à ses stations-service en étant la première compagnie pétrolière au Maroc à solariser un auvent.

A décembre 2023, on dénombre 116 stations-service TotalEnergies au Maroc. TotalEnergies Marketing Maroc poursuit le développement des énergies renouvelables à travers la construction de stations éco-responsables. Au 31 décembre 2023 :

116
stations
sont solarisées

30%
de la consommation d'énergie
est couverte

Installation des bornes de recharge pour véhicules électriques

Face au développement de la mobilité électrique au Maroc, TotalEnergies Marketing Maroc a démarré un projet d'équipement de ses stations autoroutières en bornes de recharge.

Au 31 décembre 2023, 17 stations sont équipées d'au moins une borne de recharge pour véhicules électriques.

17
stations sont équipées de bornes
de recharge électrique

Des puissances de charge allant à
50kW

TotalEnergies Marketing Maroc - acteur exigeant dans la gestion des facteurs environnementaux

TotalEnergies Marketing Maroc traite les facteurs environnementaux avec le plus haut degré d'exigence. Elle procède à la mesure de la performance environnementale de tous les sites, mesure les impacts et met en place un plan d'action de réduction des impacts environnementaux.

Elle suit de près leurs consommations d'eau et d'électricité, veille à leur réduction et à celle de leur empreinte carbone.

Cette démarche de progrès est non seulement un prérequis pour mener nos opérations, mais aussi un avantage concurrentiel. C'est également une source de fierté pour tous les collaborateurs et un engagement fort envers nos parties prenantes.

Climat et Biodiversité

TotalEnergies Marketing Maroc s'attache à mener des actions bénéfiques aux territoires d'ancrage de la Compagnie et aux communautés qui les font vivre.

Notre démarche consiste à concilier le développement des ressources énergétiques avec la protection de la biodiversité pour construire un avenir durable. Aussi, nous mettons en place pour tous nos projets, une étude d'impact environnemental.

En réponse aux enjeux climat, TotalEnergies Marketing Maroc abaisse régulièrement l'intensité carbone de son mix énergétique. Au-delà, nous soutenons des projets pour la préservation des écosystèmes notamment :

- La solarisation des stations-service ;
- Les campagnes d'implantation des oliviers lors des actions RSE.

Des informations complémentaires sur les actions d'engagement citoyen de TotalEnergies Marketing Maroc peuvent être consultées sur le site Internet de la société : <https://totalenergies.ma/>.

Valorisation des déchets - collecte des huiles usagées dans ses stations-service et chez ses clients B2B

TotalEnergies Marketing Maroc propose à ses clients un service de récupération des huiles usagées. La collecte des huiles usagées auprès des stations-service de TotalEnergies Marketing Maroc et de certains clients s'inscrit dans une logique de développement durable. Leur utilisation contribue à la préservation des ressources naturelles et permet une élimination adéquate des déchets tout en respectant l'environnement et la réglementation en vigueur.

Suivi et traitement des déchets dans les sites et stations

TotalEnergies Marketing Maroc procède, sur tous ses sites, à l'identification, au tri et à la collecte des déchets en en assurant la traçabilité.

Le transport et le traitement de ces déchets sont confiés à des prestataires dûment agréés et autorisés par les autorités locales.

Et dans le cadre de l'économie circulaire, TotalEnergies Marketing Maroc parvient à valoriser et/ou à recycler en moyenne 70% des déchets générés sur ses sites, notamment au niveau de son Blending où ce taux avoisine les 100% avec le recyclage de tous les emballages utilisés (fûts métalliques, cubitainers, carton...) et la valorisation des autres déchets. .

Prévention des pollutions des eaux et des surfaces

Celle-ci passe par l'installation de cuves de carburant à double enveloppe ou stratifiées avec limiteurs de remplissage et détecteurs de fuites dans le cadre de la construction ou la rénovation de nos stations-service.

Généralisation des détecteurs de fuite au niveau des cuves de carburant sur notre réseau de stations-service

Cette méthode permet un meilleur suivi de stocks en station et une détection rapide de toute fuite de produits pouvant avoir un impact environnemental.

LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE RH :

TotalEnergies Marketing Maroc privilégie la diversité des profils et des compétences

La politique de recrutement de TotalEnergies Marketing Maroc vise à recruter de nouveaux talents en vue d'accompagner l'évolution de l'entreprise et d'assurer une évolution pérenne de ses activités.

Pour accompagner son développement, TotalEnergies Marketing Maroc privilégie la diversité des profils et des compétences. Tout en encourageant l'esprit d'équipe, la politique de l'entreprise en matière de ressources humaines vise à développer et à accompagner les talents de façon à leur permettre d'être acteurs de leur propre réussite au sein de la société.

Durant les trois derniers exercices, TotalEnergies Marketing Maroc a recruté 63 collaborateurs, dont 62% sont des femmes.

Rémunération à un niveau compétitif et motivant

Notre politique de rémunération est fondée sur les principaux piliers suivants :

- rémunérer à un niveau compétitif et motivant : la rémunération combine des éléments fixes et variables, individuels et collectifs, immédiats et différés sur la base de la performance individuelle, de critères économiques et HSE ;
- rémunérer avec équité : les responsabilités exercées et les performances doivent être appréciées avec équité. Pour ce faire, TotalEnergies Marketing Maroc a mis en place des outils tels que l'évaluation des postes et l'Entretien Individuel Annuel.

En plus du salaire de base, la rémunération au sein de TotalEnergies Marketing Maroc comprend des éléments de rémunération variables (bonus/part variable, éventuelles primes, actionnariat salarié...) et des avantages sociaux (retraite, prévoyance...).

Gestion des carrières :

Une fonction de « développeur de talent » a été mise en place en 2019 pour renforcer l'accompagnement de chaque collaborateur en termes de développement professionnel et apporter à chacun un support dédié et individualisé lui permettant de devenir acteur de son évolution de carrière.

La formation pour le développement des compétences

Notre politique de formation poursuit les objectifs suivants :

- la Sécurité étant l'une de nos valeurs cardinales, un parcours de formation obligatoire est donc défini permettant à chaque collaborateur de suivre les modules indispensables à la bonne tenue de son poste. Cela s'applique aussi à toute nouvelle recrue qui bénéficie, dès le premier jour, d'un parcours de formation et d'intégration Sécurité ;
- programme de formations à l'intention de tous les collaborateurs de TotalEnergies Marketing Maroc, en fonction de leur secteur d'activité, de façon à leur permettre d'atteindre les objectifs fixés dans la feuille de route de l'entreprise :
 - innovation et digital ;
 - développement des compétences (développement personnel et évolution professionnelle) pour favoriser la transversalité ;
 - importance accordée aux formations en management.

Le nombre de salariés formés au titre de l'exercice 2023 est de 295 collaborateurs pour un budget de 3,2 MMAD.

La santé et la sécurité de nos collaborateurs

TotalEnergies Marketing Maroc veille à sensibiliser ses salariés à la santé individuelle et collective. En la matière, la prévention, la sensibilisation et l'écoute sont assurées dans le cadre de campagnes ciblées (vaccination, dépistage, visites médicales annuelles...).

Mesures prises pour l'égalité entre les femmes et les hommes

TotalEnergies Marketing Maroc assure la mise en place :

- des process garantissant le respect de l'équité de traitement pour tous, notamment en termes de recrutement, d'évaluation, d'accès aux formations, de mobilité, de promotion, de rémunération et de conditions de travail ;
- des communications, guides, et outils de suivi dédiés.

TotalEnergies Marketing Maroc développe les compétences et les carrières de l'ensemble de ses collaborateurs en veillant à ce qu'il n'y ait aucune discrimination.

Le réseau TWICE de TotalEnergies, contribue autrement à la mixité

En complément du rôle joué et des missions accomplies par les ressources humaines et le management en matière de mixité au sein de l'entreprise, TotalEnergies Marketing Maroc s'appuie sur son antenne locale du réseau TWICE -TotalEnergies Women's Initiative for Communication and Exchange. Créée en 2021 et regroupant dix collaborateurs, celle-ci est l'émanation du réseau qui œuvre depuis plus de 15 ans à faire progresser la mixité chez TotalEnergies, à soutenir les femmes et à leur donner des clés pour leur développement professionnel afin qu'elles prennent toute leur place au sein de la Compagnie et contribuent ainsi à sa performance.

TWICE propose des ateliers, des témoignages de parcours, des partages d'expérience, du mentoring, de nouvelles opportunités de rencontres et d'inspiration dans un cadre d'écoute et de soutien mutuel qui apportent des solutions concrètes et des réponses aux femmes de TotalEnergies qui y participent.

Développement du capital humain et promotion de la diversité

TotalEnergies Marketing Maroc génère plus de 600 emplois directs dont près de 22% sont occupés par des femmes et plus de 5 000 emplois indirects.

2023 | 2022 | 2021

| Effectif par branche | TotalEnergies Marketing Maroc | 319 | 307 | 319 |
|----------------------|-------------------------------|------------|------------|------------|
| | Gazber | 103 | 77 | 69 |
| | Ouargaz | 35 | 34 | 34 |
| | Mahatta | 169 | 168 | 162 |
| | Total général | 626 | 586 | 584 |

| Répartition par type de contrat | CDI | 99,97% | 99% | 97% |
|---------------------------------|------------------|--------|-----|-----|
| | CDD | 0% | 0% | 2% |
| | Stagiaire ANAPEC | 0,03% | 1% | 1% |

| Répartition par catégorie | Ingénieurs et cadres | 38% | 35% | 36% |
|---------------------------|----------------------|-----|-----|-----|
| | Agents de maîtrise | 13% | 16% | 16% |
| | Autres | 49% | 49% | 48% |

| Répartition par ancienneté | [0 - 15] | 60% | 57% | 59% |
|----------------------------|-----------|-----|-----|-----|
| | [15 - 25] | 25% | 32% | 32% |
| | [>25] | 15% | 11% | 9% |

Le respect et la communication au cœur des relations sociales

La liberté d'association syndicale est un droit chez TotalEnergies Marketing Maroc. Pour maintenir de façon pérenne un climat professionnel serein, TotalEnergies Marketing Maroc privilégie un dialogue continu et de qualité avec ses partenaires sociaux. TotalEnergies Marketing Maroc dispose de 46 délégués titulaires et suppléants, pour zéro jour de grève et zéro litige social en 2023.

Organes de gouvernance

Garants de la bonne marche de la Société et de la concrétisation des orientations stratégiques de ses activités commerciales, les organes de gouvernance se déclinent comme suit au 31 décembre 2023 :

Assemblée générale

Une assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes est réunie tous les ans, dans les six premiers mois qui suivent la date de clôture de l'exercice social, soit au plus tard le 30 juin de chaque année.

L'assemblée générale ordinaire statue sur toutes les questions d'ordre ordinaire telles que prévues par la loi et ses statuts qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Un conseil d'administration engagé et mobilisé, au service de l'ambition de TotalEnergies

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la TotalEnergies Marketing Maroc et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent. Il autorise les sûretés émises par la Société, les conventions réglementées à conclure et la cession des biens immobiliers. Il convoque l'assemblée générale et en fixe son ordre du jour.

La composition du conseil d'administration de la Société au 30 mars 2024 se décline comme suit :

| Administrateurs | Fonction | Nomination / Renouvellement | Fin de mandat |
|--|---------------------------------------|--|--------------------------------------|
| Monsieur Olivier Van Parys, président du conseil | Président du conseil d'administration | Conseil d'administration du 21/12/2021 | Durée de son mandat d'administrateur |
| Monsieur Olivier Van Parys | Administrateur | Conseil d'administration du 21/12/2021 | Exercice 2024 |
| Monsieur Abdesslam Rhnimi | Administrateur | Cooptation par le Conseil d'administration du 15/03/2022 | Exercice 2024 |
| TotalEnergies Marketing Afrique, représentée par Madame Elodie Luce | Administrateur | Assemblée générale ordinaire du 02/05/2019 | Exercice 2024 |
| Monsieur Jean Philippe Torres | Administrateur | Cooptation par le conseil d'administration du 15/07/2021 | Exercice 2024 |
| Zahid International FZE, représentée par Monsieur Aladdin Riad Sami | Administrateur | Assemblée Générale du 02/06/2022 | Exercice 2023 |
| Monsieur Zayd Mohamed Zahid | Administrateur | Assemblée Générale du 02/06/2022 | Exercice 2023 |
| Madame May Helou | Administrateur | Cooptation par le conseil d'administration du 27/09/2021 | Exercice 2023 |
| Monsieur Mohammed Fikrat | Administrateur indépendant | Assemblée Générale du 02/06/2022 | Exercice 2023 |

Le conseil d'administration reflète une diversité et une complémentarité d'expériences, d'expertises, de nationalités et de cultures, nécessaires pour tenir compte des intérêts de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de TotalEnergies Marketing Maroc.

Administrateurs indépendants

Afin de se conformer aux nouvelles exigences légales de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, l'assemblée générale ordinaire de la Société ayant approuvé les comptes 2019, le 5 juin 2020, a nommé, sur proposition du conseil d'administration de la Société du 25 mars 2020, deux administrateurs indépendants, pour une durée de deux ans.

Les administrateurs indépendants sont sélectionnés par le conseil d'administration en examinant leur indépendance. Le conseil ainsi que les actionnaires de TotalEnergies Marketing Maroc considèrent qu'ils sont indépendants dès lors qu'ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de juger. Cette appréciation s'est appuyée pour chaque administrateur indépendant sur les critères d'indépendance afin qu'ils soient indépendants d'esprit et de caractère.

Le mandat d'un administrateur indépendant a été renouvelé en date du 02 Juin 2022 pour une durée de deux années. Le 2^e administrateur indépendant ayant démissionné, il a été remplacé par un nouvel administrateur indépendant nommé en date du 1^{er} juin 2023 pour une durée de deux années. Ce dernier, ayant à son tour présenté sa démission en date du 14 mars 2024, son remplacement devra intervenir prochainement.

Les incompatibilités

Les administrateurs indépendants seront soumis aux conditions de capacité et aux règles d'incompatibilité prévues par la loi sur la société anonyme, à savoir :

- l'exercice de certaines activités est incompatible avec celui des fonctions d'administrateur, notamment concernant les fonctionnaires, la fonction publique ;
- les commissaires aux comptes ne peuvent pas être nommés administrateurs des sociétés qu'ils contrôlent, moins de cinq années après la cessation de leurs fonctions ;

- certaines condamnations pénales impliquent des incapacités entraînant l'interdiction d'être administrateur.

Profil et compétences requises

Les administrateurs indépendants devront également jouir de la compétence juridique, financière et comptable, de l'expérience professionnelle de l'administrateur, ainsi que les autres qualités de force de caractère, de bonne connaissance de l'entreprise et de son environnement, de loyauté (agir dans l'intérêt social) et d'honnêteté, de prudence et de diligence, de transparence, de respect de la confidentialité...

Nombre de mandats par administrateur

Au sein de TotalEnergies Marketing Maroc, il n'existe aucune limitation légale ou statutaire du nombre de mandats par administrateur.

Assiduités aux séances du conseil

Le conseil d'administration de TotalEnergies Marketing Maroc s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2023. L'assiduité aux séances du conseil est comme suit :

| Date de séances | Nombre d'administrateurs présents ou représentés | Nombre d'administrateurs au total |
|-----------------|--|-----------------------------------|
| 17/03/2023 | 8 | 8 |
| 01/06/2023 | 7 | 8 |
| 26/09/2023 | 8 | 9 |
| 31/10/2023 | 7 | 9 |
| 15/12/2023 | 8 | 9 |

Rémunération des administrateurs

Conformément à la loi, les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le conseil d'administration dans la limitation du montant global maximum de jetons de présence autorisé par l'assemblée générale ordinaire.

Au titre de l'exercice 2023, les administrateurs indépendants du conseil d'administration de TotalEnergies Marketing Maroc ont perçu en cette qualité une rémunération préalablement arrêtée par le conseil d'administration du 15 décembre 2023.

Évaluation

Les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont fixées dans son règlement intérieur arrêté par le conseil d'administration du

18 décembre 2017. Ce règlement intérieur précise la mission du conseil d'administration et ses règles de fonctionnement et d'organisation de ses travaux.

Le règlement intérieur précise les règles de prévention de conflits d'intérêts des administrateurs. Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur agit indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise. Chaque administrateur est tenu d'informer le président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société et de prendre toute décision de nature à résoudre cette difficulté dans le cadre de la législation applicable. Un conflit d'intérêts est une situation où les intérêts de TotalEnergies Marketing Maroc sont en conflit, direct ou indirect, avec les intérêts personnels d'un administrateur. Conformément à ce règlement intérieur, chaque administrateur notifie chaque année au président du conseil d'administration l'absence d'un conflit d'intérêt et dès qu'il en a connaissance l'existence d'un conflit d'intérêt.

Rémunération des dirigeants

(enveloppe globale, stock-options par dirigeant, avantage en nature)

| En MMAD | 2022 | 2023 |
|---|------|------|
| Rémunérations globales y compris les charges patronales | 24 | 24 |

Direction générale

TotalEnergies Marketing Maroc est dotée d'une gouvernance dualiste en la présence d'un président du conseil d'administration et d'un directeur général.

Le conseil d'administration du 15 mars 2022 a nommé Monsieur Abdesslam Rhimi au poste de directeur général à compter du 15 mars 2022 pour la durée de son mandat d'administrateur, conformément aux statuts. Il a conformément à la loi tous les pouvoirs pour engager la Société à l'exception de ce qui relève de la compétence du conseil d'administration telle que prévue par la loi 17-95 relative à la société anonyme.

Comité audit

Le comité d'audit de la Société a été créé par le conseil d'administration du 15 décembre 2015.

Le comité d'audit au sein de la Société assure :

- le suivi de l'élaboration de l'information destinée aux actionnaires, au public et à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux,
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques liés à la société,
- le suivi du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés,
- l'examen et le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes,
- l'émission de recommandations à l'assemblée générale sur les commissaires aux comptes dont la désignation est proposée,
- tout en rendant compte régulièrement au conseil d'administration de ses missions.

La composition du comité d'audit de la Société au 31 décembre 2023 se décline comme suit :

| Membre du comité | Fonction | Nomination |
|---|-----------------------------|-------------------|
| Monsieur Aladdin Riad Sami | Président du comité d'audit | 22 mars 2016 |
| Madame Elodie Luce | Membre du comité d'audit | 15 mars 2022 |
| Madame May Helou | Membre du comité d'audit | 27 septembre 2021 |
| Monsieur Mohammed Fikrat, administrateur indépendant | Membre du comité d'audit | 7 septembre 2020 |
| Madame Naziha Belkziz, administrateur indépendant | Membre du comité d'audit | 01 juin 2023 |

Madame Naziha Belkziz ayant présenté sa démission en date du 14 mars 2024, son remplacement devra intervenir prochainement.

Madame Karima Melouane, assurant les fonctions de secrétaire du comité d'audit de la Société.

Le règlement intérieur du comité d'audit de la Société a été mis à jour à la suite de la nomination de Madame Naziha Belkziz, en qualité de membre du comité d'audit de la Société lors du conseil d'administration du 1^{er} juin 2023.

Une relation avec nos actionnaires fondée sur la confiance

Nos actionnaires sont nos principaux partenaires. Chez TotalEnergies Marketing Maroc, nous leur fournissons donc une information financière précise, régulière et transparente. Nous pensons que pour mériter la confiance de nos actionnaires, nous devons d'entretenir une communication transparente et régulière via différents canaux de communication :

- communiqués de presse réguliers sur les éléments importants relatifs à l'activité de la Société et sur les informations privilégiées pouvant avoir un impact sur le cours de bourse de la Société,
- avis de réunion des actionnaires en assemblée générale,
- texte et exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration,
- projet d'affectation des résultats proposé par le conseil d'administration,
- liste des administrateurs au conseil d'administration,
- nombre total des droits de vote disponibles pour chaque catégorie d'actions et nombre de chaque catégorie d'actions composant le capital social de la Société,
- inventaire des états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le conseil d'administration,
- rapport de gestion du conseil d'administration,
- rapport général et spécial des commissaires aux comptes soumis à l'assemblée,
- liste des convention libres et réglementées,
- résultat des votes des résolutions soumises à l'assemblée générale.

Dans l'intérêt du renforcement de la bonne gouvernance au sein de TotalEnergies Marketing Maroc, une importance particulière est accordée au respect des règles d'égalité entre actionnaires.

Éthique, déontologie et prévention de la corruption.

Une tolérance zéro pour ce qui concerne la corruption sous toutes ses formes

Le Respect de l'Autre est une valeur cardinale chez TotalEnergies Marketing Maroc, elle est au cœur de notre éthique collective, de notre façon de faire vivre l'exemplarité. Le Respect de l'Autre va de pair avec l'honnêteté, une intégrité sans faille, et par conséquent le rejet de toute forme de corruption et de fraude.

Nous prôtons la tolérance zéro pour ce qui concerne la corruption sous toutes ses formes, le trafic d'influence ou encore les manquements au droit de la concurrence.

TotalEnergies Marketing Maroc engage de nombreuses actions pour prévenir la corruption :

Mise en place d'un programme de conformité au sein de TEMM et de ses filiales actives à 100%

Sensibilisation et formations des salariés et des nouvelles recrues

Nomination d'un responsable conformité qui s'occupe du respect des procédures conformité dans le cadre des activités TotalEnergies Marketing Maroc

Engagement au plus haut niveau du comité de direction TotalEnergies Marketing Maroc

Partage des retours sur expériences

Reporting semestriel sur les actions menées et les cas identifiés au niveau des filiales

Au titre de l'exercice 2023, aucun incident de corruption n'a été constaté au sein de TotalEnergies Marketing Maroc.

Déontologie boursière

TotalEnergies Marketing Maroc veille à l'observation des règles de conduite par les initiés permanents et occasionnels dans la gestion des risques liés à la détention, à la divulgation ou à l'exploitation éventuelle d'informations privilégiées. C'est dans cet esprit que depuis son introduction en bourse en 2015, plusieurs actions ont été mises en place :

Nomination du responsable de la déontologie qui veille au respect des stipulations du Code de la Déontologie et rédaction du code de déontologie boursière

Formation des nouvelles recrues à la déontologie boursière et aux principales infractions boursières

Mise en place des listes d'initiés permanents et occasionnels et rappel aux initiés des périodes d'abstention deux fois par an, un premier rappel avant le 1^{er} juin de chaque année et un 2nd rappel avant le 1^{er} décembre

Sensibilisation des salariés aux règles déontologiques relatives à l'utilisation de l'Information Privilégiée par le responsable de la déontologie

Déclaration de toute opération sur les titres de TotalEnergies Marketing Maroc par les salariés au responsable de la conformité

Accès aux informations privilégiées limité aux seules personnes dont les fonctions le justifient

Publication dans les meilleurs délais de toute information importante qui concerne directement TotalEnergies Marketing Maroc dès qu'il y en a connaissance

Éthique : Notre Engagement pour une conduite exemplaire

Pour TotalEnergies Marketing Maroc, respecter l'environnement dans lequel il évolue et répondre aux attentes de ses parties prenantes sont le gage d'une croissance durable et responsable. Depuis 2001, le Comité d'Éthique est chargé de veiller à la mise en œuvre de notre Code de conduite. Il a aussi et surtout un rôle d'écoute, de soutien et de conseil aux collaborateurs ainsi qu'aux parties prenantes de notre Société. Le Comité peut être sollicité pour poser une question ou demander un conseil relatif à l'application ou au respect du Code de conduite, rapporter tout fait présentant des risques sérieux dans les domaines de la corruption, de la fraude, des pratiques anticoncurrentielles, des discriminations, du harcèlement au travail, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail, ainsi que de la protection de l'environnement.

Le dialogue avec nos parties prenantes – une dimension essentielle de la conduite responsable de nos activités

TotalEnergies Marketing Maroc considère le dialogue avec ses parties prenantes internes et externes comme une dimension essentielle de la conduite responsable de ses activités et de la prise en compte des enjeux long terme du développement durable dans sa stratégie et ses politiques. Ce dialogue contribue à éclairer les décisions de TotalEnergies Marketing Maroc en participant à l'identification des risques et des impacts de ses activités, ou plus largement à une meilleure compréhension de l'évolution des attentes et tendances sociétales. Il constitue également un moyen efficace d'identifier les leviers de création de valeur locale.

État

Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, adoptés par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies en 2011, reconnaissent les obligations qui incombent aux États de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'Homme.

TotalEnergies Marketing Maroc agit dans le respect de l'environnement et de la culture du pays dans lequel il est présent. TotalEnergies Marketing Maroc respecte la souveraineté du pays hôte et n'intervient ni dans le fonctionnement ni dans le financement de la vie politique. TotalEnergies Marketing Maroc se réserve toutefois le droit d'exprimer auprès du gouvernement, le cas échéant, sa position sur les sujets concernant ses activités, ses collaborateurs et ses actionnaires, ainsi que ses convictions quant à l'importance de respecter les droits de l'Homme.

Communautés locales

TotalEnergies Marketing Maroc respecte les droits des communautés locales en identifiant, en prévenant et en limitant tout impact négatif sur leur environnement et leur mode de vie et en y remédiant le cas échéant. TotalEnergies Marketing Maroc cherche systématiquement à instaurer le dialogue le plus en amont possible pour nouer des relations durables avec ces communautés, et est attentif à leurs opportunités de développement.

Des mécanismes de réclamation et des mesures correctives sont conçus et mis en œuvre, en particulier à l'intention des groupes vulnérables dont les populations autochtones.

Clients

TotalEnergies Marketing Maroc fournit à ses clients des produits et des services de qualité en cherchant toujours à apporter la meilleure performance, à un prix compétitif.

Attentif aux besoins de ses clients, TotalEnergies Marketing Maroc contrôle, évalue et améliore constamment ses produits, ses services, sa technologie et ses procédés, de façon à assurer la qualité, la sécurité, l'efficacité énergétique et l'innovation à chaque étape des processus d'élaboration, de production et de distribution.

Nous veillons à assurer la confidentialité des données que nos clients nous confient, dans le respect des réglementations relatives aux données personnelles.

Fournisseurs

Avec ses fournisseurs, TotalEnergies Marketing Maroc veille aux intérêts de chaque partie, dans le respect des conditions contractuelles claires et négociées de manière équitable.

Cette relation repose sur trois piliers : le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements.

TotalEnergies Marketing Maroc choisit des fournisseurs ayant une capacité à conduire ses activités de manière responsable.

Nous pensons que la construction de relations durables repose sur le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements, mais aussi sur des références partagées. Aussi nous leur demandons de :

- respecter et faire respecter par leurs propres fournisseurs, nos Principes Fondamentaux dans les Achats. Issus de notre Code de conduite, ils constituent les fondements de la relation durable que nous souhaitons construire avec eux ;
- être particulièrement attentifs au respect des normes et procédures en matière de droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne les conditions de travail de leurs salariés, ainsi que des salariés de leurs propres fournisseurs ;
- accepter d'être audités afin d'évaluer et d'améliorer continuellement le respect de ces principes.

Les partenaires industriels et commerciaux

Notre Code de conduite s'applique au sein de toute entreprise commune (joint-venture) que TotalEnergies Marketing Maroc dirige ou dont il est l'opérateur.

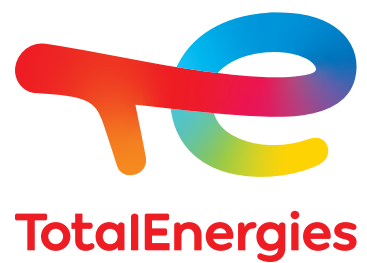
Dans les autres cas, TotalEnergies Marketing Maroc met tout en œuvre pour que les dirigeants ou l'opérateur de la joint-venture applique(nt) des principes équivalents à ceux énoncés dans le Code de conduite de la Compagnie.

Actionnaires

TotalEnergies Marketing Maroc s'attache à mériter la confiance de ses actionnaires avec l'objectif d'assurer la rentabilité et la pérennité de leur investissement.

TotalEnergies Marketing Maroc leur fournit régulièrement des informations transparentes et complètes et maintient un dialogue constructif avec eux par l'intermédiaire de différents canaux de communication. Il est à l'écoute de leurs attentes, préoccupations et questions, quel que soit le sujet. Tout ceci dans le respect des réglementations boursières applicables et avec des comptes reflétant fidèlement les opérations de TotalEnergies Marketing Maroc.





Marketing & Services

TotalEnergies :
146, boulevard Zerktouni,
Casablanca - Maroc
Tél. : 05 22 22 04 71
Fax : 05 22 27 48 52

